

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques — Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 h 30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme CASTEL à M. UGALDE ; M. ARCOUET à Mme DURRUTY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; M. ERREMUNDEGUY à M. ALQUIÉ ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ ; Mme CAPDEVIELLE à Mme BROCARD ; M. BERGÉ à M. ABADIE.

Absent(s) :

Mme ZITTEL

Secrétaire :

M. SUSPERREGUY

M. ETCHEGARAY : Vous aurez constaté un certain nombre d'absents. Parmi ces absences, pour raison de santé, Mme CAPDEVIELLE. Elle a subi une intervention chirurgicale, a donné son pouvoir à Mme BROCARD, on vient de l'entendre. Je lui ai adressé mes vœux, nos vœux de prompt rétablissement. Elle est rentrée chez elle, l'opération s'est très bien déroulée et elle est très confiante. Quant à l'autre absent pour raison de santé, c'est M. ERREMUNDEGUY, qui va lui aussi subir demain une intervention chirurgicale. Cela explique que, la veille de l'opération, il se devait de rester au calme. Voilà les explications que je voulais donner.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 3 avril 2025

M. ETCHEGARAY : Je vous propose, après cet appel des présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025. Nous n'avons pas eu d'indications, de demandes de rectification. Nous considérons donc qu'il est approuvé, je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Le premier rapport concerne, vous le savez, le compte rendu des décisions prises par le maire entre deux séances du Conseil municipal. Vous avez reçu, bien évidemment, ces décisions. Vous aviez la possibilité de faire des observations, vous n'avez pas adressé une quelconque observation au titre de ces décisions. J'en prends donc acte.

À ce stade, parce que Mme HERRERA LANDA souhaitait, avant l'ouverture de la séance, dès le début de la séance, faire une déclaration, je la laisse faire cette déclaration. Je propose, tout de suite après, de poursuivre la séance du Conseil. Vous avez la parole.

Mme HERRERA LANDA : Bonjour, je vous remercie. Je la lis, mais ce n'est pas en mon nom personnel, c'est au nom de mon groupe. Je le précise. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Bayonne, ville carrefour géographique et culturel, a été, tout au long des siècles, une ville d'accueil et/ou de refuge pour des personnes ou des communautés ayant quitté leur pays par choix, ou pour échapper à des conflits.

Cette diversité est constitutive de son identité. Elle représente une chance, une véritable richesse et une force. Cette identité fait que des Bayonnais, des Bayonnaises, sont plus particulièrement concernés et affectés par des événements dramatiques qui se produisent loin de Bayonne. L'inquiétude, la peine, la compassion, la colère et parfois la révolte sont des sentiments universels. Ils transcendent les frontières et les distances. Dans ces situations, le rôle de notre ville, limitée dans ses prérogatives face à des problématiques internationales et complexes, est de témoigner de sa solidarité envers les peuples qui souffrent, de réaffirmer son profond attachement aux valeurs d'humanité, de solidarité, de respect, de dialogue et de paix. Pour ces différents motifs, nous proposons que les drapeaux israéliens et palestiniens soient positionnés sur le pont Saint-Esprit, côte à côte, et que le drapeau symbolisant la paix soit, en guise de symbole de notre volonté d'apaisement, positionné entre les deux drapeaux. Cette motion était prête lundi. Nous avons eu un échange téléphonique, c'est pour cela qu'elle n'a pas été mise sur table à l'ensemble du Conseil municipal, puisqu'il y a

visiblement une action qui avait été prévue de votre part. C'est en tout cas ce qui nous a été dit dans cet échange téléphonique. Mais je vous remercie de nous avoir permis de lire cette motion aujourd'hui, au début de ce Conseil.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HERRERA LANDA. Je serai très court dans mon propos. En effet, j'ai consulté les membres du Conseil municipal sur la question de savoir s'il paraissait pertinent de hisser le drapeau palestinien sur le pont Saint-Esprit, et vous avez tous répondu. Je vous ai donc fait part des résultats de cette consultation, qui a abouti, pour une nette majorité, au fait que cette issue a été prise. À la suite de cela, nous avons hissé ce drapeau sur le pont Saint-Esprit. Déjà, depuis ce matin, je ne sais pas trop à quelle heure, dans la matinée. Quant au drapeau qui symbolise la paix, vous en avez aussi, je crois, trois, peut-être quatre. Je ne sais plus trop. En tout cas trois ou quatre, qui sont, pour le coup, à différents endroits du pont. Quant aux deux drapeaux dont vous parliez au début, ils ne sont pas côte à côte, puisque les choses étaient ordonnancées depuis fort longtemps et qu'il apparaissait bien plus simple d'opérer de cette sorte. Voilà, je n'en dirai pas plus, il ne faut pas que nous ayons un débat là-dessus.

Mme HERRERA LANDA : Juste un élément complémentaire, c'est qu'en fait la présence des drapeaux s'est révélée très pertinente et opportune à une époque assez lointaine et que, peut-être, ces tensions doivent nous inciter à réinterroger les oriflammes qui sont sur le pont Saint-Esprit. Nous sommes prêts à participer à un exercice de créativité, qui pourrait peut-être faire appel à des ressources comme l'école d'art, les écoliers ou d'autres. Pour éviter que des tensions et puis les aléas de la géopolitique actuelle nous conduisent à nouveau à des situations de tensions, différentes de celles que l'on vit aujourd'hui, mais qui pourraient à nouveau...

M. ETCHEGARAY : Nous souhaitons tous cet apaisement et l'art peut y contribuer, j'en suis aussi bien d'accord.

M. ABADIE : Monsieur le Maire, excusez-moi, mais le public ne peut pas rentrer. Donc est-ce que... La police empêche le public de rentrer.

M. ETCHEGARAY : Non, la police empêche, semble-t-il, les personnes qui ont l'intention de manifester.

M. ABADIE : Est-ce que c'est votre décision ?

M. ETCHEGARAY : Je vais vous dire, les réunions du Conseil municipal, tant que je serai maire, se tiendront dans la sérénité.

M. ABADIE : Mais qu'est-ce qui vous dit que ça ne peut pas se tenir dans la sérénité ?

M. ETCHEGARAY : Les intentions des personnes qui se trouvent là, qui sont clairement en train de manifester.

M. ABADIE : Il y a ma fille, entre autres, elle est sympa. Donc c'est vous qui avez demandé à la police d'interdire l'accès au Conseil municipal ? C'était ma question.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, le public peut quand même monter.

M. ETCHEGARAY : Bon, écoutez, un certain public peut-être. Je ne vais pas dire plus avant là-dessus. J'ai la police de l'Assemblée, c'est un avantage et un inconvénient, aussi. Parce que ce n'est pas très drôle que de faire la police. Mais nous sommes obligés, malgré tout, d'assurer la sérénité dans le suivi de ce Conseil municipal et comptez sur moi pour le faire. Alors, je vous propose sans plus tarder de passer au rapport n° 2.

Mme LOUPIEN SUARES demande la parole.

M. ETCHEGARAY : Avant ça, allez-y, s'il vous plaît.

Mme LOUPIEN SUARES : Merci. Une petite intervention rapide, mais dont je ne pouvais pas faire, évidemment, l'économie. Mes chères et chers collègues, il m'est difficile d'intervenir ce soir sur le sujet des drapeaux, parce que beaucoup voient en moi la présidente du Consistoire israélite Bayonne-Biarritz, également la secrétaire-rapporteur du Consistoire de France, souvent avant la citoyenne française ou même l'élue municipale à Bayonne. Le cœur du problème en France, qui nous affecte toutes et tous, que nous soyons croyants ou athées, est cette volonté d'essentialiser chacun et chacune d'entre nous et de nous enfermer dans des cases. À Bayonne, notre priorité est de mener à bien une politique dite de la Ville. Cependant, le conflit qui se joue au Moyen-Orient ne cesse de vouloir être importé, par certains, et toujours les mêmes. Le pont Saint-Esprit a une histoire, et les drapeaux aussi. Le drapeau israélien a flotté à Bayonne depuis 50 ans. Les drapeaux sont un hommage aux diverses communautés qui ont façonné notre ville, et en particulier la communauté juive. Le pont n'a pas d'autre vocation, et certainement pas une vocation politique. C'est pourquoi je remercie le maire de ne jamais avoir cédé à la demande irrationnelle de retrait du drapeau israélien. Le problème est qu'aujourd'hui, pour l'extrême droite, « musulman » est synonyme de terroriste. Et pour l'extrême gauche, « juif » égale soutien de Benjamin Netanyahu.

Tout cela est faux et générateur de l'anéantissement de la concorde républicaine. Malgré les pressions exercées par certains groupes, je remercie Monsieur le Maire de nous avoir consultés, preuve de sa confiance dans la démocratie et dans notre sens des responsabilités. La consultation de l'ensemble des élus du Conseil municipal a conduit au vote que l'on connaît. Je m'interroge juste sur la temporalité de la décision, alors qu'il reste encore 50 otages entre les mains des terroristes du Hamas, et que la France n'a pas encore reconnu l'existence de l'État palestinien. Les choses auraient peut-être gagné à être faites dans l'ordre, mais je ne contesterai pas une décision de notre Conseil municipal prise en démocratie.

Néanmoins, et je tiens à le dire, en tant qu'humaniste, je ne peux demeurer indifférente et insensible à la souffrance de femmes et d'enfants innocents, victimes de la guerre, et cela dans les deux camps. Mon intime conviction est forgée par la nécessité d'une solution à deux États. Mais ce n'est certainement pas à Bayonne que cette décision se prendra. Nous pourrions nous interroger sur le fait que l'on ne cible que ce conflit, alors qu'il y a 59 conflits d'importance dans le monde. Je pense notamment aux Ouïghours, aux Soudanais ou aux Tibétains. Y a-t-il une hiérarchisation de la souffrance des peuples, ou y a-t-il une stigmatisation lorsque le conflit concerne le peuple juif ? L'histoire est impitoyable et il est triste de constater que les drapeaux sont devenus, pour certains, symboles d'un antisémitisme sans cesse relayé par l'extrême gauche. En ramenant ce conflit en France, à des fins électoralistes, les actes antisémites, vous le savez tous, ont quadruplé sur notre territoire. Aussi, en tant que maman, mon cœur se serre à l'idée de la sécurité de nos enfants et de notre communauté, avec les choix qui sont faits. Enfin, mes chers collègues, je regrette que l'un d'entre vous ait divulgué dans des groupes privés la teneur des votes, à la

seconde même où les résultats nous ont été communiqués par le cabinet du maire et avant même que nous ayons pu en prendre connaissance et échanger entre élus. Ceci est inacceptable et n'a pour objectif que de créer des crispations au sein de la population. Je sais la clairvoyance du maire pour faire la lumière sur cet acte et prendre les décisions qui s'imposent. Alors à tous ceux, parce que c'est ceux que je reçois quotidiennement, qui auraient la tentation de m'essentialiser, permettez-moi de finir mon propos en citant Edmond Fleg : « Je suis juif, parce qu'en tout lieu où pleure une souffrance, le juif pleure. Je suis juif, parce qu'en tout lieu où crie une désespérance, le juif espère ». Merci, mes chers collègues.

M. ETCHEGARAY : Merci, les choses ont été dites. Je vous propose de passer au rapport... Oui, M. ETCHETO, rapidement s'il vous plaît.

M. ETCHETO : Rapidement, mais je suis un peu mal à l'aise et gêné parce que, finalement, il y a des choses et il y a des informations que, pour le coup, nous n'avons pas eues complètement. Je ne sais pas si ce sont tous les groupes d'opposition ou autres, je ne sais pas. Nous nous retrouvons devant quelque chose qui n'est pas exactement ce dont nous avons discuté, en toute confiance et en toute sérénité, lundi. Vous m'avez appelé sur cette question, au nom du groupe. C'est une question qui moi, m'embête. Parce que c'est une question très grave, très universaliste, et j'ai l'impression, pas forcément à Bayonne, qu'elle sert de tribune. C'est une occasion d'être une tribune pour les uns ou pour les autres. Je ne vais pas en dire plus ici, mais il faudra quand même que l'on se parle un petit peu, parce qu'il y a plein de sous-entendus.

Le vote, le résultat du vote, je ne savais même pas, moi, qu'il y avait un vote par tête. Je vous ai juste dit la position du groupe, qui était tout à fait naturelle et unanime là-dessus. Je ne sais pas quelle est la valeur de ce vote ou non. Je ne sais pas qui a divulgué quoi et, de toute façon, ce serait effectivement détestable. Nous sommes, tous ici, des femmes et des hommes, citoyens français, Bayonnais, évidemment intéressés au monde, avec en tête des valeurs universalistes. Je crois que nous sommes tous réunis par l'idée de dénoncer ce qui se passe au Proche-Orient depuis des années, avec des injustices et des atrocités commises de part et d'autre. Et, effectivement, nous sommes tous à appeler le retour de la paix, de l'entente. Ce sera possible un jour, il n'y a de toute façon pas d'autre solution pour ces deux peuples que de vivre ensemble sur un territoire qu'ils devront partager, d'une manière ou d'une autre. C'est bien compliqué. Je me permets, nous ne sommes pas concertés sur cette prise de parole qui n'était pas du tout prévue, je pense parler au nom de mon groupe. Et je pense que beaucoup de monde s'y retrouvera. Je crois que ce serait bien, Bayonne, pour l'instant, n'a pas été trop concernée, que l'on cesse, les uns et les autres, ailleurs, très loin du conflit ou très près, de s'en servir comme d'une tribune, avec beaucoup d'arrière-pensées, assez malsaines, finalement. Voilà. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ETCHETO. Je prends au bond la proposition que vous avez faite, d'en parler. Nous en parlerons.

DONT ACTE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

2. Plaine d'Ansot — Approbation du Plan de gestion 2025-2035

M. ETCHEGARAY : Je vous propose de passer au rapport n° 2 de ce Conseil, qui va être présenté par M. SÉVILLA, et ça concerne l'approbation du plan de gestion sur la Plaine d'Ansot.

M. SÉVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, le rapport que nous présentons ce soir est effectivement un rapport extrêmement important pour la ville de Bayonne, pour sa biodiversité et, j'ajouterais, finalement, pour les générations futures. Bayonne peut se vanter de bénéficier de plus de 40 % d'espaces verts et d'espaces naturels. Ce qui en fait l'une des villes les plus végétalisées, puisque nous avons une moyenne nationale qui tourne autour de 34 %. La Plaine d'Ansot est un espace naturel de plus de 100 hectares, qui est un véritable havre de nature géré par la ville de Bayonne depuis 2005. Cet espace de conservation de la biodiversité est aussi un lieu d'échange et de partage, situé à peine à quelques encablures du centre-ville. Cela en fait finalement un lieu essentiel, à la fois pour la préservation de la biodiversité, de promenades, d'espaces naturels absolument exceptionnels au cœur de notre territoire. C'est un poumon vert essentiel pour notre ville. Aujourd'hui, la Plaine d'Ansot accueille plus de 70 000 visiteurs par an. C'est aussi en cela que, finalement, le rapport que nous présentons ce soir acquiert une importance pour le devenir de notre ville, pour le devenir de notre territoire. Cette délibération retrace l'approbation du plan de gestion de la Plaine d'Ansot pour les 10 ans à venir.

Mais avant de valider ce document structurant pour la gestion des barthes et l'avenir de la partie aval du bassin versant de la Nive maritime, il est bon de rappeler que la ville de Bayonne œuvre maintenant depuis plus de 20 ans à la préservation et à la valorisation de ces zones humides, sur la Plaine d'Ansot. Avec notamment deux équipes dédiées à cette préservation : l'équipe technique, qui est en charge de la gestion, de l'entretien, des suivis naturalistes ; l'équipe du Muséum d'histoire naturelle, permettant l'ouverture au public des expositions et des animations. Au cours des deux dernières décennies, des études sur la faune, la flore et des travaux sur les réseaux hydrauliques de cette plaine inondable ont été initiés. Ces actions ont permis de restaurer des habitats naturels hygrophiles, lieux de vie d'espèces animales et végétales inféodées aux zones humides. Pour illustrer mes propos, vous pouvez voir défiler différents éléments structurants pour la Plaine d'Ansot : les bâtiments, la Maison des Barthes, le Muséum d'histoire naturelle. Des éléments qui illustrent aussi les habitats naturels. Aujourd'hui, nous avons cinq habitats naturels d'intérêt communautaire. On peut voir aussi le travail de conservation du Muséum d'histoire naturelle de Bayonne. Aujourd'hui, il est identifié par le Muséum d'histoire naturelle national comme détenteur de collections de référence, notamment sur toute la partie végétale, la partie « mousses », sur la partie malacologie également, et une grosse, grosse collection sur la paléontologie. Nous allons voir aussi quelques éléments d'animation, avec des ateliers qui touchent différents publics : les scolaires, les petits, jusqu'aux universitaires. Et nous voyons apparaître aussi quelques espèces animales importantes pour la Plaine d'Ansot : l'anguille européenne, le vison d'Europe, la loutre, le phragmite aquatique, la gorge bleue à miroir, le héron. Toutes ces espèces, aujourd'hui, démontrent bien l'importance pour notre ville de gérer de manière structurée ce lieu essentiel pour notre territoire. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité à l'échelle nationale et européenne, autour de la protection de ces espèces et de ces espaces. Et cet espace, en fait, nous engage. Il nous engage en tant que citoyens, il nous engage au titre de nos responsabilités publiques et collectives sur la

protection des zones humides. C'est un trésor, aujourd'hui, un trésor environnemental que nous avons sur notre territoire. La culture, aujourd'hui, c'est le Musée Bonnat-Helleu, le Musée basque et le cœur de ville. Et la biodiversité, aujourd'hui, nous la retrouvons finalement sur la Plaine d'Ansot et le Muséum d'histoire naturelle, aux portes de notre ville.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui donne des orientations d'actions, de travail, de gestion, d'agencement du territoire pour les 10 années à venir. Ce plan de gestion 2025-2035, véritable feuille de route pour nous, pour nos services, pour la Ville, a été monté en concertation avec les communes limitrophes, la Communauté d'Agglomération Pays basque, le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui nous ont permis de concevoir ce programme. Ce programme est donc aujourd'hui, finalement, un véritable schéma directeur, un plan d'action, un plan de gestion qui va nous permettre de gérer ce secteur aval des bassins versants de la Nive. Prendre en considération le rôle de protection hydraulique de la ville de Bayonne par le stockage de l'eau sur plus de 300 hectares, en fonction des périodes, des saisons, permet ainsi de favoriser une biodiversité locale qui constitue notre patrimoine environnemental. Ce document structurant constitue finalement une base indispensable pour l'avenir de nos zones humides, de la Nive, pour la protection de ces espaces pour les générations futures.

Pour finir, je voulais remercier l'ensemble des services, le directeur général des services, le directeur général adjoint qui nous ont accompagnés dans la démarche et dans le portage de ce projet. Et surtout, finalement, les équipes de la Plaine d'Ansot et du Muséum d'histoire naturelle, encadrées par Silvana Valles et Zoé Thalaud, pour le travail mené pendant deux ans sur l'analyse, la réflexion, et, finalement, le montage du programme de travail qui va être réalisé sur les barthes de la Nive. J'en profite également pour rappeler que nous venons d'inaugurer une exposition absolument remarquable sur l'Atlas de la biodiversité communale, qui est présentée à la Maison des Barthes. Et je voulais finir par une invitation, je vous invite à enjamber la Nive en franchissant le Pont Blanc, pour vous rendre sur la Plaine d'Ansot et découvrir les richesses de notre patrimoine naturel dans ces zones humides, qui sont aux portes de notre ville.

M. ETCHEGARAY : Merci.

M. SÉVILLA : Et donc, pour la délibération, c'est l'approbation du plan de gestion 2025-2035. La Plaine d'Ansot constitue un espace naturel remarquable, situé en rive droite de la Nive, au sein de l'ensemble plus vaste des Barthes de la Nive. Depuis 2006, 3 plans de gestion se sont succédé. Tous ont poursuivi la concrétisation des objectifs à long terme, chacun ayant une mission particulière. Un quatrième plan de gestion est aujourd'hui finalisé pour la période 2025-2035. Fruit d'un travail de concertation mené par les agents du service du patrimoine naturel et biodiversité et avec les partenaires institutionnels, réunis au sein du conseil de site, ce plan s'inscrit dans une logique de continuité d'action et de montée en compétence, dans une perspective de création d'une Réserve Naturelle Nationale en Plaine d'Ansot. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de gestion 2025-2035 de la Plaine d'Ansot, tel qu'annexé à la présente note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci pour la présentation de ce plan de gestion 2025-2035. Y a-t-il des questions sur ce rapport fort intéressant ? Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Nous le votons sans problème, c'est juste pour adresser un salut remarquable aux équipes qui ont travaillé. C'est un travail impressionnant, franchement. Je ne prétends pas avoir tout lu, c'était difficile en quelques jours parce que c'est extrêmement

riche. Je pense que ce sera très, très utile à tout le monde. Donc, bravo à toutes les équipes, je crois que c'est un travail très partenarial, ce travail remarquable, cet état des lieux remarquable, les perspectives que cela trace. Merci.

M. ETCHEGARAY : Oui, moi, j'aimerais bien que vous preniez la parole. Non pas pour couvrir ce qu'on entend par ailleurs, mais juste pour que nous prenions acte de l'intéressant rapport qui est présenté. Nous sommes ici, vous l'avez indiqué, M. SÉVILLA, à quelques encablures du centre-ville. Et nous avons là entre 200 et 300 hectares de terres, entre Bayonne et Villefranque. Et ce n'est pas le premier plan de gestion. Il y en a eu d'autres précédemment, dans lesquels le Département s'était d'ailleurs impliqué, avec l'Agence de l'eau, bien évidemment. L'Agence de l'eau, qui est bien sûr un partenaire majeur dans les plans de gestion de cette nature. Et le Département, qui a financé à des hauteurs importantes, à une époque où les finances des départements n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Ce que nous espérons, c'est donc que nous pourrions continuer dans cette direction. M. ESTEBAN, vous voulez dire quelque chose ?

M. ESTEBAN : Oui, très rapidement. C'est un travail remarquable qui a été fait par l'élu en charge de ce dossier, également par les services. On l'a bien vu en commission. Si ça pouvait résoudre en partie les problématiques d'artificialisation et d'inondation, c'est quelque chose qui irait vraiment dans le bon sens. C'est ce que je souhaite, en tout cas, avec l'étendue de cette zone humide. Voilà, merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, j'ai bien compris que tout le monde approuvait cette délibération, je la mets aux voix malgré tout. Pas d'abstention, pas de vote contre ? Délibération adoptée à l'unanimité. Bravo, M. SÉVILLA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Plaine d'Ansot — Mise à disposition d'équidés au profit de la Commune de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Et vous poursuivez par le rapport n° 3, qui suit.

M. SÉVILLA : Alors, le rapport n° 3, merci, Monsieur le Maire. C'est donc également un rapport sur la Plaine d'Ansot, avec une mise à disposition d'équidés au profit de la Commune de Bayonne. Donc, dans le cadre de la gestion du site de la Plaine d'Ansot, la Ville souhaite emprunter deux juments pour la brigade équestre et une ânesse pour des missions ponctuelles de battage et de pâturage. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt à usage correspondant, au titre de la période estivale 2025.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions, ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adhésion à la stratégie transnationale contre la Cortaderia selloana (Herbe de la Pampa) – Life Coop Cortaderia

M. ETCHEGARAY : Toujours, M. SÉVILLA, c'est l'adhésion à la stratégie transnationale contre *Cortaderia selloana*, l'Herbe de la Pampa.

M. SÉVILLA : Effectivement. Ce rapport porte donc sur l'engagement de la ville de Bayonne dans le programme transfrontalier de lutte contre les espèces végétales envahissantes. C'est un engagement qui s'inscrit dans une démarche bien plus globale, notamment à l'échelle de la Commune, en constituant un des volets du projet de transition écologique et solidaire de la ville de Bayonne. Préserver, reconquérir la biodiversité, en améliorant les fonctionnalités écologiques des milieux et des habitats naturels, sont des axes de travail que nous développons quotidiennement avec les services. Par exemple, autour de la gestion différenciée des espaces verts, l'interconnexion des trames vertes et bleues avec les espaces naturels, la lutte contre les espèces végétales envahissantes. Afin de pouvoir faire évoluer nos pratiques de gestion, pour tendre vers une qualité paysagère de notre cadre de vie et une amélioration de la biodiversité dans les espaces de transition, il est nécessaire de connaître de mieux en mieux tout ce qui nous entoure. Nous avons récemment lancé un Atlas de biodiversité communal, qui va nous permettre de collecter de l'information sur la diversité des espèces végétales et animales de notre commune. L'objectif étant de construire une connaissance fine et actualisée de la biodiversité bayonnaise, dans une perspective à la fois écologique, éducative et opérationnelle. Pour créer cette base de données, qui alimentera les documents stratégiques, nous allons nous appuyer sur une démarche participative, en proposant finalement aux citoyens de contribuer à cet inventaire. À partir d'une plateforme numérique accessible à tous, qui sera accessible à partir de nos téléphones portables, chacun pourra contribuer en signalant la présence de telle ou telle espèce sur notre territoire. Cette stratégie transnationale de lutte contre les espèces végétales va donc aussi aider la coordination entre les acteurs du territoire, pour programmer des actions de gestion d'entretien entre les services de la Ville, l'Agglomération, le Département et la Région, qui gèrent différents territoires et différents espaces. Le rapport porte donc sur l'adhésion à la stratégie transnationale contre le *Cortaderia selloana*, Herbe de la Pampa, le LIFE Coop Cortaderia. L'Herbe de la Pampa est donc une espèce exotique envahissante originaire d'Amérique du Sud, dont l'expansion rapide sur les territoires atlantiques et méditerranéens de l'Europe est aujourd'hui préoccupante. Dans ce contexte, la ville de Bayonne souhaite renforcer son engagement, en adhérant à la stratégie transnationale du programme LIFE Coop Cortaderia, lancé en 2023 pour une durée de cinq ans. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de Bayonne à la Stratégie transnationale de lutte contre l'Herbe de la Pampa, dans le cadre du programme LIFE Coop Cortaderia (2023-2028), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires permettant l'adhésion et la mise en œuvre de cette stratégie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport n° 4, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des abstentions, des votes contre ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Restructuration extension de la médiathèque du centre-ville — Mission de maîtrise d'œuvre — Avenant n° 8

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, vous voudrez bien prendre le rapport qui suit, n° 5.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire. Il concerne la restructuration et l'extension de la médiathèque du centre-ville. C'est un ajustement, mais il convient, bien sûr, de le faire valider par le Conseil municipal. Dans le domaine de la mission de maîtrise d'œuvre, l'un des membres du groupement CAMBIUM, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de restructuration et d'extension de la médiathèque du centre-ville, connaît une modification de son taux d'assujettissement à la TVA. Celle-ci est supprimée. Ainsi, la trésorerie exige un avenant attestant de cette modification. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Des abstentions, des votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU — Non-participations au vote : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat).

6. Médiathèque — Signature de la convention-cadre de Pôle Associé documentaire 2025-2029 avec la Bibliothèque nationale de France (BnF)

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, toujours M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, il concerne la médiathèque, mais cette fois-ci, une signature de la convention-cadre de Pôle Associé documentaire en 2025-2029, avec la Bibliothèque nationale de France. Depuis 2011, la ville de Bayonne est partenaire de la BNF dans le cadre d'une convention de pôles associés, au titre de l'intérêt scientifique et de la valeur patrimoniale des collections des bibliothèques de la ville de Bayonne, et de la complémentarité de ces fonds avec ceux de la BNF. La précédente convention, signée pour la période 2020-2024, étant arrivée à son terme, il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2025-2029, afin de poursuivre cette coopération fructueuse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la note explicative de synthèse. Je me permets simplement de rappeler que c'est un travail qui concerne autant la bibliothèque, notre médiathèque, que la BNF. C'est-à-dire que l'on s'enrichit l'un l'autre des fonds dont on dispose, en fonction, bien sûr, ou de l'exposition ou de la médiation que l'on appelle de ses vœux. Je dis cela parce qu'on pourrait toujours penser qu'il ne s'agit que d'un label un peu passif. C'est beaucoup plus que cela, c'est un vrai travail de synergie entre la BNF et les médiathèques bayonnaises qui est là, je dirais, labellisé par cette nouvelle convention.

M. ETCHEGARAY : M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Oui. Pas de problème pour cette délibération. Par contre, je m'excuse, nous avons été un peu distraits. Pour la délibération n° 5, la précédente : nous ne prenons pas part au vote.

M. ETCHEGARAY : Nous le notons. Vous ne prenez pas part au vote. Que faites-vous ? Vous votez ? Vous votez, M. ESTEBAN aussi. M. BOUTONNET-LOUSTAU, abstention. Et Mme... ? Vous votez. Parfait. Rien de particulier sur ce rapport, alors, que vous votez, vous venez de le dire. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Musée Bonnat-Helleu — Travaux d'extension et de restructuration — Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Rapport 7, M. UGALDE.

M. UGALDE : Le Musée Bonnat-Helleu, cette fois, est au cœur de cette délibération sur les travaux d'extension et de restructuration, avec des avenants aux marchés de travaux. Les marchés de travaux, en vue de la rénovation et l'extension du Musée Bonnat-Helleu, ont été conclus en mars 2021. Le chantier, lancé en juin 2021, s'est consacré dans un premier temps à la construction de l'extension du musée, en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase a pris fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023, avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant qui permettra une ouverture du musée rénové en novembre 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises, selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, vous ne prenez pas part au vote. M. ESTEBAN non plus, M. BOUTONNET-LOUSTAU non plus, vous non plus et Mme BENSOUSSAN, vous votez pour ? Mme BENSOUSSAN vote pour. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 11, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat)

8. Musée Bonnat-Helleu — Chantier des collections — Révision des montants des marchés de restauration in situ et attribution

M. ETCHEGARAY : Je vous propose d'en arriver au rapport 9 [erreur sur le n° de délibération], aussi présenté par M. UGALDE.

M. UGALDE : Le Musée Bonnat-Helleu toujours, mais le chantier des collections, cette fois-ci, la révision des montants des marchés de restauration in situ et attribution. En 2021, le Conseil municipal a autorisé le lancement de procédures de marchés publics permettant la réalisation du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu. Au regard des offres reçues, il y a lieu de réviser les montants des marchés correspondants, qui connaissent une évolution limitée avec une augmentation globale de 4,6 %. Il est demandé au Conseil

municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir, aux conditions indiquées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de l'ensemble des contrats correspondants.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, vous votez. Il n'y a pas d'abstentions, il n'y a pas de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Musée Bonnat-Helleu — Accueil d'œuvres en dépôt pour enrichir le parcours permanent

M. ETCHEGARAY : Et M. UGALDE poursuit avec le rapport 9, qui concerne l'accueil d'œuvres en dépôt pour enrichir le parcours permanent.

M. UGALDE : Oui, en l'occurrence, on entre là, si je puis dire, dans le cœur du métier du musée et ça fait chaud au cœur d'aborder justement des sujets qui sont beaucoup plus en relation directe avec son activité future. Le Musée Bonnat-Helleu rouvrira ses portes en 2025 et présentera un parcours de visite entièrement repensé. Il souhaite en renforcer certaines thématiques, par le dépôt d'œuvres provenant d'institutions publiques françaises. Cette démarche s'inscrit dans une longue tradition d'échanges entre musées, mais résulte aussi d'une volonté de dialogue entre les collections. S'appuyant en particulier sur le partenariat noué avec le Musée du Louvre, elle offrira au public bayonnais un accès à de très grands chefs-d'œuvre de l'histoire de l'art, tout en faisant rayonner la réouverture du Musée Bonnat-Helleu. Ces dépôts seront consentis pour une durée de 3 à 5 ans, durant laquelle la ville prendra en charge la gestion de ces œuvres. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe des dépôts détaillés en annexe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les institutions prêteuses.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport... Oui, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais profiter de cette délibération pour vous demander où en est l'étude des publics, en vue de la réouverture du Musée Bonnat-Helleu, qui avait été commandée. Cela faisait partie d'une de vos décisions, il y a quelques Conseils, je ne sais plus, il y a quelques mois. C'est la société Option Culture qui s'occupe de cette étude. Alors, moi, je n'ai pas vu le cahier des charges, mais j'ai rempli un questionnaire en tant que Bayonnaise. J'imagine qu'il s'agissait aussi de ce cabinet, qui faisait l'étude. Je voulais donc savoir si elle était terminée et si on avait déjà des premiers résultats, et si on pouvait les avoir, tout simplement.

M. ETCHEGARAY : En réponse directe, Mme BENSOUSSAN, c'est qu'effectivement, cette étude a été commandée. Elle n'est pas terminée, mais il y a une première partie qui a fait l'objet d'une livraison. Je ne l'ai pas vue, mais on me le souffle, je le répète donc. Et ceci peut parfaitement être présenté à l'occasion d'une réunion de la commission compétente. Je demande donc effectivement que ceci, qui intéresse nos collègues et tant mieux, puisse leur être présenté. Merci, Mme BENSOUSSAN. Le rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est donc adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Musée Bonnat-Helleu — Exploitation d'une librairie-boutique et d'une boutique en ligne — Approbation du principe de délégation de service public

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, le rapport 10.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE encore, rapport 10.

M. UGALDE : Oui, avec cette fois-ci le sujet de l'exploitation d'une librairie-boutique et d'une boutique en ligne, et l'approbation du principe de délégation de service public, pour ce qui concerne ces activités. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe du recours à une délégation du service public, sous forme de concession, pour l'exploitation d'un espace physique de type librairie-boutique et de la boutique en ligne du Musée Bonnat-Helleu, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse. Il est également demandé d'approuver les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, telles que décrites dans le rapport, sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération. Si vous avez accordé un intérêt particulier à ces annexes, et c'est tout l'intérêt de la capacité que nous aurons à gérer le cadrage de ces prestations, vous aurez constaté qu'en effet, nous garderons un vrai regard vigilant sur la façon dont cette boutique s'organisera. Et nous serons associés, y compris d'ailleurs, à ces choix stratégiques et commerciaux. Cela fait partie des éléments qui nourrissent, si je puis dire, la délégation dont nous parlons là, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Oui, à vous la parole, dans l'ordre qui vous plaira, soit M. BOUTONNET-LOUSTAU, soit Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Nous nous abstenons sur cette délibération, comme notre collègue, M. BERGÉ, l'a fait lors de la Commission des services publics locaux. Ceci pour trois motifs. En premier lieu, dans le rapport de présentation qui analyse les avantages respectifs de la gestion directe ou externalisée, il est écrit : « une gestion privée est susceptible d'offrir des leviers d'action plus importants, notamment en matière de management et d'organisation du travail, permettant d'assurer une meilleure efficacité du service rendu ». Mentionner ce type d'argument dans la délibération d'une collectivité publique, censée promouvoir et défendre les services publics et les personnels qui sont associés, cela nous a surpris et nous a paru assez incongru et malvenu. En second lieu, car en relation avec le précédent argument, la justification essentielle avancée pour ne pas choisir le mode de gestion de la régie directe repose sur l'incapacité immédiate d'envisager cette régie : manque de personnel, surcharge des équipes en place. Ce qui peut mieux être entendu que le premier argument. En dernier lieu, car le volet redevance versée à l'autorité délégante par le futur concessionnaire reste très flou, énoncé sous la forme d'hypothèses, sans montants précis, mais liées à l'occupation de l'espace physique, au chiffre d'affaires d'exploitation du service, à l'utilisation des marques déposées sur les produits. De plus, le seul chiffre annoncé est un chiffre d'affaires prévisionnel, qui semble faible au regard des chiffres de fréquentation qui nous avaient été communiqués pour le futur musée. Un élément positif dans cette délibération, la durée du contrat qui liera la Ville au concessionnaire, qui est donc un contrat de 5 ans. 5 ans, c'est assez long pour évaluer la pertinence des choix et réexaminer le mode de gestion à moyen terme. Merci de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HERRERA LANDA, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci. Je voterai contre cette délibération, parce que je pense que c'est une erreur d'aller sur le terrain de la DSP, quand on sait d'ailleurs que, sur d'autres terrains nous sommes vraiment frileux à aller sur de la DSP. Pour avoir eu plusieurs échanges durant ces dix dernières années au sujet des DSP, soit c'est trop cher, soit c'est trop long ou trop compliqué à mettre en place. Et là, pour 150 000 euros prévus, qui paraissent effectivement assez ridicules et qui inquiètent, parce que c'est assez incohérent par rapport aux chiffres de fréquentation et aux recettes prévisionnelles que vous nous avez annoncées, cela interroge beaucoup sur la transparence, mais j'y reviendrai. D'abord, dire que l'on se prive d'une manne. Et je crois que compte tenu... Parce que nous avons beaucoup parlé des investissements, mais il faut revenir sur le million d'euros supplémentaires cette année, de frais supplémentaires entre le personnel et les frais de fonctionnement. C'est donc une année où le musée ouvre en fin d'année, nous avons un million d'euros de plus. Je pense que se priver du moindre euro de recettes, c'est une erreur de gestion financière de cet équipement. Cela inquiète d'autant plus sur la gestion financière, on ne va pas refaire un cours d'économie, que, sur les autres recettes prévisionnelles, que vous nous avez données, il y a effectivement eu une incohérence. Donc, primo, je pense qu'on ne peut pas se priver de la moindre recette. Deuxio, les raisons qui motivent ce choix-là, effectivement, sont un peu inquiétantes. Et je crois que, compte tenu de la charge financière monumentale que l'exploitation va représenter, puisque nous avons un aperçu cette année, nous aurons un aperçu plus grand l'année suivante, il ne faut surtout pas se priver de leviers d'action, et il ne faut surtout pas se priver de recettes. Dans d'autres domaines, encore une fois, nous l'avons refusé. Donc, pourquoi pas là ? Nous avons d'autres musées, où nous savons vendre, aussi. Donc, vu les montants, je ne comprends pas. Je reviens enfin sur l'incohérence que cela peut représenter, entre les chiffres que vous nous annoncez, notamment les billetteries, mais effectivement en corrélation avec les fréquentations, et cette somme qui paraît ridicule. Je crois que nous avons besoin de transparence sur ce dossier, parce que, comme je le dis, il est monumental. Tant sur l'investissement, nous en avons beaucoup parlé, que sur l'exploitation, financièrement. Il est vraiment impactant pour nos finances, et je crois qu'il serait intéressant que nous ayons enfin un vrai travail de fond. Vous nous avez sorti des recettes prévisionnelles de billetterie, de votre aveu, sans avoir encore fixé le prix des billets. C'est fort, quand même ! Mais maintenant, je pense que nous arrivons à un stade où on arrive à apercevoir des coûts monumentaux, sur lesquels il va nous falloir échanger. Je crois donc que, là aussi, cela mériterait que nous ayons un vrai business plan sur l'économie de ce musée, pour savoir combien il coûtera au contribuable bayonnais. Vous savez nous appeler sur certains sujets, je pense que ce sujet-là mériterait que nous soyons tous consultés et tous informés, quels que soient les rangs dans lesquels nous siégeons. Je voterai donc contre, et j'en appelle à plus de transparence sur l'aspect financier et le fonctionnement du musée. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Avant M. UGALDE, qui était rapporteur, M. SALANNE.

M. SALANNE : Pour avoir animé la Commission de service public, je tiens à rappeler d'abord que, premièrement, ne parler que de finances, c'est quand même grave. Il faut d'abord écouter Barthélémy Etchegoyen, qui a bien expliqué dans son discours comment cela allait fonctionner, c'est-à-dire avec un partage des recettes, ensuite, très certainement, un recours à une compétence que nous n'avons pas, certainement avec les Musées de France. Nous devons bien sûr passer par un appel d'offres, mais il faut quand même savoir que 70 % et tous les gros musées délèguent leur librairie aux Musées de France, en fait. Et ne parler que d'argent... Évidemment, nous ne savons pas aujourd'hui, nous sommes incapables de savoir ce qui va se vendre. Par contre, la règle du jeu sur ce qui va être présenté dans la librairie, la règle du jeu sur tout ce qui sera sur les expositions, sur le fonctionnement, c'est Barthélémy Etchegoyen qui en aura la maîtrise et qui va travailler avec celui qui répondra à

l'appel d'offres, vraisemblablement un concessionnaire, qui sera certainement les Musées de France. C'est difficile de résumer deux heures de discussion très lourdes en commission, en cinq minutes de travail, mais, surtout, ne pas ramener ça au seul projet financier. Nous cherchons aujourd'hui à avoir une efficacité culturelle avant tout, et un partage des revenus.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE.

M. UGALDE : Je suis très surpris de la qualité de l'intervention de mon collègue, donc je ne vais pas ajouter grand-chose. Sauf quand même que, effectivement... Surpris parce qu'il est totalement sorti de sa compétence habituelle pour parler aussi culture et il l'a très bien fait, voilà. À partir de là, je ne suis pas décontenancé, parce qu'il m'en faut plus, mais je vais ramasser mon propos sur deux choses qui me semblent importantes. La première, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, la commercialisation d'un musée de ce niveau est en soi un véritable métier. Et comparer l'activité commerciale du musée qui va s'ouvrir à tout autre type de musée, je sais de quoi je parle puisque j'en préside un autre à Bayonne, c'est à mon avis une faute d'évaluation de la vocation de l'un et de l'autre. Nous sommes là sur des stratégies commerciales qui supposent des réactivités, qui supposent un savoir-faire, qui supposent des stockages, qui supposent des éléments stratégiques et commerciaux qui sont ceux de très grands musées internationaux. Effectivement, comme l'a aussi très bien dit M. SALANNE, je le répète, beaucoup de ces grands musées, aujourd'hui, ont opté pour cette méthode-là. Il n'y a rien de surprenant à ce que Barthélémy Etchegoyen nous ait aussi conseillé sur ce sujet, et il n'a fait, en définitive, que comparer notre situation à celles qu'il maîtrise dans d'autres domaines ou qu'il a eu l'occasion de gérer sur le plan international, voilà. Faire aujourd'hui le procès, si je puis dire, du fonctionnement et de sa rentabilité, c'est bien sûr un peu facile. Nous verrons bien comment les choses fonctionneront et justement, parmi les éléments que les annexes évoquent, il y a la capacité que nous aurons à nous adapter à des situations financières qui pourront évoluer. C'est d'ailleurs la force même de cette contractualisation, que de nous permettre de rester vigilants et tout à fait réactifs, aussi, sur le plan de la rentabilité si elle devait se présenter le plus vite possible.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Peut-être une petite précision, par rapport à ce que vous avez laissé entendre en termes d'opacité ou de non-précision, sur un certain nombre de sujets. Cette délibération vise à approuver le principe de délégation de service public et non pas le contrat de DSP, nous sommes d'accord. Il y aura donc, en temps voulu, c'est prévu pour le mois d'octobre, une délibération concernant bien sûr le contrat de DSP, qui viendra répondre à l'ensemble des éléments constituant cette DSP, comme il est classique de le voir dans d'autres domaines.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN.

M. ESTEBAN : Je ne suis pas foncièrement opposé, mais je m'interroge quand même sur l'évaluation des retombées de l'action d'une librairie spécialisée, forcément de qualité, au regard des librairies de Bayonne, qui rencontrent des difficultés et qui pourraient peut-être profiter de l'opportunité de ce musée pour vendre des livres d'art, notamment du 19e siècle, mais pas que. Je ne sais donc pas si cet aspect-là a été évalué, mais je crois que ce serait nécessaire qu'il y ait une réflexion globale, parce que nous allons avoir un aspirateur, surtout si c'est la librairie des Musées de France.

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, cela me donne l'occasion de rappeler que, même si ce métier de libraire est bien délicat, pour en suivre les vicissitudes quelquefois, je puis en témoigner, Bayonne détient le record national, je dis bien national, du nombre de librairies, comparativement à son nombre d'habitants. Alors, je veux bien n'entendre parler toujours que de difficultés économiques, mais il faut aussi rappeler que nous bénéficions aujourd'hui d'un maillage de librairies que même la ville de Pau ne peut pas avancer, loin s'en faut. Donc ça, c'est un premier élément. Les librairies à Bayonne ont, si je puis dire, depuis très longtemps droit de cité. C'est un équilibre fragile, j'en conviens, M. ESTEBAN. C'est la raison pour laquelle nous travaillerons et nous travaillons déjà à ce que, bien entendu, la réouverture ou l'ouverture du musée soit aussi associée à une possibilité pour les libraires bayonnais d'être complémentaires des objets ou des éléments qui seront commercialisés dans ces murs. Il n'est pas question que les libraires subissent, il faut en faire des partenaires. Nous travaillons sur beaucoup de sujets avec eux, en particulier sur un futur festival, qui devrait mettre en valeur leur métier une fois tous les deux ans à Bayonne. Et cela fera effectivement partie des sujets que nous aborderons avec eux, pour qu'ils soient complémentaires dans leurs propositions, vis-à-vis d'une ville d'Art et d'Histoire qui a certainement aussi sa mission ailleurs que dans le musée lui-même. Les hommes et les femmes qui viendront, si je puis dire, consommer de la culture au Musée Bonnat-Helleu seront aussi des hommes et des femmes qui iront se promener en ville et qui seront demandeurs de propositions de ce niveau. Bien sûr, il ne faudra donc pas une dichotomie entre la proposition du musée et celle de nos libraires bayonnais.

M. ETCHEGARAY : Merci, quand même, parce que cette question montre l'attention que nous devons avoir vis-à-vis de cette économie, celle des libraires, qui est quand même assez complexe. Et Dieu sait s'ils ont un rôle important chez nous et nous nous en félicitons. Je mets aux voix cette délibération, qui est la délibération n° 10. Y a-t-il des abstentions ? Vous voulez dire quelque chose ? Abstention de Mme BENSOUSSAN.

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote. Nous avons davantage d'interrogations que de certitudes sur cette question.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. Merci. Vous votez pour, M. ESTEBAN. Vous avez dit contre tout à l'heure. Et vous ?

Mme HERRERA LANDA : Nous avons dit « abstention » au début de notre intervention tout à l'heure, nous n'avons pas changé d'avis.

M. ETCHEGARAY : Abstention, vous n'avez pas été convaincus par ce qui a été dit en séance. Tout ceci est noté, je vous remercie, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU — Abstentions : 4, Mme BENSOUSSAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat) — Non-participations au vote : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat)

11. PC sécurité du musée Bonnat-Helleu — Lancement de la procédure de mise en concurrence des entreprises de sécurité et signature du marché

M. ETCHEGARAY : Et le rapport qui suit est représenté par M. SALANNE.

M. SALANNE : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Oui, donc, il s'agit du PC Sécurité du Musée Bonnat-Helleu et lancement de la procédure de mise en concurrence d'entreprises de sécurité et signature du marché. Dans la perspective de l'ouverture au public du Musée Bonnat-Helleu, la ville de Bayonne souhaite lancer une consultation pour confier les prestations de sécurité, sûreté et surveillance à un prestataire spécialisé, afin de pérenniser le fonctionnement d'un PC Sécurité 24 h/24 et de permettre la mise à disposition d'une équipe d'agents de surveillance expérimentés. Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics à intervenir, aux conditions indiquées dans la note explicative de synthèse, et de prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions, pas de votes contre? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Festival Paseo — Édition 2025

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant est présenté par M. LACASSAGNE. Il concerne l'examen et l'avis préalable sur notre projet de PLUi intercommunal Côte Basque Adour. J'ai oublié un rapport, je suis désolé. Merci. Rapport 12 du Festival Paseo. On ne va pas faire l'impasse sur Paseo.

M. UGALDE : Impasse sur Paseo», c'était bien trouvé. Pas question, ça me donne en particulier l'occasion de dire que nous allons faire le choix, cette année, pour être tout à fait lisibles, d'un calendrier qui ira du 1er août au dernier jour d'août. Comme cela, nous contribuerons, si je puis dire, à l'effet de communication et à l'efficacité qui doit régner autour de ces rendez-vous gratuits, je le répète, et qui permettent un quadrillage que je me suis quand même permis de détailler. Parce que les mots, c'est bien, mais les réalités, c'est encore mieux. Paseo, ce sera donc, pendant le mois d'août, la place de la République, la place Lacarre, la place de la Liberté, Sainte-Croix, Mousserolles, Les Halles, Roland Barthes et de nombreux artistes locaux. Nous l'avons dit à la sortie du Covid, nous le répétons, 90 % des contrats que nous signons avec des artistes proviennent de propositions locales : Bilaka, la Compagnie Illicite, Ninika, l'Académie Ravel, l'Harmonie Bayonnaise, la scène The Voice avec Abdéllah, le Chœur Bayonne Pays basque, Gorka Robles et bien d'autres. Nous faisons donc appel, encore une fois, à une proposition qui est et qualitative et marquée par la réalité d'un territoire qui vit, qui bouge en matière de spectacle vivant. Et si on s'arrête un tout petit peu aux remarques que nous recevons dans les rues concernant Paseo, on se rend bien compte que tous ceux qui viennent nous rejoindre sont avant tout demandeurs de cette réalité de proposition de spectacle vivant. Nous ne sommes pas dans un festival où 90 % des propositions viennent de grands metteurs en scène ou de productions nationales ou internationales. Il s'agit là, pour ceux qui visitent Bayonne, d'en découvrir aussi la réalité artistique de spectacle vivant. Le patrimoine matériel et immatériel, en quelque sorte, dirait ma collègue, Mme CASTEL. Le festival Paseo, donc, contribue à l'attractivité culturelle et à l'animation de la ville, au sortir des fêtes traditionnelles. On sait de quoi s'emparait notre ville, à savoir d'une sorte de déprime totale, il y a encore quelques années, après les fêtes. Aujourd'hui, cette proposition permet, quelques jours après les fêtes traditionnelles, de redevenir pertinents en matière de spectacle vivant à Bayonne. Festival pluridisciplinaire privilégiant la musique et la participation d'artistes professionnels de notre territoire, Paseo se déroule plus particulièrement dans l'espace public. Son accès est gratuit pour tous les publics. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son

représentant à signer les conventions à intervenir et contrats nécessaires à la mise en œuvre de l'édition 2025 de cette manifestation dotée d'un budget de 40 000 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

13.Examen et avis préalable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Côte basque Adour

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 13. Pour le coup, cette fois, c'est bien cela. L'examen et l'avis préalable sur le projet de PLUi, donc Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Côte Basque Adour. Je vais dire quelques mots rapides, parce que je préfère que l'essentiel soit dit à deux voix, par M. LACASSAGNE et par Mme HARDOUIN-TORRE, au titre de leurs responsabilités et compétences respectives ici, dans les délégations qui leur ont été attribuées. Vous dire d'abord que ce n'est pas un exercice facile que celui de mettre en place un document de planification. C'est vrai pour tous les documents de planification. Nous pourrions dire que c'est vrai pour les SRADDET, si on reste sur l'aménagement du territoire stricto sensu, c'est vrai pour les Schémas de cohérence territoriale, dont je vous rappelle qu'il a fait l'objet d'un arrêt il n'y a pas bien longtemps. C'est vrai aussi pour les PLUi, sachant que, pour ce qui nous concerne, nous sommes dans un exercice un peu particulier. Puisqu'aussi bien nous allons faire un PLUi à cinq, il est question ici d'un PLUi à cinq, Bayonne, Anglet, Boucau, Biarritz, Bidart, les communes historiques de l'ex-Communauté d'agglomération Côte basque Adour, sachant qu'ensuite, il y aura un PLUi Littoral Ouest qui va inclure l'intégralité des communes entre la frontière espagnole, ou le Pays basque Nord, comme on voudra, et le département des Landes. Comme vous le savez, cela a déjà été expliqué, je n'y reviens pas, mais s'il y avait des questions, je serais prêt à le faire, nous avons considéré nécessaire d'acter des choses à cinq, avant que de nous retrouver à 23. Puisqu'en réalité, avec toutes les communes littorales, nous serons 23. Pour une raison assez simple, c'est que notre précédent Plan Local d'Urbanisme a quelque peu vieilli, et que la sécurité juridique commande que l'on puisse avoir le plus rapidement possible ce document, sachant que le PLUi dont je parlais tout à l'heure, à 23, prendra lui un temps supplémentaire que nous préférons ne pas laisser venir.

Il y a aussi une autre raison à cela, c'est qu'il nous apparaît nécessaire, et je vais arrêter là mon propos liminaire, de climatiser, entre guillemets, ou de créer de la résilience dans notre document de planification. Je fais référence à la loi Climat et Résilience, vous l'aurez parfaitement compris, qui est une loi extrêmement importante de 2021 et qui nous amène, nous, les collectivités locales, à aborder les questions de planification et d'aménagement du territoire dans un esprit tout à fait nouveau. Tout ceci, nous le suivons bien sûr à la Communauté d'agglomération. Chacun sait que c'est la compétence de la Communauté d'agglomération et que, néanmoins, nous sommes appelés ici à émettre un avis et c'est bien normal. Et je sais que la commission vous a effectivement permis d'entendre des équipes de la Communauté d'agglomération. Nous avons d'ailleurs, avec votre accord, considéré dans un Pacte de gouvernance d'urbanisme qu'il fallait que l'on puisse être associés, nous, les villes, le plus en amont possible du dispositif. Tout comme nous sommes venus ici pour le PADD, tout comme nous avons parlé ici du SCoT, au moment de son arrêt, ou plutôt en amont de son arrêt, nous sommes là, à l'échelle de ces cinq communes, à vouloir se poser

des questions essentielles, aussi importantes que celles de se loger, de se déplacer, se nourrir, ou inscrire nos politiques publiques dans le cycle des transitions, au sens le plus générique et général du terme. Tout ceci nous paraissait absolument indispensable. Nous avons changé de logiciel, peut-être même de paradigme, et il nous apparaissait important, dès maintenant, à cinq, parce que ce n'est pas aussi simple que ça, de se mettre d'accord. C'est plus difficile à 23, et c'est bien que nous nous posions déjà des questions essentielles dans ce format. C'est à ce stade que nous nous trouvons, et je vais laisser la parole maintenant à M. LACASSAGNE, notre adjoint, qui, bien sûr, a suivi ce dossier au titre de la ville de Bayonne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose d'abord de lire la délibération et peut-être que nos collègues auront des questions à poser, suite à la Commission stratégie urbaine, dans laquelle l'Agglomération a présenté le premier document. Par délibération du 23 septembre 2017, la Communauté d'agglomération Pays basque a défini les modalités de gouvernance et de collaboration entre les communes et la Communauté d'agglomération dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Côte Basque Adour (CBA). Elles ont été précisées par délibération communautaire, en date du 19 juin 2021, et prévoient que les dossiers d'arrêt de projet des procédures engagées soient présentés pour avis en Conseil municipal, avant d'être présentés pour arrêt en Conseil communautaire. En prévision de l'arrêt de projet du PLUi CBA au Conseil communautaire du 21 juin 2025, le Conseil municipal est invité à prendre acte de la présentation des lignes de forces du projet de PLUi-Côte Basque Adour, qui n'appelle pas de vote.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, Mme HARDOUIN-TORRE, vous complétez le propos. Le mieux, ensuite, c'est que le débat s'ouvre et qu'à l'occasion de vos questions, nous puissions répondre. C'est bien plus intéressant que de faire des monologues successifs.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, mes chères et chers collègues, nous avons présenté, il y a quelques jours en commission, avec les services de la Communauté d'agglomération, le PLUi à cinq, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire. En ce qui concerne ma délégation, il est vrai que l'objectif de ce PLUi, c'est de nous permettre de lutter le plus efficacement possible contre le réchauffement climatique et les conséquences de ce réchauffement climatique. Puisque, par définition, une ville ne peut être résiliente et protectrice que si elle prend en compte les évolutions. Ce PLUi avait vieilli, mais il avait vieilli, aussi, eu égard aux évolutions qui vont malheureusement très vite en termes de dérèglement, de difficultés aujourd'hui à anticiper les problèmes, que ce soit la grêle, la canicule, les tempêtes. On se rend compte aujourd'hui que, malheureusement, la nature est plus rapide que les administrations. Et nous ne serons jamais aussi véloces qu'elle. Mais il faut à tout le moins essayer de limiter ou d'atténuer, je dirais, les dégâts. Et ce PLUi, par divers aspects, nous permet en effet d'avoir des outils pour aller en ce sens.

Le premier, le plus important, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, est effectivement en lien avec la loi Climat et Résilience et la ZAN, la zéro artificialisation nette. Le but étant de limiter la consommation de foncier, d'être moins gourmands pour construire. Avec tout ce paradoxe que nous enjoint effectivement l'État, à savoir de limiter la consommation du sol et de produire en même temps des logements. Puisque l'impératif de logement ne peut être nié. Il a fallu faire des comptes, il a fallu rendre des sols. Et pour Bayonne, effectivement, 74 hectares qui sont aujourd'hui en zone AU seront reclassés en zone N ou en zone A. C'est aussi, comme je le disais en introduction, permettre à la ville d'être plus résiliente et d'être plus protectrice de ses habitantes et de ses habitants. Au travers des constructions, là encore, construire pour loger, mais construire sans détruire, notamment les corridors écologiques, les trames vertes et bleues. Éviter ce que tous les urbanismes, pendant des

années, les années 70 notamment et les années 80 aussi, ont quand même créé, à savoir des îlots de chaleur, pour continuer à garder et avoir un maximum d'occupation des sols au détriment de la nature. Aujourd'hui, donc, on revégétalise, on décroûte, on replante pour justement contrecarrer les effets de cet urbanisme à tout va, qui a malheureusement montré ses limites et qui, au travers de ce que nous pouvons voir chez nous comme ailleurs, n'est pas la solution. Dans le cadre de notre PLUi bayonnais, il sera annexé la Charte de l'arbre, que nous avons votée, il y a quelque temps. Charte portée par M. AGUERRE, qui permettra à la fois de protéger l'arbre en tant qu'espèce, mais aussi de donner des engagements ou des instructions pour mieux planter. C'est à la fois protéger et mieux planter, la charte de l'arbre sera donc annexée à notre PLUi.

C'est aussi, je pense que c'est la plus grande des difficultés et nous en parlons souvent en Conseil municipal, ou en réunion par des questions qui sont posées, l'anticipation des risques. Ce PLUi, effectivement, ne concerne pas que des villes comme Bayonne, qui n'ont pas d'océan. Il concerne aussi Bidart et Biarritz, notamment, avec le recul du trait de côte. L'année dernière, sur la semaine climat, on nous a longuement alertés sur cette érosion inévitable et inexorable, face à laquelle l'être humain ne peut que constater l'étendue de sa propre faillite. Mais en ce qui nous concerne, nous sommes aussi une ville avec un fleuve et une rivière, cela peut être un risque d'inondation. C'est tenir compte et actualiser les documents, notamment le PPRI, que l'État tarde à réactualiser au regard des difficultés qui sont aujourd'hui les nôtres. C'est anticiper l'avenir, comment construire dans le futur, en sachant qu'il faudra tenir compte de ces événements-là. Enfin, je terminerai par-là, parce que je pourrais continuer longtemps, mais je pense qu'il est plus intéressant que l'on puisse débattre, voire critiquer, parce que c'est un document qui peut être considéré comme perfectible, et je l'entends parfaitement, c'est toujours, au travers de cette ville, permettre de créer des oasis de fraîcheur. C'est penser l'espace public différemment, se dire par exemple que les cours d'école, qui sont fermées tout l'été parce que l'école n'accueille pas d'enfants, pourraient devenir des oasis de fraîcheur pour les quartiers. C'est penser à rendre l'habitant et l'habitante moins dépendants de la voiture, mais sans être moralisateurs. Parce que, pour pouvoir abandonner sa voiture, il faut avoir du transport en commun digne de ce nom, avec une accessibilité pour toutes et tous. L'injonction du vélo ne peut pas concerner l'ensemble des citoyennes et des citoyens, tout le monde ne peut pas aller travailler à vélo, ou se promener à vélo, ou faire ses courses à vélo. Il faut donc prendre en compte les besoins des uns et des autres, pour permettre à tous d'avoir l'impression de contribuer à sa petite échelle. Parce que je le redis et nous le redisons souvent, la transition écologique est l'affaire de toutes et tous, sans morale, sans culpabilité et simplement en donnant aux gens les moyens de pouvoir y participer. Voilà, j'avais juste quelques petites observations à faire comme cela et je vous laisse la parole.

M. ETHEGARAY : Merci. Oui, M. ETCHETO.

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le Maire. Alors, que dire ? En commission, j'ai été un peu surpris de cette présentation. J'arrivais, je découvrais et, aujourd'hui encore, je ne saisis pas tout à fait l'intérêt de cette étape, en tout cas dans ces termes. En réalité, cette étape-là n'a pas vraiment d'intérêt. Le PADD a été présenté, discuté il y a quelques mois, on s'en souvient ici. C'est une obligation légale. Et de ce que nous avons compris, de ce qui était convenu, enfin, moi, ce que j'avais compris, c'était ça : vous deviez nous présenter le projet de PLUi, avant que ce soit discuté et voté en Conseil communautaire, ce sera donc le 21 juin, en amont justement de ce Conseil d'agglomération. Mais là, nous sommes bien d'accord, ce n'est pas du tout le cas. Le document que nous avons, c'est une note introductive que vous avez baptisée, c'est la première fois, c'est une invention, une innovation, disons lexicale, « présentation des lignes de force ». Je pense que ça n'a aucune valeur juridique. Et là-

dessus, Mme HARDOUIN-TORRE, nous n'allons pas nous disputer. C'est difficile de critiquer le document, on ne va pas se disputer, c'est honnêtement un document de bonnes intentions sur lequel nous serons tous d'accord. Je ne vois pas comment on pourrait ne pas l'être, il y a donc vraiment peu à dire là-dessus. Toujours est-il que ce n'est pas du tout ce qui était convenu. Dans le résumé, j'ai d'ailleurs vu qu'il n'était plus question de vote. Dans la délibération, vous nous demandiez de prendre acte. Mais là, on ne peut pas prendre acte de quelque chose. Je vous relis le passage de la délibération : « conformément aux délibérations du Conseil communautaire des 23 septembre 2017 et 19 juin 2021, concernant les modalités de collaboration entre communes et la Communauté d'agglomération Pays basque, le projet de PLUi doit faire l'objet d'un examen au sein de chaque Conseil municipal des communes concernées avant arrêt du projet de PLUi définitif en Conseil communautaire ». On a bien dit « le projet de PLUi ». Ça, ce n'est pas le projet de PLUi, nous sommes bien d'accord ? Le projet de PLUi, vous nous avez donc dit en commission que nous en serons informés après. Ce n'est donc pas cette étape-là. Alors bon, vous ne faites pas ce que vous avez dit.

Derrière, c'est ma deuxième inquiétude. Parce que, dans ce catalogue de bonnes intentions, « présentation des lignes de force », c'est très bien, on va tous être d'accord. Derrière, comme souvent avec vous, qu'est-ce que vous en ferez ? Je vais prendre un exemple, je ne vais pas aller le chercher très loin, il a occupé notre dernier Conseil municipal : le cas du foyer Lormand et la vente du foyer Lormand. Celui-là, il vient contredire et percuter de plein fouet plusieurs de vos diapositives et de vos principes, puisque vous dites : « il ne faut pas artificialiser les sols, il faut économiser les sols de pleine terre, etc. ». Paf ! Pas de chance, là on fait exactement le contraire. « Il ne faut pas perturber non plus, il faut veiller à l'équilibre architectural et urbain ». Paf ! On fait exactement le contraire. Et troisième chose : « il faut produire du logement accessible et du logement social, etc. ». Et là, paf ! On fait exactement le contraire. Avec un certain cynisme, puisque vous vous débrouillez pour faire valider un projet à moins de dix logements, justement pour passer en dessous des contraintes de votre charte du logement, qui vous aurait obligé, sinon, à produire du logement social. Vous en faites donc neuf, pour ne pas produire un seul logement social sur cette opération. Vous comprendrez que tout cela nous inquiète. Ce qui m'a quand même beaucoup amusé, mais je pense que c'est le hasard, c'est que, quand les techniciens de l'agglomération sont venus présenter tout cela, et nous ont donc mis les slides qui sont à notre disposition, je les ai reconnus tout de suite, en commission, les extraits du PLUi qui étaient juste là à titre d'illustration. J'ai demandé, vous vous souvenez, la légende pour essayer de gratter quelques informations. Mais forcément, on ne l'avait pas. Et l'exemple, la parcelle qui était, juste là, un exemple, c'est celle où il y a le foyer Lormand. Ça, c'est quand même un hasard. Je me suis dit : « bon, il n'y a pas de hasard ». Les lapsus sont révélateurs, on dira que celui-là l'était aussi. Voilà. Du coup, nous ne voterons donc pas. Mais je crois que, finalement, puisque c'est une délibération un petit peu vaseuse, il n'y aura pas de vote. Nous attendrons pour le coup d'avoir le retour du PLUi, une fois qu'il sera discuté et voté, donc je pense à la séance du 21 juin ? J'imagine qu'ensuite, nous l'aurons donc à disposition, ça c'est de règle, au Conseil municipal qui suivra, certainement celui du mois de juillet ?

M. ETCHETO : Voilà. Simplement donc, par contre, une petite demande : est-ce que nous pourrions y avoir accès le plus vite possible, dès le vote et la validation du PLUi le 21 juin par le Conseil d'agglomération ? Parce que ce sont quand même des documents un peu épais, un peu substantiels. Il nous faudra plus que les cinq jours francs habituels pour pouvoir nous y plonger un peu sérieusement. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : La réponse à cette question est oui, vous l'aurez. A priori, c'est effectivement le 21 juin, je l'ai encore validé hier au Conseil communautaire pour l'ordre du

jour. C'est donc bien ce qui est à l'ordre du jour, qui sera très, très chargé, j'espère que nous allons pouvoir voir tout cela à la fois. En tout cas, nous aurons effectivement ce document d'urbanisme. Et M. ESTEBAN a la parole.

M. ESTEBAN : Merci, Monsieur le Maire. Il était effectivement temps que ce PLUi arrive, c'est quand même depuis 2015. En tant que conseiller communautaire, je regrette, un peu sur Bayonne, mais également dans les autres communes, qu'au fil des ans il y ait eu des modifications parcellaires, on va dire, de l'ancien PLU, permettant une urbanisation. Sur Bayonne notamment, l'aménagement du Séqué 4, alors qu'on nous dit dans les intentions du PLUi « plus d'espaces agricoles naturels et forestiers préservés ». Là, nous avons au Séqué un espace qui est déjà bien loti en matière de logements, et l'on aurait pu, au Séqué 4, envisager un retour du maraîchage, notamment. Voilà. J'ai un regret, sur ces calendriers, qui me semblent un peu ne pas tenir compte du document final du PLUi, qui non seulement est vertueux, mais, je pense, sera efficace. Après, ma deuxième question, j'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre, je l'exprimais en commission. Nous avons un projet de patrimoine mieux préservé. Quand on dit patrimoine, ce sont certes des bâtiments des années 50-60, ou des années 30, des pavillons, que l'on retrouve dans la quasi-totalité des communes. Ici également, on pense à Saint-Léon, etc. Et dans ce patrimoine, sont évidemment cités les jardins privés, qui participent là aussi à une lutte contre le réchauffement climatique de toutes les villes denses, et à la diffusion d'une baisse de température. Dans le document, même si j'entends bien qu'il est d'une part communautaire et comprend cinq communes, je regrette que n'apparaisse pas plus en détail la préservation des quartiers de lotissements, un peu à l'image de la ZPPAUP qui avait été mise en place à Biarritz, dans les années 90, par M. BOROTRA, le maire de l'époque. Je pense que cela aurait été intéressant d'avoir des précisions sur les 2 332 bâtiments identifiés pour leur qualité patrimoniale. Cela évite aussi peut-être, d'autre part, des transactions qui se sont faites rapidement le long du Tram'Bus 2, on va dire, en remontant notamment la rue Pannecau, c'est le plus significatif : disparition de bâtiments, de maisons des années 30, des années 50.

M. ETCHEGARAY : Vous ne voulez pas dire Maubec ?

M. ESTEBAN : Maubec, pardon et Matras, qui ont donc été remplacées par des immeubles. Certes, il y a la logique de devoir loger. Il faut... je ne sais pas s'il faut, mais cette métropolisation n'apparaît pas véritablement, je trouve, dans le débat. En tout cas, elle n'est pas très claire. Voilà, je l'ai déjà exprimé en commission. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ESTEBAN. C'est vous, Mme HERRERA LANDA ? Oui, allez-y.

Mme HERRERA LANDA : Je vais redire certaines choses qui ont été dites, nous partageons certaines analyses. Le projet de PLU Côte Basque Adour, qui nous est soumis pour avis préalable, constitue l'une des pièces d'un ensemble de documents et procédures d'urbanisme. Je ne vais pas les redire, elles ont été citées. L'ensemble de ces dispositifs relève tout à la fois d'un puzzle, d'un mécano et de poupées russes par leurs interdépendances, leurs spécificités, leurs complémentarités et surtout leurs complexités. Ces documents sont en cours de rédaction, pour consultation et validation à court (2025) ou plus long terme (2028), puisque c'est l'échéance qui est donnée pour certains de ces documents. La création de l'agglomération, en 2017, a permis d'élargir la réflexion à l'échelle du territoire, et l'existence d'un SCoT à l'échelle du bassin de vie constitue une réelle valeur ajoutée pour décloisonner les périmètres de réflexion. La délibération qui nous est soumise pour avis, cela a déjà été dit, et le document annexé, qui n'est en rien spécifique à notre commune, porte sur des orientations générales et des intentions généreuses, sur lesquelles

nous ne pouvons que nous accorder. Plutôt que de les commenter, nous préférons y contribuer par des interrogations ou des points de vigilance.

Le premier concerne l'urgence de la production des documents. L'attractivité de notre territoire, en particulier la côte, son développement continu, j'allais dire effréné, le confronte à des difficultés, à une pression sur les logements, la mobilité, le cadre de vie, le respect des espaces naturels, l'activité économique, je n'ai pas la prétention d'être exhaustive, qui, en l'absence de documents d'urbanisme de référence actualisés, certains sont antérieurs à 2014, se traduisent par des modifications au coup par coup. À Bayonne, on a très souvent modifié le PLU. Posant des problèmes de cohérence, cela a aussi été dit, avec les enjeux présents et surtout futurs du territoire dans son ensemble. L'enjeu démocratique, c'est le deuxième enjeu : le décalage entre la complexité des dispositifs et le caractère technocratique des procédures constitue des freins majeurs à la consultation des habitants, qui sont les premiers concernés dans leur vie quotidienne par l'impact à court et long terme des décisions qui vont être actées. Un véritable travail préalable de traduction, médiation, adaptation est indispensable pour atteindre cet objectif. Nous avons conscience que cela est complexe et que cela prend du temps. Nous ne nions pas les mesures de consultation du public qui ont déjà été mises en œuvre, mais nous pensons, et souhaitons que les enquêtes publiques à venir doivent être plus ambitieuses. L'enjeu et le défi de la créativité et de la frugalité : en matière de consommation d'espace, en particulier pour le logement et les services, la « mauvaise habitude », prise dans une période d'une certaine abondance d'espace, a conduit à grignoter et défricher des espaces naturels, encore aujourd'hui (Prissé-Lana, Séqué 4, Foyer Lormand), plutôt que de construire ou de réfléchir à des pratiques plus frugales, en utilisant des sols qui sont déjà artificialisés. L'enjeu de solidarité : celui-ci pourrait être intégré à partir de plusieurs leviers ou possibilités. En premier lieu, cela a été abordé tout à l'heure, ne peut-on modifier les règles de seuil en nombre de logements, rendant obligatoire la réalisation de logements sociaux, assurant ainsi une plus grande mixité sociale, y compris dans les quartiers à moins forte densité urbaine ? Cela permettrait aussi d'élargir l'offre de logements sociaux. Est-il possible aussi de modifier les pourcentages définis en matière d'urbanisme au sein du futur PLUi Littoral ? Cela semble déjà d'ailleurs avoir été intégré, je crois que le chiffre est passé de 50 à 56 %, afin de permettre aux communes à moindre densité urbaine de prendre toute leur part dans la production de logements et d'autres bâtiments, limitant ainsi concomitamment l'effet négatif de la constante métropolisation du BAB. Bayonne étant une ville située en zone tendue, il y aurait aussi la possibilité de mettre en place la servitude de résidences principales dans son PLU. Il s'agit donc de la loi Echaniz-Le Meur, pour toute nouvelle construction, comme le prévoit l'article 5 de la loi 2024-1039 du 19 novembre 2024, visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale. Enfin le PLUi CBA pourrait intégrer à l'instar de ce qui a été décidé à Bidart, les cinq communes de notre territoire pourrait s'engager dans les futurs programmes immobiliers à réaliser un minima plus élevé de logements sociaux. Bidart a mis la barre très haut, avec 70 %, mais il y a peut-être des fourchettes à imaginer dans le précédent document, au-delà de celles qui existent aujourd'hui à Bayonne ?

Pour passer aujourd'hui à la contrainte des agendas, l'articulation des agendas et le caractère contraignant des textes sont aussi une réalité importante. Le SCoT est arrêté avant sa procédure de consultation. De sa précision finale va dépendre son degré de contrainte vis-à-vis du PLUi, sur les sujets cruciaux qui concourent à la qualité de vie et à la transition écologique et solidaire : logement, foncier agricole, transport, préservation des zones naturelles, mixité sociale, etc. Ce rôle est majeur, car personne n'ignore les risques qui pèsent aujourd'hui, et peut-être davantage encore demain, sur la loi zéro artificialisation nette. Deux questions pour conclure. Le PLUi ACBA, que nous examinons, et le SCoT

devraient être votés en 2025. Pouvez-vous nous communiquer des informations précises sur l'agenda de leur adoption ? Nos collègues d'Anglet, qui examinaient hier le même rapport, disposaient, annexée au texte dans la délibération, de la traduction sur le territoire de la ville d'Anglet. À grandes lignes, mais avec quand même des éléments, des engagements du PADD et du PLUi Côte Basque. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions du même ordre concernant Bayonne ? Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Très bien, merci. M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci. Même constat, un document qui est donc très joli, il y a de jolies images, mais derrière, en fait, on ne peut qu'être d'accord sur les grands engagements et les grandes lignes prises. Maintenant, je partage le constat qui veut que nous aurions pu avoir plus d'informations et plus de détails. Je constate, et cela m'a fait plaisir que M. ESTEBAN en parle, qu'après avoir effectivement rasé un certain nombre de ces maisons pour faire des résidences... Alors, raser une maison pour faire du collectif, cela s'entend. Je veux dire que, dans une logique d'urbanisme et de problèmes de logement que nous avons, c'est tout à fait normal. Mais raser des maisons qui avaient du caractère, qui avaient une identité, qui donnaient aussi une identité pour faire de grands bâtiments tout blancs, après avoir fait ça, c'est quand même soulageant de voir que l'on se rend compte que le patrimoine, ce ne sont pas que nos monuments historiques et nos remparts. Et qu'il y a aussi toutes ces petites choses-là, qui appartiennent à des particuliers. Cela aurait été bien, nous n'allons pas refaire l'histoire, d'y penser aussi avant de faire ces choses-là. Ne serait-ce que quand on reconstruit, quand on rase pour construire du collectif, peut-être réfléchir à retrouver un petit peu ce qui a été enlevé. Parce que quand je vois les contraintes que l'on peut mettre à des particuliers, nous et bien sûr, les ABF, et ce que l'on permet de faire, juste à côté, à des promoteurs, alors que l'on reconnaît dans ce document qu'il y a des bijoux de patrimoine aussi dans des biens qui appartiennent à des particuliers, et qui ne sont pas des monuments. Il n'y a pas grand-chose, mais il y a au moins ça. Enfin, il n'y a pas grand-chose, en tout cas pas beaucoup de précisions. Il y a plein de choses, mais pas très précises. Au moins, là, c'est bien de s'en rendre compte maintenant. J'espère donc que nous serons bien sûr associés un peu plus à l'élaboration de tout ça, mais surtout que l'on en prendra dès aujourd'hui acte de cette importance, et que, dans les projets qui seront faits, on prendra en compte l'importance de ce patrimoine. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci bien. Je vais demander d'abord à M. LACASSAGNE de commencer, peut-être ensuite Mme HARDOUIN-TORRE.

M. LACASSAGNE : Je vais apporter un ensemble de réponses, en fonction des interventions de chacun. J'entends, M. ETCHETO, ce que vous dites et, effectivement, ce que nous vous avons exposé en réunion thématique, notamment sur notre futur PLUi. C'est vrai, il faut l'avouer, qu'au niveau de l'agglomération les documents ne sont pas tout à fait prêts. Parce qu'il faut savoir que, quand on a un certain nombre de documents, il faut faire la synthèse de l'ensemble des documents que l'on a alimentés. Les cinq villes ont alimenté ce PLUi, parce que nous n'avons pas cinq PLU qui font un seul PLUi. Il a donc fallu faire une synthèse de ces documents. Et à la fin, pour avoir une rédaction complète qui sera présentée le 21 juin prochain à l'agglomération, il faut aussi qu'il y ait des relectures, et des relectures aussi par des juristes. Parce qu'il faut aussi se prémunir de tous recours éventuels, même s'il y aura d'autres périodes. Je comprends donc ce que vous dites. Il est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a pas de vote. Il s'agit simplement d'acter qu'il y a un arrêt de projet qui va être présenté le 21 juin prochain à l'agglomération. Et comme vous le demandiez, Monsieur le Maire vous l'a indiqué, dès que nous aurons voté l'arrêt à l'agglomération, il sera aussi sur le site de l'agglomération, accessible. Nous n'avons rien à cacher. Sachant que je crois, Monsieur le

Maire, que vous avez prévu que l'on puisse en parler au Conseil municipal du 17 juillet. Nous en parlerons donc au 17 juillet.

Il y a aussi eu des réunions publiques, qui ont eu lieu à l'agglomération, des réunions de concertation et, par rapport à la population, environ 700 contributions qui ont été apportées. Je vous rappelle que l'on peut se dire que le temps est long, mais le temps est long aussi avec la loi Résilience, qui est arrivée et qui est venue percuter un certain nombre de décisions que nous aurions pu prendre. Il a donc fallu anticiper et prendre en compte cette loi que, c'est l'objectif, nous avons encadrée. Et nous avons un objectif, vous le citez, normalement de 50 % de réduction des zones naturelles et forestières à 2030. Nous tenons l'objectif qui nous a été fixé, parce qu'il faut savoir aussi qu'entre-temps, il y a eu le PCAET, il y a aussi le SCoT. Nous anticipons la réglementation du SCoT, qui a été arrêtée en début décembre 2024, et qui sera arrêtée, pour répondre à la question de Mme HERRERA LANDA, en décembre 2025. Il y a donc l'arrêt de projet aujourd'hui, le vote de l'arrêt du projet à l'agglomération, le 21 juin, et ensuite, les communes auront trois mois pour donner un avis. Donc, le 17 juillet, la ville de Bayonne devrait donner un avis, et toutes les villes devraient aussi donner un avis. Après, l'enquête publique aura lieu en fin d'année. Entre-temps, le public associé sera consulté. Puis une approbation, nous allons voir en fonction des dates, normalement au premier ou au deuxième trimestre 2026, cela en fonction des modifications et des remarques qui auront pu être faites.

Par rapport aux observations de M. ESTEBAN, c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de modifications différentes. Il faut savoir qu'un PLUi est vivant, il n'est pas figé. On le fait évoluer en fonction de contraintes et de nouvelles réglementations. Et il est vrai que notre PLU n'avait pas été grenellisé. Nous avons effectivement fait 18 modifications, parce qu'il a aussi fallu s'adapter. Il faut quand même savoir que, sur la totalité des cinq communes, nous allons rendre 344 hectares de zones à urbaniser en moins. Nous allons donc les rendre en N ou en A. Se posera ensuite la question, une fois que nous aurons rendu ces terrains, qui appartiennent aussi à des particuliers, de leur devenir. Parce qu'une fois que l'on a classé un terrain de AU en A, est-ce qu'on va trouver les personnes qui vont faire de l'agriculture ou de l'agriculture urbaine ? Et quand on crée des zones naturelles, se pose aussi la question de l'entretien des forêts. Parce que nous avons souvent ces problèmes, de personnes qui nous disent qu'elles n'ont pas la capacité d'entretenir les forêts ou les zones boisées. Mais ça, c'est un autre sujet. Il faut vous dire que nous allons limiter la constructibilité sur notre territoire à 97 hectares, contre les 433 hectares qui existent aujourd'hui. Donc, aujourd'hui, nous avons 433 hectares qui peuvent être constructibles, demain, ce sera 97 hectares. Vous voyez donc que nous avons anticipé et que nous avons pris en compte les moins 56 % que nous demande le SCoT. Le SRADDET nous demandait moins 54 ; le SCoT a demandé à la Côte de faire un effort particulier en ayant moins 56 % et moins 52 % à l'intérieur, pour pouvoir rééquilibrer vis-à-vis de l'intérieur. Le rééquilibrage se fera dans le temps, parce que, si l'on imagine que l'on puisse construire des logements à l'intérieur, il faut aussi qu'il y ait de l'économie. Il y a donc tout un travail à faire et je pense que cela demandera une vingtaine d'années.

Par rapport à la protection du patrimoine, nous avons réalisé un inventaire sur le patrimoine et nous avons insufflé dans les autres villes, qui ont réalisé aussi un inventaire. Nous avons travaillé depuis 3 à 4 ans là-dessus. Nous avons inventorié un certain nombre d'immeubles et de maisons, que nous avons pu classer en rouge, en orange et en vert, en fonction des classifications. Il faut savoir que nous n'avons pas attendu le PLUi pour refuser des permis de construire, pour des villas qui paraissaient intéressantes à conserver. Nous avons donc déjà anticipé, nous avons déjà appliqué, nous avons déjà fait de l'urbanisme, je l'appellerai « négocié », où, quand les promoteurs sont venus nous voir, nous leur avons dit : « non, ce

n'est pas possible. Nous ne vous donnerons pas l'autorisation de pouvoir les démolir ». Tout à l'heure, vous parliez de la rue Maubec. Il se trouve qu'un ancien PLU, que j'appellerai plus haussmannien, demandait effectivement un certain alignement, certaines hauteurs. Et il se trouve que rue Maubec, il y avait deux maisons incongrues, qui se trouvaient entre deux bâtiments de grande importance. Nous avons interrogé l'ABF et, en accord avec elle, nous avons pris des photos, nous avons conservé un témoignage, nous avons dit qu'on pouvait les démolir. À cet endroit particulier, effectivement, on a donc démolit ces maisons pour construire entre deux des logements. Nous avons pu en faire une quarantaine. C'est particulier, mais c'est vrai que nous devons adapter nos règles. Monsieur le Maire le souligne, au niveau du passage de la ligne 2 du Tram'bus, effectivement. Si l'on doit construire, c'est au droit des transports en commun. C'est ce que nous avons acté dans le PADD. Et vous dire qu'effectivement, le patrimoine ne s'arrête pas au patrimoine bâti. Nous avons aussi inventorié tout le patrimoine végétal et arboré de notre ville et, comme l'a souligné Mme HARDOUIN-TORRE, nous travaillons aussi sur les îlots de fraîcheur. Cette nature en ville, aussi, qui existe et dans les jardins, nous demandons à ce qu'elle soit conservée. Il est vrai que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas de préservation. Aujourd'hui, nous allons conserver et nous n'allons pas étoiler des arbres, mais nous allons protéger un certain nombre d'arbres qui ont été identifiés. Il sera donc impossible de les couper. C'est aussi la même chose pour les jardins, puisque la protection patrimoniale que nous souhaitons, c'est aussi pouvoir conserver des haies, des clôtures, etc., qui font aussi la qualité de nos quartiers. C'est pour cela que, dans la philosophie générale, on construit au droit des transports en commun, là où j'ai le transport en commun. Et je minore dans les quartiers, pour préserver aussi l'identité de nos quartiers.

Mme HERRERA LANDA nous indiquait le caractère des agendas. C'est vrai que nous avons été soumis au PLH, au PCAET, au SRADDET, au SCoT. Effectivement, tout un enchaînement de règles et de lois sont arrivées et nous les avons intégrées dans l'ensemble de nos réflexions. Et n'oublions pas que nous faisons un PLUi à cinq, nous ne sommes pas tout seuls. Donc, parfois, il faut aussi négocier. Des fois, nous ne sommes pas d'accord. Des fois, nous sommes d'accord. Il faut donc aussi arriver à trouver un commun multiple, par rapport à ce PLUi à cinq. La pression que vous indiquez, Mme HERRERA LANDA, nous l'avons maîtrisée par le refus, notamment, d'un certain nombre de permis de construire. Que nous avons refusé en prévalant effectivement du caractère des maisons, ce qui nous a valu un certain nombre de recours que nous avons gérés. Nous avons des recours, mais pour d'autres choses aussi. Et vous dire, il faut s'en rappeler, c'est un chiffre que je rappelle depuis 2014, que nous avons quand même réduit de 60 % la production de logements qui ne correspondaient pas à la typologie ou au public que nous avons à Bayonne. Nous avons donc réduit, de 60 % quand même, la construction de logements. Il faut dire aussi, par rapport aux différents chiffres que nous énonçons et par rapport à la réduction de la constructibilité, que nous avons aussi fait de la densité. Il est vrai que la densité est aussi un enjeu, pour permettre d'avancer et de moins imperméabiliser les sols. Imperméabiliser les sols, il y a un certain nombre de terrains qui sont construits et qui sont constructibles. Il suffit qu'il y ait une construction dessus. Et ce qu'on appelle « en espace naturel », ce sont tous les terrains qui ne sont pas construits ou sur lesquels il n'y a pas d'immeuble.

Par rapport aux enjeux démocratiques, l'agglomération a fait un certain nombre de réunions, est allée sur le terrain et nous avons eu un retour de 700 contributions qui ont été apportées. C'est vrai que, pour la dernière réunion publique, où le document vous a été présenté, il y avait peu de personnes. Non, il y avait un peu plus de 5 personnes, mais ce n'était pas nombreux, je vous l'avoue. Mais on ne peut pas non plus forcer les personnes à venir. On sait aussi que, sur le site de l'agglomération, les personnes ont pu se rendre sur le site. Mais il faut aussi savoir que, si on remet un document, il y aura également une enquête

publique et chaque personne sera en capacité de faire ses observations ultérieurement. Par rapport à la frugalité, c'est un sujet dont nous nous emparons, comme le sujet du bioclimatisme, pour essayer de mieux réguler la conception des bâtiments. Normalement, nous devrions avoir un rendez-vous avec l'adjoint à l'urbanisme à Bordeaux pour parler de la frugalité, des bâtiments que l'on peut reconstruire sans les démolir.

Concernant la solidarité, ce que je peux vous dire, c'est que nous aurons plus de logements sociaux, notamment sur les différentes communes. Certaines communes, effectivement, sont en retard ou en carence. Si à Bidart ils doivent faire 70 % de logements sociaux, c'est qu'ils n'ont pas les 25 %. Mais nous, nous avons entre 27 % et 28 % de logements sociaux. Nous allons avoir des exigences complémentaires, notamment à Bayonne, à partir de 20 logements. Nous avons des demandes entre 20 et 50 et là, nous allons augmenter le pourcentage de logements sociaux. Et dans le même temps, nous avons fait une charte, qui a été appliquée par 100 % des promoteurs, dans 100 % des projets. De toute façon, s'ils n'appliquaient pas la charte, ils n'avaient pas de permis de construire. Il y avait donc une exigence de notre part. Auparavant, c'était à partir de 20 que nous faisons des logements sociaux. Nous sommes descendus à 10 et nous allons encore redescendre à presque 5, entre 4 et 5, pour construire des logements sociaux.

Vous évoquiez la loi Le Meur-Echaniz. Effectivement, nous l'avons prise en compte et nous allons, sur toutes les nouvelles opérations, l'appliquer. Il a donc fallu que nous déterminions des secteurs. Nous ne pouvons pas l'appliquer sur la ville elle-même, mais il faut l'appliquer sur les secteurs. Ce que nous avons fait, ce qui va nous permettre qu'il y ait un encadrement qui soit fait, notamment chez les notaires. Voilà. Et je vous rappelle qu'au Prissé, nous avons déjà impulsé cette demande et nous sommes arrivés à presque 100 % de logements en résidence principale. Je pense que j'ai répondu à peu près à l'ensemble des questions.

M. ETCHEGARAY : C'est pas mal, M. LACASSAGNE, c'est pas mal. Mais peut-être, Mme HARDOUIN-TORRE, vous complétez ?

Mme HARDOUIN-TORRE : Non, monsieur le maire. Je pense qu'Alain a tout dit. Donc, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Alain. Bien au contraire. C'était très bien.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Donc on peut mettre, non pas aux voix, puisque c'était pour avis et que... J'ai dit que je ne mets pas aux voix, voilà. Nous l'avons donc présenté comme on se devait de le faire.

Mme BROCARD : Nous voulions juste préciser, pour notre groupe, que nous ne pouvions pas prendre acte. On nous demande de prendre acte, nous voulons juste préciser dans le compte-rendu de la séance que nous ne pouvons pas prendre acte, puisqu'on ne nous a pas présenté le projet du PLUi. C'est important que les gens comprennent bien que nous n'avons pas eu le projet du PLUi, mais que nous n'avons eu que des grandes lignes. Merci.

M. ETCHETO : Oui, c'est-à-dire que ce soit bien mentionné sur le PV.

M. ETCHEGARAY : Ce sera mentionné sur le PV.

Mme HERRERA LANDA : Nous, nous l'avons dit au début de la délibération. Moi, je n'ai toujours pas compris pourquoi, à Anglet, ils ont eu des... J'ai bien compris les contraintes juridiques qui s'appliquent à la production de textes pour l'agglomération, mais ce sont les mêmes pour Bayonne. Donc nous aurions peut-être pu avoir un petit volet bayonnais, nous aurions été contents. Voilà.

M. ETCHEGARAY : Nous aurons répondu quand même, et M. LACASSAGNE l'a fait il y a un instant, que nous reviendrons au mois de juillet, après l'arrêt. Parce que les communes seront là, pour le coup, consultées de manière tout à fait officielle pour donner leur avis. Et nous reviendrons là-dessus avec l'entièreté du document, et non pas un document qui est une erreur sur la marchandise, si je comprends bien. En tout cas...

M. ETCHETO : Pas une erreur sur la marchandise, je n'ose pas dire cela. Mais bon, vous avez compris.

M. ETCHEGARAY : Nous nous sommes compris, nous avons compris. Je vous remercie donc, en tout cas, de vos participations, parce qu'elles rassurent beaucoup sur le fait que nous sommes tout à fait impliqués sur ces dossiers, aussi importants.

DONT ACTE

14. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2023-2028 du centre ancien de Bayonne — Évolution des aides aux syndicats des copropriétaires

M. ETCHEGARAY : Je vous propose donc de poursuivre. Nous étions au rapport n° 13, et donc nous en arrivons au rapport n° 14. C'est toujours avec M. LACASSAGNE, C'est l'OPAH-RU.

M. LACASSAGNE : Merci monsieur le maire. Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2023-2028 du centre ancien de Bayonne, évolution des aides aux syndicats de propriétaires. La convention de l'OPAH-RU du centre ancien de Bayonne, engagée en septembre 2023 pour 5 ans, comporte un volet spécifique d'accompagnement technique et financier de copropriétés dégradées confrontées à de graves dysfonctionnements. Par décision du Conseil d'administration, en date du 6 décembre 2023, l'ANAH a instauré un régime d'aides expérimental en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés de vingt lots d'habitation ou moins, dès lors qu'un gain énergétique de 15 % minimum est atteint. Cette aide s'élève à 20 % du coût HT du projet de réhabilitation complète et est additionnelle aux aides prévues par l'ANAH, la Communauté d'agglomération Pays basque et la ville de Bayonne. Il convient donc d'adapter le régime d'aides de la collectivité, afin de stabiliser les taux globaux de subventions pouvant être attribuées aux copropriétés dégradées qui seraient bénéficiaires de ce dispositif expérimental. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'évolution des aides apportées par la Ville aux copropriétés dégradées accompagnées dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne, selon les dispositions prévues par la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, je pense qu'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Inscription dans le dispositif d'État de l'« aide aux maires bâtisseurs » afin de soutenir la production de logements

M. ETCHEGARAY : On en arrive au rapport suivant, M. LACASSAGNE, c'est le rapport 15.

M. LACASSAGNE : Il s'agit de l'inscription dans le dispositif d'État de « l'aide aux maires bâtisseurs » afin de soutenir la production de logements. Par la loi de finances pour 2025, le gouvernement et les parlementaires ont exprimé leur volonté de soutenir activement la production de logements, pour répondre aux besoins des habitants. Ce soutien relève du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds Vert, et se traduit par l'octroi d'une « aide aux maires bâtisseurs » à certaines communes actives dans la production de logements. L'aide, qui a vocation à soutenir l'équipement général de la commune, sans fléchage sur un équipement en particulier, peut être cumulée le cas échéant avec d'autres aides publiques. La ville de Bayonne, située en zone B1 du zonage « ABC » caractérisant la tension sur le marché locatif, est éligible à ce dispositif. Plusieurs opérations pourraient être présentées et retenues au regard des critères sociaux et environnementaux et du calendrier requis. Il est demandé au Conseil municipal de confirmer la volonté de la ville de Bayonne de s'inscrire dans le dispositif d'État « d'aide aux maires bâtisseurs », tel que décrit dans la note explicative de synthèse. J'ajouterai juste, Monsieur le Maire, que, contrairement à d'autres régions, on ne peut avoir ce dispositif que sur les logements de type PLAI. Ce qui va donc réduire l'aide, alors qu'ailleurs, elle est accordée plus généralement sur l'ensemble de la production des logements.

M. ETCHEGARAY : Sans doute parce que la pression est ici plus importante que dans d'autres régions. Et quant à ce qui concerne les PLAI, si l'on compare notre production de PLAI ici, à Bayonne, par rapport aux communes voisines, nous n'aurons pas beaucoup de concurrence dans les communes voisines pour produire des logements qui s'adressent à ce type de public, malheureusement. C'est bien plus agréable pour beaucoup de communes de faire du BRS que de faire du PLAI. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste une petite remarque qui n'est pas humoristique, mais... Nous sommes donc tout à fait favorables, nous allons voter favorablement. Par contre, c'est assez surprenant d'avoir mis ce libellé qui sent les années 50 à 70, avec les 30 glorieuses, pour, quand même, des fonds qui sont alimentés par le Fonds Vert. Le maire bâtisseur, ça fait très... C'est juste le « en même temps », qui, là est un peu contradictoire, voilà. Donc ça manque de féminisation, je n'ai pas besoin d'en rajouter, ça fait très années 50.

M. ETCHEGARAY : Nous n'avons pas choisi le titre, c'est le dispositif qui s'appelle comme ça. Nous mettons aux voix, s'il n'y a pas d'autres questions. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, encore, votre dernier rapport, c'est le n° 16.

M. LACASSAGNE : Oui, il s'agit de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine peut attribuer, avec l'accord de l'ABF, un label aux immeubles privés, hors associatifs, non protégés au titre des monuments historiques, présentant un intérêt remarquable, visibles du domaine public et situés au sein du Site Patrimonial Remarquable. Ce label permet aux propriétaires de bénéficier d'avantages financiers, dont des déductions fiscales. Ce soutien complémentaire au dispositif municipal HOBETU d'amélioration du bâti ancien, reposerait sur la mise en place d'un partenariat avec la Ville, qui s'engagerait au travers d'une convention d'une durée de 3 ans à s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €, et à financer les travaux des projets labellisés à

hauteur de 2 % minimum du coût TTC, dans le cadre du règlement d'attribution des subventions patrimoniales, approuvé en avril 2025. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, dont le projet est annexé à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Mme LARROZE-FRANCEZAT, rapport 17, rapport habituel.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 25 763 € de subventions, dans le cadre du règlement d'intervention municipal, en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux demandeurs une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE — JEUNESSE — ÉDUCATION

18. Convention cadre triennale relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au dossier Enfance, Jeunesse, Éducation et donc Mme MARTIN-DOLHAGARAY, pour le rapport 18 d'abord, qui concerne donc la convention cadre triennale relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Bayonne.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Je dirai surtout le plaisir que j'ai à présenter ce rapport, puisqu'à l'issue de la première labellisation de trois ans, le trinôme État, ville et Éducation nationale a décidé de renouveler sa demande dans les mêmes conditions financières, c'est-à-dire 300 000 euros par an, pendant trois ans. Cette réponse positive de l'État vient vraiment marquer une reconnaissance du travail accompli jusqu'ici, et je tenais, dans cette instance, à féliciter et à remercier toutes les équipes qui ont œuvré au cours de ces trois années au service des jeunes Bayonnais. C'est par la qualité de leur travail et de leur engagement que cette reconnaissance a été possible. L'État renouvelle donc sa confiance à la Cité éducative de Bayonne, en accordant pour 3 années supplémentaires le label aux quartiers prioritaires de la Ville. Cette labellisation engage les pilotes locaux dans le renforcement de leur coopération, en faveur de la prise en charge sociale et éducative des enfants et des jeunes dans les quartiers concernés. Cette

labellisation se traduit par un soutien de l'État à hauteur de 300 000 € par an. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre annexée, à intervenir au titre de la période 2025-2027.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme BENSOUSSAN, vous avez la parole.

Mme BENSOUSSAN : Oui, merci Monsieur le Maire. Les cités éducatives, ce sont 247 millions d'euros engagés par l'État sur la période 2019-2024 et plus de 500 quartiers Politique de la Ville couverts dans l'Hexagone et l'Outre-mer, pour le dispositif Cité éducative, visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants. Une belle somme, mais qui reste une goutte d'eau au niveau national face aux enjeux de ces quartiers, notamment sur les plans éducatifs. On ne peut que rendre hommage à tous les acteurs, professionnels, associations, citoyens et leur engagement quotidien pour nos quartiers, œuvrant pour la cohésion sociale et pour l'idée que c'est l'engagement des individus qui fait société. L'un des principaux écueils de ce dispositif est l'articulation difficile des cités éducatives avec les autres dispositifs des quartiers Politique de la Ville, tels que l'atelier Santé Ville et le programme de Réussite Éducative. Articulation qui reste assez mal définie, peu lisible, notamment en termes de financement, et qui entretient des logiques sectorielles. On peut s'étonner, par exemple, de la porosité entretenue entre les financements qui relèvent du droit commun et ceux qui relèvent bien d'une dépense éligible au crédit politique de la Cité éducative. On peut voir par exemple que, dans la liste des actions éligibles au crédit Cité éducative, nous avons un sixième club Coup de Pouce, ainsi que des ateliers de français langue étrangère à l'espace socioculturel municipal, qui sont des dispositifs financés depuis des années, hors Cité éducative. On a aussi des embellissements de cours de récréation. Cela sème donc le doute sur la nécessaire rigueur d'utilisation des crédits de ce dispositif, qui n'est pas un guichet unique de financement d'actions sociales ou de travaux que la ville ne veut plus ou ne veut pas assumer, donc un désengagement bien déguisé au lieu de promouvoir des alliances éducatives dans un but d'innovation sociale et éducative. Une autre remarque, il est mentionné dans la convention, je cite : « le suivi et l'évaluation des politiques publiques jouent un rôle central pour éclairer le débat public et la décision ». Le débat public, donc, qui ne va pas très bien du tout en ce moment. Et en fait, dans la convention, quand on parle de la gouvernance du dispositif, à aucun moment ne sont mentionnés les ressources, les savoir-faire et le potentiel des habitants, des associations, des acteurs économiques et leur pouvoir d'agir, qui doit être au cœur de ces dispositifs pour lesquels nous avons besoin de construire du sur-mesure, dans la perspective d'une vision commune. C'est ce fameux proverbe africain : « il faut tout un village pour élever un enfant ». Il est mentionné un comité de pilotage ultra-institutionnel, avec aucune représentativité des parents des jeunes, des acteurs associatifs, des citoyens et, disons-le aussi, de certains élus complètement « cornésés » dans cette histoire. On voit encore quelque chose de très vertical, qui dégouline et, surtout, on ne sait pas qui décide que telle ou telle action est pertinente sur le quartier. Je vais donc bien sûr voter cette délibération, parce que c'est un dispositif qui est génial, mais je pense qu'il ne faut pas le torpiller. J'ai donc quelques réserves quant au pilotage politique. Mais je vais bien sûr voter cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Bon, alors.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : D'autres interventions ? Non, c'est bon ?

Bien. Quand il s'agit de pilotage, et surtout quand il s'agit d'argent, je pense que l'État est extrêmement vigilant sur l'utilisation des crédits qui sont alloués. Pour tout vous dire, mon inquiétude était que nous ne puissions pas être renouvelés. Non pas à cause de la qualité du

travail qui était fait, mais bien parce que des restrictions budgétaires sont bien présentes dans les esprits de tout le monde. La grande joie que nous avons eue, c'est d'être renouvelés à la même hauteur. Je pense sincèrement que s'il y avait un doute sur l'utilisation des crédits, s'il y avait un doute sur de l'argent qui serait dépensé à mauvais escient, le préfet aurait su nous le dire.

Ensuite, par rapport aux consultations, les associations font partie prenante des délibérations, des copils. Il y a des copils politiques, bien entendu, mais il y a également des cotechs, qui se réunissent tous les mois. Dans ces cotechs sont tous les partenaires actifs sur le terrain, qui étudient les dossiers. Une notion d'appel à projet a d'ailleurs été rajoutée sur cette labélisation, sur ces trois années à venir, de manière à ce que les projets soient présentés au cours d'un cotech et qu'ils puissent être discutés, débattus, pour voir le bien-fondé des financements qui étaient proposés. Je ne pense pas que l'on puisse imaginer... Parce que j'entends bien la critique par rapport à la conduite politique. Ce n'est pas qu'une conduite politique, c'est une conduite qui est menée avec l'Éducation nationale, avec l'État, avec bien entendu la mairie. Il faut aussi savoir, sur les dispositifs qui ont été nommés et qui existent déjà, que cette Cité éducative a été labellisée parce que la ville de Bayonne avait déjà mis en place des systèmes. Il ne s'agit donc pas, une fois que la labellisation est arrivée, d'abandonner ces systèmes. On peut les continuer, bien entendu. Il faut simplement, et c'est ce que nous avons fait sur ces trois ans, faire en sorte de pouvoir aller plus loin dans nos réflexions et dans nos créations auprès des jeunes et des enfants. Cette nouvelle version a été travaillée sur une base d'évaluation, bien entendu, très importante, qui a été menée de manière très sérieuse avec des sondages auprès des habitants. Je ne pense donc pas que ce soit quelque chose qui tombe comme ça, comme un cheveu sur la soupe. Il y a des équipes derrière, qui ont beaucoup travaillé, il y a des gens qui sont très investis sur le terrain, qui sont force de proposition. La grande force de cette Cité éducative, c'est aussi qu'elle n'est pas figée. Régulièrement, il y a donc deux copils par an, copils politiques, qui permettent de se poser des questions sur les systèmes qui sont mis en place, sur les propositions qui sont faites à savoir si, oui ou non, elles sont pertinentes. Parce qu'il faut savoir s'interroger, oui, en effet. Ces remises en cause, donc, sont faites. Après, nul n'est parfait. À part certaines personnes, peut-être. Non, non, mais je ne nomme personne. En tous cas, je peux vous affirmer très clairement qu'il y a une remise en cause importante qui est faite à chaque fois, on réfléchit, on se pose des questions. Pas que nous, Ville, bien entendu. Le partenariat Éducation nationale et État est très précieux. Nous travaillons tous main dans la main, et pas que pour les cités éducatives. Sincèrement, je crois vraiment que s'il y avait eu le moindre doute sur la qualité du travail, sur la qualité des propositions à venir pour ces trois années, nous n'aurions pas été validés. Et certainement pas à cette hauteur-là. Je ne pense pas que l'État, à l'heure actuelle, puisse se permettre de faire des cadeaux de 3 fois 300 000 euros.

M. ETCHEGARAY : M. MILLET-BARBÉ.

M. MILLET-BARBÉ : Oui, mes chers collègues, je voudrais quand même rappeler deux, trois petites choses. Nous sommes bien sûr des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et nous sommes sur une politique qui ne concerne pas que la petite enfance et le primaire, mais qui concerne les 0-25 ans. Par conséquent, l'organisme qui se charge de gérer l'ensemble du dispositif est un organisme tripartite. Il y a la Ville, il y a l'État et il y a le GIP DSU, en tant qu'opérateur chargé de gérer l'ensemble des fonds. Inutile de dire qu'à chaque fois qu'il y a une action qui est proposée, qu'il s'agisse d'une action publique venant de la Ville, par exemple, ou venant de l'Éducation nationale, mais aussi venant du secteur associatif, qui fait des propositions, nous les analysons toutes de manière cohérente, en essayant de voir justement comment on peut éviter la redondance des budgets. On ne va

pas aller alourdir, en matière de subventions, tel ou tel projet et donc surconsommer des crédits publics quand on peut l'éviter. Nous donnons donc de la cohérence à l'ensemble, il y a les comités dont parlait tout à l'heure Christine et qui, évidemment, se réunissent extrêmement souvent. Nous nous félicitons évidemment tous que ces crédits soient prolongés. Parce que mine de rien, une première saison de trois années consécutives à 300 000 euros, poursuivie par une deuxième labellisation à 300 000 euros par an, pendant trois ans, ce n'est quand même pas rien. C'est une manne financière importante et il n'y a aucune espèce de gabegie là-dedans. Nous sommes extrêmement scrupuleux sur l'utilisation des fonds et sur l'articulation avec les différents dispositifs dont vous parliez tout à l'heure, ma chère collègue. C'est-à-dire que l'atelier Santé Ville, évidemment, concerne toute la population des quartiers prioritaires, dont les 0-25 ans. Par conséquent, évidemment que l'atelier est au cœur d'un certain nombre d'actions qui sont proposées, et j'en passe d'autres. Voilà, il y a donc une cohérence d'ensemble, nous y veillons tous, à plusieurs. Et croyez-moi, si nous avons eu cette deuxième labellisation, c'est bien parce que cela marchait et que c'était parfaitement conforme aux attentes, notamment de l'État.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. MILLET-BARBÉ. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. J'ai bien compris que vous la votiez, Mme BENSOUSSAN. Pas d'abstentions, pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Convention de mutualisation du fonds de financement de la Cité éducative de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Rapport 19, Mme MOTHES.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 19, c'est toujours Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Il concerne également les cités éducatives, il s'agit cette fois-ci de la convention de mutualisation du fonds de financement de la Cité éducative de Bayonne. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Cité Éducative, le collège Albert Camus, identifié comme « chef de file », bénéficie d'un fonds spécifique de 15 000 €. Une convention vient définir les modalités de son fonctionnement, destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et du collège Albert Camus. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative, telle que présentée en annexe de la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. École Jean Moulin — Ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Municipal

M. ETCHEGARAY : Toujours vous, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, rapport 20.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit donc de l'ouverture à l'école Jean Moulin d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), municipal. Dans le cadre de son engagement en faveur des enfants et des familles, la ville de Bayonne souhaite développer une nouvelle offre de service, en créant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipal. Cette structure sera ouverte pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, pour les enfants de 3 à 11 ans. Elle permettra à la fois de répondre à une demande croissante des familles pour l'accueil des enfants en période de vacances et de compléter l'offre d'accueil existante, tout en assurant une meilleure couverture territoriale. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un ALSH municipal pendant les vacances scolaires, selon les modalités définies dans la note explicative de synthèse, d'approuver le principe de modulation tarifaire en fonction du Quotient Familial et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, relative au financement de cet accueil, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette structure.

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ESTEBAN et ensuite M. ABADIE.

M. ESTEBAN : Oui, juste une question. L'école Jean Moulin est donc un établissement bilingue, il y a également une *ikastola* qui n'est pas très loin, est-ce que cette ALSH aura un volet linguistique basque ? Je vous remercie.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Peut-être une deuxième intervention ?

M. ETCHEGARAY : Oui, prenez la parole, M. ABADIE. Nous allons regrouper.

M. ABADIE : *Milesker*. À notre connaissance, c'est une première. La première fois, donc, que prend forme, selon nous un centre de loisirs géré directement par une municipalité bayonnaise. Et nous espérons que l'adage « la première fois ce n'est jamais ça » ne va pas se réaliser, parce que nous approuvons cette ouverture de centre de loisirs. Par contre, la délibération ne précise pas si ce sont les résultats de l'enquête préalable de 2024, dont nous n'avons pas pris connaissance, qui mettraient en exergue le besoin d'une structure de proximité au quartier du Polo Beyris. C'est vrai que la question d'une meilleure répartition de ces ALSH dans la ville se pose depuis pas mal d'années. Par conséquent, on peut interroger les missions ou l'emplacement d'une structure très importante comme celle du Patronage laïque, à un bout de Bayonne. Ce débat rejoint ce fameux schéma directeur de l'enfance et de la jeunesse, dont nous parlons, façon arlésienne, et qui est un peu comme Sœur Anne, qui ne voit rien venir. Sans ligne directionnelle, on a vraiment l'impression d'une politique de l'enfance au coup par coup, au doigt mouillé, en fonction des aléas du moment. Dans le contenu, nous trouvons très positif, bien sûr, de prioriser les animateurs volontaires intervenant déjà dans les temps périscolaires des écoles bayonnaises, leur permettant d'aller, bien sûr, vers un temps complet. Vis-à-vis de la participation financière des parents, nous proposons qu'il y ait une réflexion globale qui tendrait à une harmonisation des tarifs avec les autres centres de loisirs, tels que les deux autres MVC, Uda leku ou le Patronage laïque. Parce que les écarts de prix à la journée et les tranches liées au quotient familial sont loin d'être identiques.

Azkenean, ez ote liteke posible euskararen erabiltzea Jean Moulin eskola elebidun baitan den, aisialdi zentro hortan eta hori EPPrekin elkarlanean ? Gizarteko eskaera bat baita, gehien bat burasoen aldetik !

Ce que je disais, à l'instar de M. ESTEBAN, c'est que nous pourrions peut-être imaginer, avec les services de langue basque de la mairie, en lien avec l'OPLB, qu'à terme nous

puissions inclure l'usage du basque au sein de ce centre de loisirs, dans cette école bilingue, qui jouxte *l'ikastola*, qui plus est. On a l'impression, du coup, d'amputer une jambe. Les familles sont de plus en plus sensibles à cet apport culturel, aussi dans la vie extrascolaire.
Milesker.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme BENSOUSSAN, et puis on vous répond.

Mme BENSOUSSAN : Merci. Je voudrais abonder un peu sur la tarification qui est proposée. Il est vrai que, quand on n'est pas parent, et qu'on voit ces tarifs avec ces quotients familiaux, le calcul des QF de la Caisse d'allocation familiale, on ne sait pas trop à quoi ça correspond. Je me souviens que sur le mandat précédent, quand je n'avais pas encore mes petites filles, je voyais des grilles de QF, comme ça, et je ne savais pas trop à quoi cela correspondait en réalité. J'ai donc pris ma calculatrice et, du coup, les QF-CAF, maintenant, avec deux enfants, je maîtrise un peu. C'est donc juste pour vous dire : un couple avec deux enfants, qui perçoit 3 000 euros de revenus mensuels, a un QF-CAF d'à peu près 1 000. Cela veut dire que cette famille va donc payer 16,20 euros par jour et par enfant, alors qu'elle paiera 9 euros à la MVC Saint-Étienne, elle paiera 17 euros, donc un tout petit peu plus au Patronage laïque, elle paiera, à Baroja, 12,30 euros. Cela veut dire qu'en fait, vous avez quand même réussi l'exploit de pondre une tarification hyper chère. Puisque cette famille va payer, par semaine pour ses deux enfants, à peu près 130 euros la semaine. Sachant que j'ai compté quatre jours par semaine, parce que, quand des parents travaillent, on met les enfants à peu près quatre jours par semaine. Faites donc le calcul, sur les 4 semaines du mois de juillet, c'est quand même un reste à charge qui est important pour les familles. Et je ne sais pas si les repas sont compris. Parce qu'à Baroja, dans les 12,30 euros, par exemple, c'est avec le repas. Au Patronage laïque, c'est avec le repas. Dans cet ALSH, j'ai cherché dans la délibération, mais je n'ai pas vu s'il était compris. Ensuite, pour abonder aussi dans le sens de ce que M. ABADIE a dit, c'est vrai que cet ALSH vient un peu « le pistolet sur la tempe ». Pardon de le dire, mais, eu égard à la situation du Patronage laïque, on a vraiment l'impression que c'est une décision qui a été prise « à l'arrache » et dans la précipitation. Je voudrais donc aussi, peut-être, avoir un peu plus d'informations sur les modalités d'inscription des familles à cet accueil de loisirs, et les critères. J'imagine que les enfants du quartier seront priorités ? Ou pas ? Comment vous allez critériser et où les familles vont-elles s'inscrire ? Merci.

M. ETCHEGARAY : Avant que Mme MARTIN-DOLHAGARAY puisse répondre, il y a une dernière question, c'est M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Rapidement, merci. Je vais moi aussi utiliser un proverbe : quand on veut, on peut. Je suis très content, parce que nous allons dans la bonne direction. Nous y allons un peu tard, je ne sais pas ce qu'il se passe dans quelques mois pour que l'on s'active aussi vite, mais nous y allons. Et ça, c'est bien. Parce que l'on répond vraiment à un retard structurel que l'on a pris, parce qu'il y a deux enjeux. Il y a le retard sur l'offre, et puis il y a la cohérence de l'offre. Il y a un retard auquel on répond à la va-vite, clairement, de manière insuffisante. Mais en même temps, on ne peut pas répondre à ce retard, qui dure depuis des années, en une délibération. Maintenant, il va falloir répondre à ces parents, notamment des parents qui travaillent et qui n'ont pas de hauts salaires, des parents demandeurs d'emploi. On sait très bien, dans un couple, qui est condamné à sacrifier son emploi quand la garde coûte trop cher. Il y a donc vraiment un enjeu qui dépasse le simple fait de faire garder les gosses, si j'ose dire, dans ce sujet-là. Il est important que nous en prenions la mesure, parce qu'en découlent des enjeux sociétaux, des enjeux d'accès à l'emploi, des enjeux d'égalité dans le couple, aussi. C'est important que l'on prenne la dimension de cela et que l'on soit à la hauteur. Même si, à quelques mois de la fin du

mandat, ce n'est pas aujourd'hui que l'on va révolutionner l'offre. Et la cohérence, cela a été dit. La cohérence à la fois dans les modalités d'accueil et dans les tarifications. Aujourd'hui, ça veut dire quoi ? Il faut faire du porte-à-porte à tous les ALSH pour voir un peu où on peut être pris, combien ça coûte. On n'a pas forcément celui d'à côté. Aujourd'hui, il y a donc un vrai travail d'unification à faire. On a osé le prendre. Encore une fois, quand on veut, on peut. On a donc osé le prendre en direct, j'espère que cela nous donnera des idées pour la suite. Je terminerai simplement en disant qu'il faut évidemment renforcer l'offre en *euskara*, parce qu'il y a un vrai sujet, aussi en dehors du scolaire. Nous savons aussi les difficultés pour recruter, cela n'empêche qu'il faut y être vigilant. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Alors, nous allons avoir une réponse groupée.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait. Je vais le faire en plusieurs volets, puisque le premier volet qui a été abordé par M. ESTEBAN, c'était donc le volet *euskara*. C'est une volonté que nous avons, bien entendu, d'aller vers une labellisation. Puisque nous sommes dans une école bilingue, dans un quartier où il y a une *ikastola*, où nous espérons pouvoir ouvrir une crèche en immersif dans quelque temps. Donc oui, bien entendu, nous allons tendre vers une labellisation, de manière à avoir un accueil bilingue. Ça, c'est donc vraiment quelque chose qui est déjà bien identifié.

Par rapport au « sérieux », j'ai entendu ça de notre proposition, qui tombe comme un cheveu sur la soupe, qui serait, en quelque sorte, à des fins électoralistes, je rappelle quand même qu'un dossier comme cela ne se monte pas en deux semaines, en trois semaines, ni en six mois. Il faut deux ans pour monter un dossier, pour aller voir les partenaires, pour faire des enquêtes. Ça n'est donc pas sorti du chapeau, du tout. Nous n'avons pas attendu qu'il y ait ce problème que nous connaissons au Patronage laïque pour travailler sur ce sujet. Parce que nous avons tout à fait conscience qu'il faut un maillage territorial plus important. Peut-être aussi que le modèle de très grands accueils, avec beaucoup d'enfants, n'est peut-être pas le meilleur modèle à avoir ? Après beaucoup de consultations, bien entendu, nous avons pensé qu'un accueil sur Jean Moulin serait tout à fait cohérent. Tout cela s'est fait, bien entendu, avec des concertations auprès du quartier, avec des retours sur le terrain. Ça n'est pas tombé comme ça. Nous partons délibérément sur une structure qui va pouvoir accueillir jusqu'à 60 enfants, ce qui reste une jauge tout à fait humaine, familiale. Puisqu'on sait pertinemment que ce n'est pas rempli tout le temps. Pour information, le Patro, à l'heure actuelle, va avoir une jauge à 100, sur laquelle il travaille en ce moment. Ils recevront d'ailleurs, je pourrais vous en parler si vous le souhaitez, dans de bonnes conditions. Sur la préparation, donc, ce n'est pas tombé comme ça. Il y a quand même du travail derrière.

Par rapport à la tarification, nous avons déjà engagé ce travail avec les structures associatives. Pour essayer d'harmoniser, justement, des tarifications, mais aussi des propositions. Parce que, comme l'a très bien dit Mme BENSOUSSAN, il y a des structures qui proposent un repas, d'autres qui ne le proposent pas. Il faut donc comparer ce qui est comparable. Nous, sur notre ALSH, nous avons deux possibilités : soit un accueil à la demi-journée, sur l'après-midi et donc pas de restauration ; soit un accueil à la journée entière et donc avec restauration. Pour ce qu'il en est de la grille tarifaire, nous nous sommes tout simplement calés sur la grille qui existe pour la restauration scolaire. Je ne vous cache pas que c'est un travail colossal, que je voudrais que l'on démarre. Parce qu'il y a une réflexion à mener, j'en suis tout à fait consciente. Est-ce qu'il faut augmenter les tranches ? Est-ce qu'il faut en enlever ? C'est un travail extrêmement important à mener, mais il va être mené. Nous sommes donc en route. Pas parce qu'il y a une échéance électorale, mais bien parce qu'il y a eu un travail très conséquent qui a été fait avant.

Pour ce qu'il en est de la politique linguistique, je crois sincèrement qu'à Bayonne, nous ne sommes pas des mauvais élèves. J'en veux pour preuve le plébiscite qui existe, à l'heure actuelle, sur les inscriptions dans les écoles. Nous avons plus de 40 % de demandes sur du bilinguisme, sur les inscriptions en petite section. Vous l'avez très bien dit, M. BOUTONNET-LOUSTAU, il s'agit aussi d'avoir en face le personnel qui est formé. Mais le travail est vraiment fait en cohérence, et là, je le souligne, OPLB, Éducation nationale et Ville. Pour ne rien vous cacher, nous avons dans 8 ou 15 jours, le 25 juin exactement, notre rencontre annuelle avec l'OPLB et l'Éducation nationale, pour travailler sur nos orientations sur l'année à venir. Nous sommes donc vraiment en route. Je pense qu'on ne peut pas dire qu'à Bayonne, nous traînons les pieds dans le domaine de la politique linguistique. J'en veux pour preuve, encore, les ouvertures que nous avons eues cette année sur le Prissé. Je crois que nous étions sur une vingtaine d'élèves pour une première ouverture. Et sur Aristide Briand, alors là, c'était un plébiscite. Nous avons ouvert à 28 ou 29. Voilà. Après, bien entendu, j'aimerais bien que les choses aillent plus vite. Mais il y a le temps du temps, il y a le temps de la réflexion, il y a le temps de la construction. Et donc, les choses arrivent. Peut-être pas assez vite pour certains, mais, en tout cas, elles arrivent.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous mettons aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions, nous avons bien compris, pas de votes contre.

M. ETCHETO : Juste, quand même, que ce soit bien clair, Monsieur le Maire : nous voterons pour, pour le principe. En revanche, nous votons pour malgré une petite réserve sur la dimension tarifaire.

M. ETCHEGARAY : Tarifaire, d'accord. Merci. C'est noté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Bayonne Info Jeunes — Actualisation des dispositifs « projets jeunes »

M. ETCHEGARAY : Mme MEYZENC, vous présentez le rapport 21.

M. ETCHEGARAY : Le rapport 21, c'est toujours Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit maintenant du Bayonne Info Jeunes, donc de l'actualisation des dispositifs « projets jeunes ». Depuis 1990, la Ville met en œuvre, au profit des jeunes de 14 à 25 ans, des dispositifs d'accompagnement et de soutien coordonnés par le Bayonne Info Jeunes. Ces dispositifs, qui participent de la politique municipale de valorisation de la jeunesse et d'appui aux initiatives jeunes, confortent la Ville dans son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des jeunes dans le développement de leurs projets. Afin d'encadrer la mise en œuvre de ces actions, les règlements et formulaires correspondants ont été actualisés. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation des dispositifs « Projets Jeunes », tels que présentés et détaillés dans les règlements et formulaires annexés à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces dispositifs.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. ESCM — Adhésion à la Fédération des Centres Sociaux

M. ETCHEGARAY : Mme LARRÉ va présenter les rapports qui suivent, et d'abord le rapport 22.

Mme LARRÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit de l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux. L'Espace Socioculturel Municipal joue un rôle essentiel dans le développement des services à la population et dans la dynamique des quartiers. Dans le cadre de la mise en œuvre de son contrat de projet, et la perspective de son renouvellement, il est proposé d'adhérer à la Fédération des Centres Sociaux. Cette démarche permettra au Centre Social de bénéficier d'un soutien méthodologique et technique, afin de renforcer l'efficacité des actions menées et de continuer à garantir la qualité du service rendu aux habitants. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de l'ESCM à la Fédération des Centres Sociaux, selon les conditions définies par la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. ESCM — Convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil Adolescent » avec la CAF des Pyrénées Atlantiques

M. ETCHEGARAY : Toujours Mme LARRÉ, rapport 23.

Mme LARRÉ : Il s'agit de la convention d'objectifs et de financement de Prestation de services Accueil Adolescents, avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques. Afin de maintenir son offre de services et de répondre aux besoins des jeunes de 11 à 17 ans, la ville de Bayonne souhaite conforter, au sein de l'ESCM, l'accueil de loisirs adolescent, déclaré auprès des services de l'État en qualité d'Accueil Collectif de Mineurs avec Hébergement. Pour soutenir le fonctionnement de cette structure, la Commune doit signer avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques une convention d'objectifs et de financement spécifique, intitulée « Prestation de service Accueil Adolescent ». Selon les éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil Adolescent avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que tous les documents afférents à ce dispositif.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Conventions de partenariat au titre de la petite enfance avec le Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et l'Orchestre du Pays basque

M. ETCHEGARAY : Mme MOTHES, maintenant, le rapport 24.

Mme MOTHES : Oui, merci Monsieur le Maire. Une délibération qui s'inscrit à la fois dans le cadre de notre schéma directeur Petite Enfance et dans la charte EAC, Éducation Artistique

et Culturelle, dans laquelle la ville de Bayonne s'est engagée depuis le mois d'octobre dernier. C'est donc dans la continuité des actions déjà proposées, que ce soit par le Didam, le CIAP, le Musée basque. Petite parenthèse, merci à mes collègues élus, Mme CASTEL et M. UGALDE, de justement faire le lien dans nos délégations, pour permettre l'aboutissement de ces projets. Le Conservatoire a donc rejoint la « clique », pour proposer également des ateliers d'éveil musical à destination des enfants de 0 à 3 ans. Je tiens donc aussi à remercier le directeur du Conservatoire, M. Edgar Nicouleau, qui a vraiment adhéré depuis le début à ce projet et a su fédérer ses équipes de professeurs, pour que l'on puisse avoir des ateliers qui sont proposés depuis déjà le mois d'avril. Parce que c'est vrai, Monsieur le Maire, on peut se l'avouer, nous sommes entre nous, qu'il y a quelque temps, quand on mettait dans la même phrase les mots culture, art et bébé, on pouvait décontenancer certaines personnes. Aujourd'hui, je me félicite à Bayonne d'avoir de plus en plus d'acteurs culturels qui prennent vraiment la phrase « culture pour tous », pour en faire une vraie réalité au quotidien et transmettre de jolies choses à nos générations futures. Je vous lis donc quand même la délibération. Pour encadrer les actions de partenariat en faveur des tout-petits bayonnais et de leurs familles, sur les champs de l'éducation artistique et culturelle, la ville de Bayonne et le Conservatoire proposent la signature d'une convention cadre 2025-2028 et d'une convention de partenariat 2024-2025, pour les actions prévues au cours de cette année. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, selon les détails présentés dans la note explicative de synthèse ainsi que dans son annexe.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions... Oui, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Non, simplement, dans la continuité de ce que j'ai pu dire au précédent Conseil sur une délibération similaire avec les écoles, c'est que moi je suis hyper favorable, évidemment. Je pense que l'enseignement musical, au même titre que le bilinguisme, apporte à l'enfant, dans son éveil, une ouverture et une sensibilité que l'on n'acquiert pas forcément quand on commence plus tard. En revanche, après trois ans, qu'est-ce qu'il fait l'enfant ? C'est génial, zéro à trois ans, encore une fois, je salue la démarche. Mais après les trois ans, qu'est-ce qu'il fait ? Jusqu'à présent, il pouvait aller à la Rockschool, j'en ai parlé l'autre jour, faire notamment de l'éveil musical. Aujourd'hui, la professeure de la Rockschool, qui fait l'éveil musical, ne sachant pas si elle aurait du travail à la rentrée, compte tenu de la situation économique de l'association à qui il manque 50 000 euros, je le rappelle, est partie. Aujourd'hui, je ne sais pas si elle va être remplacée ou pas, mais en tout cas, cela va être difficile tant que les conditions financières et d'accueil des cours n'auront pas évolué. Je voulais donc savoir si nous avons du nouveau là-dessus, si la Ville avait avancé ou si nous étions toujours à un stade où l'association est juste en difficulté, sans perspective. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Alors ce n'est pas une réponse à la délibération, mais, peu importe, qui peut donner quelques éléments d'information là-dessus ? Parce que c'est plutôt M. LAIGUILLON qui suivait ça. On peut répondre ?

M. UGALDE : D'abord, il faut rappeler que la Rockschool est face à une difficulté financière que l'on a abordée très sérieusement avec elle, et vis-à-vis desquelles, difficultés, nous allons nous retrouver avec l'ensemble des partenaires institutionnels. Parce que la ville de Bayonne n'a pas, loin de là, la seule responsabilité dans cette affaire. On sait que les tâches s'étalent en revanche sur deux départements, que le degré d'implication n'est pas tout à fait le même, c'est un euphémisme, et que les départements traversent des périodes, que l'on sait aussi, sur le plan financier. Il y a beaucoup d'éléments qui font que la situation est complexe, par l'aide institutionnelle à laquelle je fais référence. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne

laisserons pas la Rockscool seule dans la difficulté, nous le leur avons dit, nous les avons reçus, nous les recevrons à nouveau et nous verrons ensemble comment nous pouvons sortir de cette situation complexe. Ce qu'il y a de certain, en tout cas, et c'est là que vous avez raison, M. BOUTONNET-LOUSTAU, c'est que le succès pédagogique n'est pas remis en cause, loin s'en faut. Il est réel, l'adhésion des familles est réelle aussi, et nous sommes donc bien conscients qu'aujourd'hui, il y a devant nous un véritable chantier : voir comment nous allons nous le répartir avec l'autre antenne, si je puis dire, pour être bref, qui est, celle-là, landaise, qui prend ses responsabilités, à quel degré d'aide financière. Tout cela doit faire l'objet d'une convergence avec toutes les institutions concernées. Je le répète, il n'est pas question pour la ville de Bayonne d'assumer seule ce poids. Il est question, en revanche, pour la ville de Bayonne, une nouvelle fois d'ailleurs, de centraliser une consultation autour de ce sujet qu'on ne laissera pas en l'état. Et nous nous sommes déjà engagés auprès de l'association à retrouver ces responsables et à voir comment nous pouvons essayer de sortir de cette ornière. Parce que c'est bien d'une ornière qu'il s'agit aujourd'hui, dans des conditions, je le répète, où le succès n'est pas à remettre en question, loin s'en faut.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. UGALDE. Nous mettons aux voix cette délibération, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstentions ni de votes contre, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES

25. Requalification du parking de la place des Basques — Modification de la convention avec le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour

M. ETCHEGARAY : Le rapport 25, M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est l'actualisation de la convention avec le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour, concernant la requalification du parking de la place des Basques. Par délibération du 19 février 2025, le Conseil municipal s'est prononcé sur la convention de financement de l'opération de requalification du parking de la place des Basques, avec le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour. Outre le montant de la part financée par le Syndicat, qui doit être revu, la contractualisation doit être caractérisée en tant que convention de co-maîtrise d'ouvrage et le versement de la TVA. C'est la raison pour laquelle, et selon les modalités détaillées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver une convention actualisée.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. Convention de gestion du trafic de l'entrée sud de l'agglomération avec le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour et la société Autoroutes du Sud de la France

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ encore, le rapport 26.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. Là, c'est la convention de gestion du trafic de l'entrée sud de l'agglomération, toujours avec le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour et la société des Autoroutes du Sud de la France. L'entrée sud de notre agglomération est un lieu d'échange important, entre les flux autoroutiers et routiers. Afin de maîtriser la croissance de la congestion, en incitant au report modal, et de garantir la sécurité des usagers, en améliorant le fonctionnement de l'échangeur de Bayonne sud, une seconde voie d'accès va être créée entre la barrière de péage de l'A63 et le giratoire de Lestaulan, en direction de Bayonne, couplée à un système de régulation par feux, en cas de remontée de file sur l'autoroute. Dans ce cadre, et selon les modalités détaillées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre la Ville, le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour et la société des Autoroutes du Sud de la France, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ABADIE.

M. ABADIE : *Bai, milesker* [passage en basque]. Brièvement, nous le savons, tout le monde le sait, ce secteur est bien sûr particulièrement sensible en termes de mobilités, de difficultés de déplacement. Cette délibération porte donc sur la recherche de solutions, qui peuvent apparaître contradictoires. Faciliter la circulation des voitures, donc, et l'on sait qu'il y a 3 % de voitures en plus sur le BAB, d'après les chiffres que j'ai pu avoir, avec 1,2 personne par voiture. Sur 10 voitures, il y en a 8 où il y a une personne qui conduit seule dans la voiture. Et il faut concilier cela, et leur usage, avec le développement des transports collectifs. Donc notre question, parce que nous allons être questionnés sur ça, ne portera pas sur ce vaste sujet, mais sur le positionnement du feu mentionné dans la délibération, et sur les avantages attendus par ce système de régulation par feux, activés en cas de remontée de file sur l'autoroute. Nous avons eu en commission des difficultés de compréhension, donc nous ne voyons pas trop comment ce feu peut s'insérer dans cet endroit-là, avec la circulation qu'il y a.

M. ETCHEGARAY : Il a raison, ce n'est pas clair. Il se trouve que, depuis le temps que nous sommes dessus, c'est clair pour moi. Mais il faut trouver les mots. Un schéma vaut mieux que toutes les explications écrites. J'ai ici ce schéma, j'aimerais que l'on en fasse la copie. Nous allons vous répondre ici, en séance, mais il vous explique le pourquoi du fait que ces deux feux, qui se trouveront dans la partie « direction sortie de Bayonne », vers Cambo, seraient activés à un moment où l'on considérerait que le risque de queue sur l'A63 pourrait générer des accidents. Vous savez que c'est limite si nous n'y sommes pas arrivés. Alors vous complétez, M. CORRÉGÉ, et je vais vous faire remettre ceci, M. ABADIE, et vous verrez que cela explique tout ça. Maintenant, il va vous le dire avec quelques mots.

M. CORRÉGÉ : Je vais essayer de vous l'expliquer, mais je crois que, comme le dit très justement Monsieur le Maire, les schémas valent mieux que des paroles. Mais il y avait un vrai risque, vous le connaissez bien, de remontée sur l'autoroute A63. Vous avez vu, récemment, les derniers travaux qui ont été faits avec la création d'une deuxième file qui va, je suis obligé de l'appeler comme ça, sur le giratoire Leroy Merlin, qui aura peut-être bientôt un autre nom, et une voie d'accès dédiée pour les personnes qui partiraient vers le sud du Pays basque, qui leur permet de prendre là la direction de Bassussarry. Ces travaux, qui ont été faits dans une convention avec le Syndicat, les Autoroutes et la ville de Bayonne, permettent de réduire grandement, aux heures de pointe, cette remontée sur l'autoroute. Mais il y a toujours, selon les projections... Vous savez qu'ils font tourner des statistiques, des programmes, qui leur permettent de voir, selon le nombre de voitures, ce qu'il en est. Les projections font qu'il n'y a pas de remontée. Mais ces feux sont mis là, au cas où il y aurait, sur des heures de pointe bien précises, à des dates bien précises, des remontées trop

importantes. Ils permettraient de bloquer la circulation qui vient de Maignon, jusqu'à Sutar, pour pouvoir permettre le déversement, la fluidification des remontées sur l'autoroute. Et je voulais juste revenir sur un chiffre, M. ABADIE, je n'ai pas le même, il faudra qu'on revoie tous nos... Moi, j'ai une augmentation de 8 % du nombre de véhicules, ce qui est déjà très important. Vous disiez 30 %, je crois. 3 % ? Pardon, moi j'avais 8 %. Voilà, entre 3 et 8 %. Malgré toutes les politiques mises en place par l'agglomération et le Syndicat pour encourager au report modal, que ce soit les lignes de Tram'bus, le choc d'offres en termes de transports en commun, avec l'arrivée du nouveau délégataire de services Txik Txak, et aussi le travail sur toutes les communes, mais aussi, il faut bien le dire, du Syndicat qui coordonne tout cela sur les mobilités actives, nous avons quand même encore une augmentation. Et l'augmentation est assez conséquente. Parce que quand on part d'une base de x centaines de milliers de véhicules, que ce soit 3 ou 8 %, cela fait toujours plus que 10 ou 15 % de personnes qui prennent en plus les transports en commun.

M. ETHEGARAY : Bien, merci. Oui, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste un commentaire, cela renvoie au sujet de tout à l'heure : en fait, l'hyper métropolisation fait que l'on est un territoire très attractif, les emplois sont plutôt à Bayonne et sur le centre de l'agglomération, donc on parle de métropolisation. Et c'est en fait l'afflux de population qui génère l'arrivée de voitures. Le directeur de l'agglomération nous l'a très bien expliqué, dans le cadre d'une formation. Concomitamment, ça ne veut pas dire que cela diminue la fréquentation des transports en commun. Les transports en commun augmentent en fréquentation. Il y a juste un sujet, qui a été évoqué par M. ABADIE tout à l'heure, c'est que plus le trafic est fluide en voiture, plus les gens reviennent à la voiture. Nous sommes donc là, soumis à des injonctions contradictoires, qui sont très difficiles à gérer pour les opérateurs qui essaient de traiter ces sujets.

M. ETCHETO : Pardon, il faudrait juste que les gens puissent habiter davantage dans l'agglomération et dans le cœur de l'agglomération. Parce que ça, ça limiterait les déplacements. C'est ça qui serait le plus vertueux.

M. ETHEGARAY : Nous sommes d'accord. Écoutez, nous venons de le remettre à M. ABADIE, mais, si d'autres veulent avoir le plan, nous allons vous le remettre aussi. Ce qui vous permettra de comprendre ce que nous avons raconté tout à l'heure, qui est en fait très simple, mais bien plus facile à expliquer avec ce document. Nous allons en tirer quelques exemplaires. Mme BISAUTA.

Mme BISAUTA : Pourquoi c'est la ville de Bayonne, puisque maintenant il y a écrit Anglet ?

M. ETHEGARAY : Je n'ai pas compris.

Mme BISAUTA : Il n'y a plus, maintenant, Bayonne Sud. C'est Anglet qui est écrit. Alors pourquoi nous sommes, là, concernés ?

M. CORRÉGÉ : Parce que nous sommes quand même sur le territoire de la ville de Bayonne, sur ces emprises-là. Ce n'est plus marqué, pour les « *chochas* ».

Mme BISAUTA : La question se voulait pertinente, juste pour savoir.

M. ETHEGARAY : Elle l'est. Mais il se trouve que l'on a déplacé l'entrée de l'agglomération, et qu'à la faveur de tous ces travaux d'aménagement, qui ont été réalisés, Tram'bus notamment, on rentre dans l'agglomération de Bayonne plus en amont qu'avant.

Avec toutes les conséquences que cela a en termes de police. C'est la police du maire qui, évidemment, s'applique dans tout cela. Les feux dont nous parlons, c'est de notre police, etc. Même si nous ne payons rien de ce que nous avons raconté ici. Ce n'est pas une question de coûts pour notre collectivité, par contre c'est une question de responsabilité et de police. Voilà, j'espère qu'avec ce que nous allons vous remettre, vous allez vous y retrouver. J'en suis certain, parce que ce n'est pas si compliqué que ça. Pas d'abstentions, pas de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES ET TEMPORADA

27. Attribution de prix dans le cadre du concours d'affiches pour les Fêtes de Bayonne 2025

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, parlez-nous de l'attribution du prix dans le cadre du concours des affiches des Fêtes.

M. UGALDE : Oui, en effet. La ville de Bayonne organise chaque année un concours d'affiche des Fêtes de Bayonne. Pour l'édition 2025, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'un prix de 4 000 € à la lauréate du concours et une indemnisation de 500 € pour chacun des quatre autres participants, comme nous en avons pris l'habitude.

M. ETCHEGARAY : Merci, pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Édition 2025 — Attribution de subventions, mise à disposition des arènes et signature de contrats

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE encore, allez-y, rapport 28.

M. UGALDE : Dans le cadre de leurs projets d'animation pour les Fêtes de Bayonne, il est demandé au Conseil municipal, selon détails apportés par la note explicative de synthèse, d'approuver l'attribution de deux subventions au profit d'associations bayonnaises pour un montant total de 10 000 €. Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des Arènes, pour les besoins du spectacle organisé le 13 juillet 2025 par la société Esprit Taurin, ainsi que les marchés à venir pour la fourniture des taureaux.

M. ETCHEGARAY : Merci, sur ce rapport, pas d'abstentions, pas de votes contre ? Adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 5, MME HARDOUIN-TORRE, M. ESTEBAN, MME HERRERA LANDA, M. ABADIE (AVEC MANDAT)

29. Édition 2025 — Sécurité des Fêtes de Bayonne — Signatures des accords-cadres à bons de commande

M. ETCHEGARAY : Rapport 29, M. MILLET-BARBÉ.

M. MILLET-BARBÉ : Il s'agit donc de l'édition 2025 des Fêtes de Bayonne, et donc de la sécurité avec la signature des accords-cadres à bons de commande. Afin d'assurer la surveillance, le gardiennage et l'accueil des Fêtes de Bayonne, la ville de Bayonne recourt à des opérateurs privés, comme d'habitude. Il convient en effet de sécuriser le périmètre des Fêtes, des installations diverses, des sites, mais aussi des événements et des bâtiments. Après mise en concurrence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats, à intervenir avec les prestataires désignés dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de l'ensemble des contrats correspondants.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Merci. La simple addition des sommes qui figurent dans ce rapport, parce qu'on ne l'a pas faite, mais moi, je l'ai faite, c'est 1 850 000 euros. 1 850 000 euros, qui correspondent à des frais de sécurité liés aux Fêtes de Bayonne, sans tenir compte des frais ou du coût des secours, la police, etc., qui ne sont pas inclus là-dedans. Je dis cela, parce qu'on ne se rend pas très bien compte. On prend des délibérations, et quand on dit que les Fêtes coûtent, eh bien voilà : une délibération qui coûte 1 850 000 euros. M. ETCHETO, vous voulez prendre la parole ?

M. ETCHETO : Non, c'est juste pour dire que nous voterons contre. Pas de prise de parole particulière.

M. ETCHEGARAY : Vous votez contre, d'accord. Votes contre ? Vous êtes perdue ?

Mme HERRERA LANDA : Non, nous étions en train de remettre des documents. Nous sommes sur la 28 ?

M. ETCHEGARAY : Non, sur la 29.

Mme HERRERA LANDA : Bon, nous voulions intervenir sur la 28.

M. ETCHEGARAY : J'espère qu'on n'a pas interprété à tort le sens de votre vote ?

Mme HERRERA LANDA : Justement, c'était important d'intervenir sur la 28.

M. ETCHEGARAY : Vous avez le temps, dites ce que vous votez pour le 28.

Mme HERRERA LANDA : Nous ne voterons pas, parce qu'en fait, trois délibérations étaient séparées sur l'ordre du jour prévisionnel. Une portait sur la prise en charge de frais d'animation, la seconde portait sur des frais d'animation pour la place Patxa et la Porte d'Espagne, l'autre portait sur la mise à disposition des arènes et l'autre portait sur le lot de taureaux.

M. ETCHEGARAY : Oui.

Mme HERRERA LANDA : C'était trois délibérations au départ, qui ont été regroupées dans une.

M. ETCHEGARAY : Oui.

Mme HERRERA LANDA : Avec des objets ou des sujets de natures extrêmement différentes. Nous ne participerons donc pas au vote, parce qu'à un moment donné, nous avons vu disparaître la délibération qui portait sur l'achat des taureaux, et nous pensions qu'elle avait été supprimée. Nous nous sommes donc dit : une année de corrida sans taureau. Cela nous paraissait bizarre. Nous avons approfondi nos recherches et nous avons retrouvé cette délibération dans la délibération n° 28, qui regroupe trois délibérations préalablement dissociées. Nous ne participerons donc pas au vote, au titre de ce *melting-pot* un peu hétéroclite.

M. ETCHEGARAY : Nous avons compris. Alors, au 28, contrairement à ce qui avait été indiqué, les services notent que c'est non-participation au vote. Est-ce que ça change les choses pour d'autres, qui ont compris de quoi nous parlons ? Je pense. Mme HARDOUIN-TORRE ne participe pas au vote. Et vous ? J'aurais été surpris, M. ESTEBAN ne participe pas au vote. Nous avons compris tout cela et tous les autres ont voté. Il n'y a pas de problème. Et là, nous étions au rapport 29 sur la sécurité des Fêtes. Et là, on a dit que vous votiez contre. Et là, vous votez quoi sur le 29 ? Vous vous abstenez. Vous ? Abstention. Abstention. Madame ? Et Mme BENSOUSSAN vote pour. Voilà, je vous remercie, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Votes contre : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Abstentions : 5, M. BOUTONNET-LOUSTAU, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat)

30. Quai Edmond Foy — Occupation d'un espace en vue d'y aménager une aire de stationnement provisoire

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit est le rapport 30 et il est présenté par M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Cela concerne le quai Edmond Foy et l'occupation d'un espace en vue d'y aménager une aire de stationnement provisoire. À l'occasion des Fêtes de Bayonne 2025, il sera proposé aux festayres des aires de stationnement provisoires, en complément des parkings existants. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création d'une aire de stationnement provisoire sur le quai Edmond Foy, pour la période du 9 juillet au 14 juillet 2025, d'approuver la tarification du stationnement sur cet espace et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec la société portuaire du Port de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, M. BOUTONNET-LOUSTAU prend la parole.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, j'en profite simplement, tant qu'il est peut-être encore temps, pour dire que l'année dernière, le stationnement PMR aux Fêtes de Bayonne, était tout simplement absent. Enfin, c'était ridicule, pour ne pas dire scandaleux. Et je pense que, pour participer à l'inclusivité de nos fêtes, si ce n'est pas un gros mot, nous sommes le 5 juin, donc nous avons encore du temps pour faire bien les choses cette année, je demande à ce que l'on permette aussi à des personnes âgées, mais pas que, à des personnes handicapées, à des familles dont un membre a des difficultés à se déplacer, de pouvoir participer à nos fêtes comme tout le monde, et de pouvoir y accéder, proche. Cela fait partie, notamment pour les gens qui sont un peu excentrés, qui n'ont pas la possibilité de faire 2 km à pied, des choses qui me semblent essentielles dans nos fêtes. J'espère donc que

nous allons juste le garder en tête pour l'édition qui arrive, et que nous n'aurons pas l'écueil de l'année dernière.

M. ETCHEGARAY : Oui, nous allons noter cela. Je me rappelle tout à fait de cette intervention l'année dernière, elle est réitérée. Évidemment, l'adjointe qui s'occupe aussi des questions handicap le note. Merci. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ou de votes contre, j'ai bien compris cela.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

31. Exercice 2024 — Budget principal et budget vert — Compte financier unique

M. ETCHEGARAY : Nous voilà avec M. PARRILLA ETCHART, à aborder le compte financier unique pour le budget principal et le budget vert. Vous avez la parole, sachant que vous intervenez pour le rapport 31, que M. UGALDE interviendra pour le rapport 32, parce que ce sont les Fêtes et la temporada, à la fois pour le compte financier unique, et que, à l'issue de la présentation de ces rapports, je me retirerai pour le vote. Je ne peux participer à ce vote. Vous avez la parole pour le rapport 31.

M. PARRILLA ETCHART : Milesker. Merci, Monsieur le Maire. Il me revient donc de vous présenter le compte financier unique du budget principal. Il présente, pour l'année 2024, exercice comptable passé, trois atouts. D'abord, une gestion financière exemplaire. Ensuite, il conviendra d'aborder rapidement la trajectoire financière solide de la collectivité. Tout ceci sera agrémenté de trois diapositives. Enfin, nous reviendrons sur le haut niveau d'investissement maintenu au service des habitants.

Concernant la gestion financière exemplaire sur 2024, en effet, dès 2022, la Ville a adopté un règlement budgétaire financier RBF, qui est anticipé sur 2 ans sur les demandes qui sont faites aux collectivités territoriales et qui met en œuvre le nouveau cadre réglementaire comptable M57, qui démontre une volonté affirmée de modernisation et de transparence. Cette nomenclature M57, vous le savez, mais il est bon de le rappeler, est le référentiel le plus avancé aujourd'hui en matière de qualité comptable. Il s'agit de la seule instruction intégrant les dernières dispositions normatives du Conseil de normalisation des comptes publics. Il a permis aussi de mettre en place des autorisations de programmes et crédits de paiement, permettant une meilleure lisibilité pluriannuelle. Aussi, l'intégration pour Bayonne en 2023 a été faite dans un cadre très restreint de collectivités expérimentant le compte financier unique. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités pour l'exercice comptable 2026, mais Bayonne avait pris un temps d'avance, et le fruit d'un partenariat actif avec la DGFIP a permis ceci. D'abord une convention signée il y a 4 ans en 2021, qui a été renouvelée il y a peu, en fin d'année 2024. Aussi, depuis 2022, la Ville présente un budget vert porté par notre collègue Mme HARDOUIN-TORRE, qui permet une première lecture climat de nos politiques budgétaires. Notre collègue le présentera dans un second temps. Voici pour la gestion financière saine.

Cela présente aussi, ce CFU du budget principal, une trajectoire financière solide, conforme aux orientations budgétaires. Les grands équilibres financiers sont préservés, avec une épargne brute, comme vous le voyez, à son plus haut niveau de la mandature en 2024, en nette hausse, après deux années de léger repli. De la même manière, la capacité de désendettement reste parfaitement maîtrisée, bien en dessous du seuil d'alerte et en

dessous aussi de la moyenne nationale, puisque, pour les collectivités de la même strate que notre ville, cette capacité de désendettement est comptée à hauteur de 8,7 années en moyenne, alors que, vous le voyez sur une autre diapositive, vous le verrez, elle est à 5 années pour la ville de Bayonne, 4,9 précisément. Vous le voyez, sur la diapositive à droite pour l'année 2024. Enfin, il est important de noter que 100 % de notre dette est classée catégorie 1, dans la charte de qualité. Ceci veut dire qu'aucune exposition à des emprunts à risque n'a été effectuée par notre collectivité en 2024 et les années précédentes.

Enfin, et j'en terminerai par là, pour une présentation rapide du CFU du budget principal, il convient d'effectivement relever, à l'instar du débat d'orientation budgétaire et de la présentation qui avait été faite du document prévisionnel en début d'exercice comptable, qu'il y a un haut niveau d'investissement maintenu au service de nos habitants. Et c'est bien cela l'essentiel. Tout ceci, malgré un contexte tendu. Notre commune de Bayonne a conservé un effort d'investissement soutenu, permettant la réalisation d'équipements structurants. Les projets de la médiathèque et du Musée Bonnat-Helleu sont donc bien dimensionnés et maîtrisés. Pour beaucoup, mais je pourrais vous donner le détail si la question se pose, ils sont financés par des financements extérieurs, ce qui permet de réduire le coût réel de la commune de Bayonne. En dehors de ces deux projets, les investissements en 2024 ont progressé de 8 % par rapport à la précédente mandature, preuve que la dynamique reste forte sur l'ensemble du territoire. Avant de vous lire le projet de délibération, je me permets de passer la parole à notre collègue, Mme HARDOUIN-TORRE.

Mme HARDOUIN-TORRE : *Milesker*, M. PARRILLA ETCHART. Effectivement, pour la troisième année, nous vous présentons ce que l'on appelle communément le budget vert. Puisque depuis 2022, la ville de Bayonne a engagé une démarche de budget vert, bien avant que cela devienne une obligation réglementaire. C'est donc la troisième année, et toujours sur la base de la même méthode. Je vous la rappelle : la méthode I4CE qui, pour résumer de façon très grossière, analyse les budgets sous l'angle du changement climatique, par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'augmentation de son stockage carbone. Elle pose des catégories qui sont en fait très favorables, favorables sous conditions, neutres, défavorables ou à approfondir. Au travers de ces catégories, jusqu'à présent, une grosse partie du travail avait été faite. Cette année, plus de 3 000 lignes supplémentaires ont été analysées par rapport à l'an dernier, et 449 reclassées grâce à un examen plus fin. À titre liminaire, je voudrais d'abord remercier les services, parce que c'est un travail de fourmi. C'est un travail de patience, qui demande énormément de temps, que de se pencher ligne après ligne sur l'impact d'un achat, d'une dépense, d'un fonctionnement, pour pouvoir après classer cette action-là au travers de la méthode. Vraiment, je les en remercie vivement. Parce qu'en peaufinant et en allant jusqu'au bout de la démarche, nous ne pouvons, au fil du temps, qu'avoir une vision budgétaire complète qui intégrera, je l'espère, les enjeux de transition et de changement climatique, mais aussi, à terme, ceux de l'adaptation ou de la biodiversité.

Ce que l'on peut donc dire aujourd'hui, c'est que pour 2024, 70 % des investissements ont été orientés vers la transition écologique. Ce budget de 2025 traduit donc une orientation assumée, en lien avec notre plan de transition écologique et solidaire, puisque 70 % des investissements prévus sont classés comme favorables ou très favorables à l'environnement. Ces investissements, ce sont principalement la végétalisation des espaces publics, l'entretien écologique du patrimoine bâti et les mobilités douces, que ce soit par rapport aux zones 30, aux Tram'bus, aux piétonnalisations, qui représentent quasiment 93 % des crédits voiries. Par ailleurs, ces résultats sont pris tout en considérant qu'il ne faut pas obérer les services que nous devons rendre à nos concitoyens. Notamment, par exemple, en matière de restauration scolaire. Vous le savez, nous proposons depuis des années un menu végétarien chaque

semaine, voire hebdomadaire. Cette année encore, il y a une augmentation de 10 % des demandes. Nous avons donc 274 familles qui ont opté pour le repas végétarien, ce qui permet de classer 12 % de nos dépenses alimentaires en très favorables. Autre exemple, pour les prochains mois, nous aurons rapidement à voter la charte du numérique responsable. Là encore, cela permettra de limiter le gaspillage, notamment sur l'achat de matériel informatique, de le faire durer plus longtemps, de lutter contre l'obsolescence numérique. Tout ceci a bien évidemment un coût et un impact, au regard d'un budget tel que celui de la ville de Bayonne. Les dépenses d'énergie, aussi, font l'objet d'une constante attention. Aujourd'hui, nous sommes à 30 % de dépenses classées comme favorables. Bien évidemment, il y a le recours notamment à Enargia, l'énergie verte, le réseau de chaleur Egurretik pour cette année. Dans les années futures, un prochain réseau de chaleur viendra aussi impacter favorablement le budget.

Les dépenses qui, pour le moment, ne peuvent pas être classées autrement que défavorables, et c'est la logique qui le veut, sont les dépenses en gaz ou en carburant. Jusqu'à preuve du contraire, il est difficile que certains types de véhicules, notamment les gros véhicules de chantier, puissent passer à l'électrique ou à l'hybride dans les années à venir. Voilà ce que je voulais vous dire sur le budget vert. Remercier particulièrement les services, qui nous ont accompagnés toute cette année. Et souhaiter que l'année prochaine, une fois de plus, nous puissions vous présenter de nouvelles informations à ce sujet.

M. PARRILLA ETCHART : Je me permets de lire le rapport, Monsieur le Maire, avant le vote.

M. ETCHEGARAY : Nous allons présenter le rapport suivant, et nous allons regrouper les votes. Le vote est reporté après la présentation du rapport sur les fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Non-participations au vote : 12, M. ETCHEGARAY, Mme BENSOUSSAN, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat)

32. Exercice 2024 — Budget annexe Fêtes traditionnelles et temporada — **Compte financier unique**

M. ETCHEGARAY : Rapport 32, maintenant, est présenté par M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire. Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Des demandes d'explications sur ce rapport ? Et après, nous passons au vote pour les deux, moi, je me retire.

M. ETCHETO : Ah oui, vous devez vous retirer, c'est vrai. Je vous annonce déjà, même si vous êtes là, mais ce n'est pas bien grave, que nous ne participerons pas au vote, de manière habituelle et sans surprise, d'ailleurs, pour aucune de ces deux délibérations. Puisque c'est l'exécution des budgets que vous avez décidés, que nous n'avons pas approuvés à l'époque. Il n'est pas de coutume d'avoir des échanges budgétaires, c'est vrai, à

ce stade, sur les comptes administratifs. À Bayonne en tout cas, parce qu'en général, on s'est presque tout dit. Je vois que Mme DURRUTY sourit. On s'est presque tout dit au moment des orientations budgétaires et du budget primitif. Mais quand même, comme j'entends deux ou trois choses qui sont glissées au moment des présentations, je ne vais pas non plus laisser tout à fait les choses sans réponse. Gestion financière très solide, trajectoire exemplaire, etc. Tout ça, la C.A.F., l'endettement. Pour la C.A.F. et pour l'endettement, rappelons juste quand même, comme nous l'avions bien dit dans les discussions budgétaires sur les OB et sur le BP, que l'exercice 2024, que nous clôturons là, c'est-à-dire l'année dernière, s'il se situait comme un plancher, on le voit d'ailleurs avec vos chiffres, derrière, il y aura un relèvement. Plutôt un abaissement de la C.A.F. et un relèvement de l'endettement sur les exercices suivants. Oui, c'est exactement la trajectoire que vous nous avez présentée. Alors je pense que vous devriez la tenir. Et derrière, la gestion financière exemplaire, la trajectoire solide et les ratios financiers, sont préservés artificiellement, maintenus sous perfusion grâce à la multiplication forcenée des cessions que l'on peut d'ailleurs observer. Je me permets de teaser sur le 35, bilan des acquisitions et cessions d'immeubles, qui est là aussi une délibération traditionnelle, où l'on peut observer que nous avons, en effet, à peu près un peu moins de 500 000 euros d'acquisition et plus de 7 millions d'euros, par contre, de cessions. Cela, je le rappelle, parce que vous dites toujours qu'on fait de la gestion active du patrimoine. Non, pas du tout. Vous vendez, vous vendez, vous vendez, pour équilibrer le budget. Bien entendu, nous ne prendrons donc pas part au vote sur cette délibération. Pour les services, nous ne le ferons pas non plus pour la 32. Merci.

M. ESTEBAN : Merci. Oui, bien que j'encourage, que je trouve particulièrement intéressante la présentation du budget vert, le cadre, les enjeux, la méthode, étant inclus évidemment dans le budget principal, et pour les raisons qui ont été évoquées par ailleurs, je ne participerai pas au vote. Même si, sur le principe du budget vert, je trouve que c'est un élément particulièrement original dans le cadre d'un budget municipal. Merci.

M. ETCHEGARAY : Vous avez terminé ? D'accord. Et c'est M. ABADIE.

M. ABADIE : Oui, sur la 31, très brièvement. Bien entendu, nous n'allons pas participer au vote, dans la mesure où ce budget révèle bien sûr des choix budgétaires, et, par là même, des choix politiques que nous ne partageons pas pour une bonne part. Mais juste un constat, qui porte sur le niveau de la fraude sur les résidences secondaires, on en a parlé en Commission stratégie urbaine, qui sont faussement déclarées en résidences principales ou en logements vacants, au moins pour la première année, ce qui prive la commune de ressources conséquentes liées à la taxe d'habitation, on nous parle de 2 millions d'euros, et empêche le retour sur le marché locatif particulièrement déficitaire de ces mêmes biens. Nous nous demandons donc comment la municipalité, peut-être en lien avec les impôts, peut aller regarder de près tous ces gens qui n'habitent pas ici et qui se déclarent en résidence principale.

M. ETCHEGARAY : Bien. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : J'avais prévu d'intervenir sur la 32. Au-delà de notre demande de traiter, dans le cadre de délibérations différentes, les fêtes traditionnelles d'une part et les corridas d'autre part, au titre de la différence de nature entre ces deux activités, nous souhaiterions que vous apportiez une clarification sur le budget clôturé des fêtes 2024, dont le résultat négatif conduit au versement d'une subvention d'équilibre. Nos questionnements ne portent pas sur les écarts minimes observés entre le bilan initial présenté au mois d'octobre 2024, donc peu de temps après les Fêtes, et celui intégré à cette délibération, mais sur des points assez précis.

Nous souhaiterions que soit calculé, normalement avec la comptabilité analytique cela doit être possible, le montant exact des coûts globaux liés à l'instauration du droit d'accès aux Fêtes : Location et installation de matériel, barriérage, algéco, location, logiciel, fabrication de bracelet, personnel chargé de la vente, du contrôle d'accès aux périmètres payants. Premier point.

Le second concerne les motifs de la disparition, dans les deux présentations et en Commission des finances, de deux postes de recettes qui étaient conséquents et affichés précédemment : les courses de vaches, qui ont environ 16 à 17 000 entrées, pour des recettes autour de 70 000 euros, et le camping, qui est autour de 75 000 euros. La rubrique « divers produits affectés », d'un montant de recettes de 18 719 euros, est bien inférieure au cumul de ces deux montants. Et nous ne voyons pas d'autres recettes qui concernent des produits. L'année dernière, il y avait la billetterie des spectacles, qui a disparu. Nous avons regardé dans les deux tableaux, nous ne trouvons pas ces recettes.

Troisième question, elle est sur la baisse notable, il s'agit peut-être d'une erreur de frappe, des recettes liées aux partenariats. Annoncées à 200 000 euros en octobre 2024, elles apparaissent dans les tableaux annexés à ce budget à 20 000 euros constatés. Cela ferait donc un différentiel de 180 000 euros, pratiquement, qui nous paraît énorme. En octobre, c'était bien 200 000 euros, c'est pour ça.

La dernière question, ensuite, porte sur le montant et la ventilation des recettes liées à la vente de produits dérivés, qui, nous le pensons, ont beaucoup de succès, vendus par l'office du tourisme, nous semble-t-il, et aux redevances versées par les sociétés utilisant la marque déposée Fêtes de Bayonne ou les marques assimilées pour estampiller leurs produits. Dans quelle rubrique ces recettes sont-elles reportées ? Parce que là non plus, nous n'avons vu d'affectation de lignes sur ces recettes. Voilà donc quatre questions de nature différente, sur ce budget annexe. Nous vous remercions de vos réponses.

M. ETCHEGARAY : Essayons de voir ce à quoi nous pouvons répondre tout de suite et, après, ce qu'il faudra préparer comme réponse ultérieure. Ce sont des points où il faut peut-être faire des recherches à plus long terme. M. PARRILLA ETCHART, d'abord.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, concernant les dernières questions, liées au rapport 32 et aux fêtes traditionnelles à la temporada, effectivement, il faudra revenir sur les éléments que nous avons, mais que là, je ne pourrais pas donner. En revanche, concernant le budget principal et les questions qui ont été posées, ou du moins les remarques qui ont été faites, oui, je maintiens, nous avons travaillé tout ceci avec les services, que la capacité de désendettement n'est pas artificielle, mais bien réelle, sur ces dernières années à Bayonne. Et une précision concernant le questionnement de M. ABADIE, concernant la fraude, les fraudes qui existent sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, effectivement, c'est un sujet qui est pris à bras le corps par les services de l'État, pour le coup, puisque nous n'avons pas beaucoup de marge d'action en tant que collectivité territoriale. Il convient de souligner quand même que sur ces quatre derniers exercices comptables, la recette fiscale pour notre commune, liée aux taxes d'habitation sur les résidences secondaires, a augmenté de 40 %, passant de 2,2 millions à 3,1 millions. Est-elle réelle, cette recette fiscale à 3,1 millions qu'il aurait fallu percevoir en tant que collectivité territoriale ? Là, seuls les services de l'État et les investigations des années qui suivront pourront nous dire si nous étions loin ou près. Mais encore une fois, en tant que collectivité territoriale, sauf en collaboration avec les services de l'État, malheureusement, on ne peut pas se prononcer sur la qualité, la pertinence de la base de calcul des taxes d'habitation sur les résidences secondaires. À Bayonne comme ailleurs.

M. ETCHEGARAY : Résidences secondaires, dont je viens de dire qu'elles représentent 4,4 %, à Bayonne. Oui, je sais bien que c'est agaçant que l'on répète des choses comme ça, mais 4,4 %, là où les villes voisines de la côte sont entre 40 et 55 %.

M. ABADIE : Parce que Bayonne est moins attractive.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Quelques éléments de réponse, Mme HERRERA LANDA, mais peut-être pas tout par rapport à vos questionnements sur le budget fêtes et temporada, sachant que ces éléments ont été présentés en commission et figuraient, pour certains en tout cas, dans les éléments que j'ai aussi sous les yeux. Concernant le dispositif des Fêtes de Bayonne, le coût de sa mise en œuvre, c'est 260 000 euros. Ensuite, concernant les recettes, pour le coup vous avez raison, elles sont globalisées dans les recettes d'occupation du domaine public. Donc les 811 000 euros que vous avez certainement dans les documents. La part de recettes des courses de vaches, c'est donc 68 000 euros, et l'aire d'accueil, c'est 95 000 euros. Concernant les partenariats, effectivement, il y a eu...

Mme HERRERA LANDA : Ça mériterait peut-être, pour les courses de vaches, d'être... À la limite, des emplacements de camping. Mais c'est un peu surprenant que ça rentre en redevances d'occupation, la billetterie.

Mme DURRUTY : Oui, enfin, là, on ne va pas... Enfin, pardon, mais ça n'apporte rien au résultat global des Fêtes de Bayonne. En revanche, ce qui est certain, c'est que concernant les partenariats, vous faites peut-être une confusion par rapport à la participation du Syndicat des Mobilités, donc par rapport aux gares routières. En tout cas, ce qui est sûr aussi, c'est qu'il y a eu une baisse notable de partenariats sur l'exercice 2024, eu égard au désengagement de certains partenaires. Je dirai que c'est la vie logique et les décisions des uns ou des autres, qui font qu'effectivement, à un moment donné, certains engagements passés ne sont pas pérennisés dans le temps. Le travail qui est fait, justement, c'est donc en permanence d'essayer de renouveler ces partenariats, avec des partenaires dont l'image correspond à celle que nous souhaitons donner à nos fêtes. Voilà, j'ai peut-être quelques éléments auxquels je n'ai pas répondu, mais nous pourrions y revenir sans aucune difficulté.

Mme HERRERA LANDA : En fait, c'est juste que si l'on souhaite avoir une lecture pluriannuelle, comme les rubriques changent, c'est très difficile. C'est juste ça. Je vais prendre un exemple, les courses de vaches et autres ont changé, le partenariat, il y a des choses qui sont isolées à un moment donné, qui disparaissent, qui réapparaissent. Pour avoir une visibilité pluriannuelle, c'est donc un peu compliqué. Ça demande beaucoup de travail à la main et nous n'avons pas toutes les données.

Mme DURRUTY : Ce que je peux proposer, c'est que lors des réunions de bilan des Fêtes, notamment avec tous les acteurs des Fêtes, nous présentons bien sûr un bilan de chacune des éditions, en précisant un certain nombre d'éléments que vous avez souhaités. En détaillant, plutôt. Je pense, Monsieur le Maire, qu'il n'y a aucun problème à ce que nous puissions vous communiquer ces tableaux en l'état, puisqu'en fait, ils ne viennent qu'en appui des montants que nous venons d'évoquer.

M. ETCHEGARAY : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je pense que nous allons passer au... Pardon, il y en avait encore ?

Mme HERRERA LANDA : Sur les produits dérivés.

M. ETCHEGARAY : Oui, mais est-ce que vous pouvez répondre là, ou est-ce que c'est une réponse ultérieure ?

M. ALQUIÉ : Oui, juste sur les produits dérivés, jusqu'en 2024, elle venait en déduction de la subvention que la Ville verse à l'Office. Et nous avons justement voté, en début d'année, la modification de cette organisation. Et donc, à partir de 2025, l'Office viendra donc reverser tous les ans le montant de la redevance. Jusqu'à présent, c'était mélangé. À partir de 2025, nous aurons une trace précise de la redevance que la Ville va recevoir.

Mme DURRUTY : Ainsi que pour la Foire au Jambon, puisque cette convention prévoit que ce soit aussi mis en œuvre pour la Foire au Jambon.

Donc, Monsieur le Maire, je ne vous mets pas dehors, mais je vous propose de passer au vote, effectivement, pour ces deux délibérations. Sachant que la plupart des groupes, je crois, se sont exprimés. Mais de façon formelle, je vais vous proposer, tout d'abord, pour la délibération 31, d'approuver le compte financier unique 2024, tel que présenté, qui fait donc apparaître un résultat de clôture de 9,5 millions d'euros. Vous ne prenez pas part au vote, c'est ça, pour tous ceux qui se sont exprimés, vous l'avez dit. Pour tous les autres, j'imagine que vous votez donc favorablement. Pardon, il nous manque les votes de M. BOUTONNET-LOUSTAU, abstention, et de Mme BENSOUSSAN, qui ne prend pas part au vote. Très bien, merci.

Concernant la délibération 32, qui concerne donc le budget fêtes traditionnelles et temporada. Par rapport aux positionnements que vous avez exprimés, il n'y a pas de modification pour les abstentions et pour les non-prises de part au vote, j'imagine ? C'est cela. Ensuite, qui vote pour ? L'intégralité, donc, de la majorité. Merci. Nous allons peut-être attendre que le maire nous rejoigne. Monsieur le Maire, je vous confirme l'adoption à la majorité du budget principal, du budget vert et du budget fêtes traditionnelles et temporada.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Non-participations au vote : 12, M. ETCHEGARAY, Mme BENSOUSSAN, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat)

33. Adoption des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2026

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons donc au rapport n° 33, que vous présentez, Mme DURRUTY, sur l'adoption des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2026.

Mme DURRUTY : Oui, dans le cadre de l'actualisation annuelle des tarifs de la taxe de séjour, il est demandé à notre Conseil municipal de fixer les montants applicables à compter du 1er janvier 2026, conformément aux plafonds légaux actualisés par arrêté ministériel et indexés sur l'inflation. Le détail des tarifs correspondants est précisé dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas de questions, pas d'abstentions ? Oui.

Mme HERRERA LANDA : Nous avons une question un peu parallèle. J'ai posé la même l'année dernière, donc très rapidement. Il y a un an, nous étions intervenus dans le cadre de cette même délibération, sur le Règlement Local de Publicité intercommunal. Et nous avons sollicité un débat, qui nous avait été promis tout en nous disant qu'il y avait déjà eu une consultation deux ans plus tôt, puisque le Règlement Local de Publicité communal avait été voté. Ce débat n'aura pas lieu, ce n'est pas très grave. Par contre, nous souhaiterions savoir si le calendrier prévisionnel qui avait été annoncé, sur ce Règlement Local de Publicité intercommunal, va être tenu, avec un passage au vote à l'agglomération, donc sur le prochain Conseil communautaire, ou le suivant ? Merci.

Mme DURRUTY : En fait, c'est la délibération suivante, si je peux me permettre. Puisque nous étions à la 33 et, sauf erreur, nous n'avons pas voté, sur la 33, si ? C'est effectivement la délibération suivante, mais nous pouvons y répondre sans problème.

M. ETCHEGARAY : Oui, nous pouvons y répondre tout de suite. Le dossier RLPI n'est pas encore réglé. Il relève de la Communauté d'agglomération, parce que le « I », c'est « intercommunal », donc ça relève de l'intercommunalité. Les choses sont actuellement en cours, et les éléments du calendrier ne semblent pas avoir encore bougé, malgré les quelques difficultés que nous avons avancées sur certains sujets. Je mets donc aux voix cette délibération, concernant l'adoption des tarifs de la taxe de séjour. Pas d'abstentions, pas de votes contre, donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires, pré-enseignes) — Tarifs applicables au 1er janvier 2026

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, justement, la taxe locale sur la publicité extérieure.

Mme DURRUTY : Donc, les tarifs applicables au 1er janvier 2026. Selon les dispositions prévues par le code des impositions des biens et services et le code général des collectivités territoriales, il convient de fixer annuellement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, applicables aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur le territoire communal. Au vu des éléments présentés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'adopter les tarifs actualisés, pour une application au 1er janvier 2026.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions, pas de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers — Année 2024

M. ETCHEGARAY : Mme DUHART, maintenant, sur le rapport 35.

Mme DUHART : Merci, Monsieur le Maire. Bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers, année 2024. Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette

commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. En application de la réglementation susvisée, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan présenté pour l'année 2024 sur la base du document joint en annexe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci Monsieur le Maire. En fait, dans la continuité de ce qui a été dit lors des orientations budgétaires, puis du budget, enfin, dans la continuité, non ! C'est exponentiel. 7 millions d'euros, ce n'est pas la continuité, en fait. 7 millions d'euros. On peut avoir de super ratios, quand on a 7 millions d'euros. Pour ne pas avoir trop de redites, je vous le dis tous les deux mois, donc je n'allais pas le dire deux fois pendant le Conseil. Mais pour ne pas avoir de redites, on a effectivement de quoi se galvaniser de super ratios, quand on les dope avec 7 millions de cessions, et évidemment pas les achats qui vont en face. Je répète pourquoi cela me gêne, en deux points. Le premier, c'est que l'on s'appauvrit. C'est mathématique, c'est comme ça. Le deuxième, c'est qu'aujourd'hui, on vend par exemple à des bailleurs, pour construire. Parce que l'on a besoin de logement. Heureusement, nous avons du foncier pour le faire. Si demain, quand on vend, cet argent, on ne le réutilise pas pour acheter du foncier, quel foncier aura-t-on en réserve, derrière, pour revendre à des bailleurs, par exemple sociaux ? J'entends, notamment, pour continuer et reconstruire ? Cela pose donc quand même des difficultés. Je parle de logement parce que c'est le sujet brûlant, mais il y a un autre sujet, c'est l'aménagement. C'est pareil. Quand on veut faire de l'aménagement, soit on exproprie, mais il faut les moyens de le faire, soit on préempte, soit on a des terrains et on peut faire des choses. Là, on vend, on rénove d'un côté, il faudra donc, je l'avais déjà dit, re-rénover, le plus tard possible, mais enfin, il faudra le faire un jour. Il faudra à nouveau de l'argent. Par contre, on ne rachète pas du foncier avec l'argent du foncier. On perd donc aussi en capacité de mener des politiques publiques, qui nécessitent d'abord du foncier. Voilà, je suis sur 7 millions. 7 millions, je rappelle, qui se rajoutent depuis 2019 à 13 millions d'euros. Cela fait donc 20 millions d'euros en tout, on dirait un tirage du loto. Malheureusement, ce sont les cessions immobilières. Bientôt, ça sera l'euromillion.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : C'est un sujet qui revient de façon plus que récurrente et pour lequel, manifestement, vous ne serez jamais convaincus. Chacun va donc rester dans son analyse des choses. Non, mais laissez-moi parler. Ce que je veux simplement dire, c'est que, sur la même période, nous aurons investi 150 millions d'euros. À aujourd'hui, comment imaginer donc que les sessions qui sont faites soient faites au détriment du patrimoine de la commune ? C'est faux et archifaux. Vous allez encore une fois dire que j'essaie de donner des leçons. Mais en aucun cas, les chiffres ne parlent d'eux-mêmes et ils sont têtus. Je le dis bien. Quand on construit une école et que l'on construit une école de 8 millions et demi d'euros, on n'achète pas un foncier, mais on construit un bâtiment qui a une fonction essentielle pour la ville, pour nos enfants. Quand on construit une crèche, Monsieur le Maire, quand on vend un foncier pour construire du logement, et quand on vend aussi un foncier à une entreprise. Parce que dans les cessions, il y a un cas de cession à une entreprise, pour lui permettre de répondre à un marché extraordinaire qu'elle a pu gagner. Eh bien, écoutez, derrière, il y a de l'emploi, il y a du logement, il y a l'éducation de nos jeunes. Franchement, là-dessus, je veux bien un jour, si vous voulez, que l'on mette tout cela à plat et que l'on essaie de trouver un chemin ou une trajectoire qui pourraient nous rapprocher. Mais objectivement, 170 millions d'euros d'investissement sur ce mandat. Donc, ne dites pas que nous liquidons le patrimoine. Le montant de nos actifs, tout simplement, augmente. Il

augmente au rythme de nos investissements, qui sont franchement colossaux et qui portent notre ambition. C'est tout.

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE voulait juste dire un mot, je crois. Allez-y.

M. LACASSAGNE : Oui, juste par rapport aux réserves foncières. C'est faire totalement abstraction du fait que HSA est le bailleur social de l'agglomération. C'est vrai que HSA fait des réserves foncières, en maîtrise avec nous. Effectivement, nous dialoguons et c'est HSA qui le fait. Pourquoi la Ville achèterait, pour après revendre au bailleur social? Sauf à rajouter des frais de notaire. Donc effectivement, HSA fait un certain nombre de réserves foncières, nous travaillons avec HSA et il y a des réserves foncières qui ont été faites. C'est ce que je voulais vous dire.

M. ETCHEGARAY : M. PARRILLA ETCHART, rapidement.

M. PARRILLA ETCHART : Très rapidement, Monsieur le Maire. Je voulais compléter les prises de parole de mes collègues, en rappelant quand même à nos collègues que les cessions, elles constituent une ressource essentielle pour soutenir le financement de nos projets d'investissement structurant de la collectivité. Elles contribuent à renforcer notre capacité d'action et ce qui est très important, sans alourdir le recours à l'emprunt. Pour mémoire, en 2023, nous avons financé ceci avec un fonds de roulement, qui avait permis de contracter un montant d'emprunt modéré de 3 millions d'euros, face à un contexte de taux particulièrement élevés. Donc ça sert à ça aussi les cessions, ce n'est pas un gros mot.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous allons sur ce bilan, je vous propose... Non, vous voulez dire quelque chose, encore ? M. ETCHETO et M. ESTEBAN.

M. ETCHETO : Effectivement, on en parle, on en reparle. De toute façon, j'avais déjà parlé de ces cessions, il y a deux secondes, quand nous avons fait le bilan du compte administratif. Moi, je n'ai rien à enlever à ce que vient de dire M. BOUTONNET-LOUSTAU. Je suis très heureux qu'il ait trouvé son chemin de Damas, je remarque que c'est assez récent, en effet. Mais Mme DURRUTY dit : « on n'a jamais... » Mais si, M. BOUTONNET-LOUSTAU, par exemple, il était du même avis que tout le monde dans la majorité. Peut-être pas en interne, je n'en sais rien, mais en tout cas, ce qui compte... Non, mais ça, ça ne compte pas. En séance du Conseil municipal, en tout cas, moi, je n'ai jamais entendu jusque-là un conseiller municipal de la majorité s'insurger et dire non, ou avoir des doutes. Mais je pense qu'il doit y en avoir, bien entendu, parce qu'il ne peut qu'y en avoir. Bien entendu que vous cédez à tout va. Mais faites le bilan, vous ne pouvez pas opposer vos 150 millions, qui sont le total d'un mandat, et ces 7 millions-là. Soyez justes, faites le total des Cessions sur le mandat et nous verrons que c'est considérable, bien entendu. Après, vous dites : « on construit des écoles ». Non, vous ne construisez pas d'école. Vous en reconstruisez. Attention, vous n'avez pas construit de nouvelle école. Vous avez fermé une école. Le bilan de ce mandat, et de ces deux mandats, c'est la fermeture d'une école à Bayonne, pour la première fois de l'histoire de Bayonne, tout court. On n'a jamais, dans cette ville, fermé une école publique avant vous. Jusque-là, nous en avons juste ouvert. La première à être fermée, c'est celle de Saint-Bernard, l'école Marie Curie.

M. ETCHEGARAY : Et celle du Prissé, où il y avait deux classes et il y en a maintenant huit, c'est la même école ?

M. ETCHETO : Cette école existait. Elle s'appelait même dans le temps, c'était l'école baptisée l'école de Mousserolles. Elle existait bien. Il y avait aussi la maternelle, qui se

trouvait à Camp de Prats. Et l'école du Petit Bayonne, on la connaissait bien dans le quartier. Oui, on la connaissait bien dans le quartier. L'école de la rue Jacques Laffitte. Elle a été reconstruite par la force des choses. Et là aussi, c'est un coût supplémentaire, d'ailleurs, imposé par la reconstruction du Musée Bonnat-Helleu. Alors vous parlez d'HSA. Oui, HSA sert de tiroir-caisse à la ville de Bayonne. Il faut le dire. Aujourd'hui, mais oui, c'est bien pratique. Parce que l'on contrôle un peu HSA. Donc HSA ne va pas refuser, ils sont obligés d'acheter à la ville de Bayonne. On est quand même un peu les donneurs d'ordre, aussi. Donc ils achètent, d'ailleurs avec l'argent des locataires. On sait ce qu'ils disent, ils sont aussi contraints d'acheter. Vous ne leur faites pas de cadeaux, parce qu'ils achètent au prix fort. En effet, derrière, pour faire du logement social, ça complique.

M. ETCHEGARAY : Non, pas au prix fort. Vous ne connaissez pas le marché.

M. ETCHETO : Au prix fort, pour un bailleur social qui est notre bailleur social. Je vais terminer, Monsieur le Maire. C'est la réalité. Donc, pour le coup, ça aussi, ça a une incidence sur leurs moyens, sur leurs capacités de production et de prix de sortie. Tout cela, il faut se le dire, aussi. Et quelque part, si les loyers des locataires du parc HLM sont en hausse, ce n'est pas pour rien non plus. C'est parce que HSA, il faut...

M. ETCHEGARAY : Oh !

M. ETCHETO : Mais oui, mais oui, mais c'est une réalité. Et HSA, ils sont obligés aussi de trouver leur équilibre. Ils sont obligés de trouver leur équilibre, parce qu'ils sont obligés de venir acheter le foncier de la ville de Bayonne, dans des calendriers qui ne sont pas forcément les leurs, à des conditions qui ne sont pas forcément celles qu'ils auraient voulues, mais pour venir tout simplement au secours des finances de la Ville. Et au total, au secours des finances de la Ville, pour préserver les ratios financiers, ceux qui ont été décrits là, pour les préserver artificiellement. Je ne vais pas revenir sur la démonstration de M. BOUTONNET-LOUSTAU, qui est de toute façon la même que la nôtre là-dessus, et qui est très claire. Tout ça pour quoi, au total ? Pour quelle pertinence dans l'investissement ? On le sait, cela tourne autour de deux projets, qui ont dévoré tout le reste et dont on peut toujours s'interroger sur la pertinence, l'utilité pour l'ensemble des Bayonnais. Voilà. Merci.

M. ETCHEGARAY : OK. À ceci près que HSA a la meilleure situation financière parmi tous les bailleurs sociaux. Vous savez, je suis ça de très près. Et tous les bailleurs sociaux du département, je les connais. Et je connais leur situation financière. HSA a la meilleure situation financière parmi tous les bailleurs sociaux. C'est comme ça. Alors il ne faut pas croire que...

M. ETCHETO : Et la situation du logement, ici ?

M. ETCHEGARAY : Pardon ?

M. ETCHETO : Parce que ce qu'il faut voir, ce n'est pas la situation d'HSA. C'est derrière ce qu'ils pourraient faire, ou ce qu'ils devraient faire au vu de notre situation du logement et du défi du logement sur notre territoire.

M. ETCHEGARAY : Si la situation de l'HSA est bonne, la situation des locataires sera également favorable.

M. ETCHETO : Non, mais combien vous avez de demandes de HLM en attente ? C'est ça qu'il faut regarder.

M. ETCHEGARAY : Beaucoup trop.

M. ETCHETO : Nous sommes bien d'accord. Donc derrière, l'échec, on le trouve ici. Et le plus grave, ce n'est pas encore pour le présent et l'actualité. Parce qu'ici, Monsieur le Maire, nous parlons du présent, mais nous préparons l'avenir.

M. ETCHEGARAY : Mais quelle est la ville qui a construit le plus de logements sociaux depuis les 50 dernières années ? Quelle est la ville ?

M. ETCHETO : Est-ce que cet avenir est bien préparé ?

M. ETCHEGARAY : Bon, nous n'allons pas nous mettre d'accord.

M. ETCHETO : Parce qu'aujourd'hui, les fonciers sur lesquels nous pouvons un peu trouver des marges, ils ont été acquis il y a bien longtemps. Est-ce qu'on fait de l'acquisition ici pour la suite et pour l'avenir ? Non, on ne le fait pas.

M. ETCHEGARAY : Alors, le bilan...

M. LACASSAGNE demande la parole.

M. ETCHEGARAY : Non, non. Nous allons arrêter là-dessus. Le bilan : vous votez contre ? Mais non, il est demandé de prendre acte. Donc vous dites ce que vous avez dit. Vous avez un mot à rajouter, Mme HERRERA LANDA ? Mais c'est rapide.

Mme HERRERA LANDA : Ce que nous avons du mal à comprendre, c'est que, si véritablement cela fait partie d'une stratégie très maîtrisée, anticipée, pourquoi ces sessions ne sont pas présentées avant ? Nous l'apprenons toujours au dernier moment, dans les dernières commissions. Si véritablement il y a une stratégie globale, que cela n'ampute pas les possibilités de développement futur, interrogeons ces sessions au filtre du plan de transition écologique et solidaire, qui intègre toutes les dimensions, y compris urbaines. Et si c'est justifié, nous comprendrons pourquoi des parties entières de la ville sont vendues, sans qu'il y ait de conséquences pour ces plans de développement futur. C'est donc juste que nous avons un problème. Si la stratégie est très bien maîtrisée, elle ne nous est pas communiquée. Donc, si nous ne sommes pas convaincus, c'est peut-être parce que nous n'avons pas tous les éléments. Mais on ne réussit pas non plus à être très convaincants, visiblement.

M. ETCHEGARAY : Alors M. ESTEBAN, et puis nous allons passer à l'autre rapport.

M. ESTEBAN : Oui, je note que, dans les sessions, il y a notamment une partie importante qui concerne HSA. On comprend bien que c'est rattaché aussi au projet de PLH de la CAPB, pour moi, il y a une maîtrise publique de HSA. Je suis beaucoup plus réservé, effectivement, comme mes collègues, sur la recomposition, la reconstitution de foncier. Je crois qu'elle est importante, pour continuer d'être un maire bâtisseur, cela peut effectivement être intéressant de recomposer un foncier, je pense. Je suis par contre très réservé sur les dispositifs BRS du COL. Parce que là, une fois que l'on a vendu au COL, on ne maîtrise plus le foncier, on n'a plus la main mise dessus. À tel point que certaines communes, qui sont sous forte pression immobilière et de résidences secondaires, comme Guétary, Saint-Pée, Espelette, envisagent le montage de dispositifs différents que celui du COL. Avec des SCIC et avec un dispositif qui se développe autour d'une autre structure qui s'appelle Etxalde, qui

permet à ces mairies de garder le foncier tout en organisant du logement social, en acquisition. Voilà des formules, quand même, auxquelles il faut réfléchir, je pense. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Écoutez, nous prenons bien évidemment acte que nous avons débattu là-dessus.

DONT ACTE

36. Remises gracieuses de créances

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au rapport 37, M. LACASSAGNE.

M. PARRILLA ETCHART : Il y aura juste le 36 avant, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Pardon ?

M. PARRILLA ETCHART : Il y aura juste le 36 avant, Monsieur le Maire. Les remises gracieuses.

M. ETCHEGARAY : Ah oui, les remises gracieuses de créances. Là, il y a toujours une unanimité. Allez-y.

M. PARRILLA ETCHART : Alors, il est demandé dans ce cadre au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances, pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 023,53 € et le montant des remises gracieuses à 767,65 €.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, comme d'habitude dans ces délibérations. Elle est votée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

37. Bail emphytéotique consenti à Habitat Sud Atlantic pour l'ensemble immobilier situé 3 rue du Trinquet et 16 rue Pontrique — Prolongation de la réserve d'usufruit accordée à la Ville pour l'usage des locaux en rez-de-chaussée

M. ETCHEGARAY : Rapport 37, justement, M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Bail emphytéotique consenti à Habitat Sud Atlantic pour l'ensemble immobilier situé 3 rue du Trinquet et 16 rue Pontrique, prolongation de la réserve d'usufruit accordée à la Ville pour l'usage des locaux en rez-de-chaussée. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la prolongation de la réserve d'usufruit accordée à la Ville, pour l'usage des locaux du RDC de l'ensemble immobilier situé 3 rue du Trinquet et 16 rue Pontrique, confié à HSA dans le cadre d'un bail emphytéotique devant s'achever le 26 juin 2040. En l'espèce, la réserve d'usufruit se termine le 26 juin 2025. Il est proposé de la poursuivre jusqu'au terme du bail, et demandé au Conseil municipal d'approuver la

modification correspondante du bail emphytéotique et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38.Acquisition d'un immeuble situé au 99 rue Maubec — Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Pays basque

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE encore, une acquisition. Rapport 38. Ah ! Donc on va acquérir.

M. LACASSAGNE : Oui, acquisition d'un immeuble situé au 99 rue Maubec, convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Pays basque. La ville de Bayonne poursuit la requalification du secteur patrimonial du quartier Saint-Esprit, notamment de la rue Maubec. Elle a sollicité l'EPFL Pays basque afin de procéder à l'acquisition de l'immeuble situé au 99 rue Maubec. En effet, ce bien est vacant et s'avère être une opportunité foncière pour répondre aux besoins en logement au sein du secteur patrimonial de Saint-Esprit. Dans ce cadre, l'EPFL Pays basque a acquis, par voie de préemption et pour le compte de la Ville, cet immeuble dans le but de réaliser une opération visant à produire du logement social. Aussi, et selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il convient de définir les modalités de portage de ce bien. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage correspondante.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui ?

M. ABADIE : Un petit mot, juste, au regard de l'EPFL et de la Rive Droite. Nous avons appris qu'il y avait, quai de Lesseps, un projet travaillé par l'agglo, qui viserait, dans le cadre de l'urbanisme transitoire, à remettre en forme des logements quai de Lesseps. Cela concernerait deux ou trois bâtiments. J'ai appelé les services de l'urbanisme cet après-midi pour en être sûr, ce seraient donc apparemment des logements ciblés pour les étudiants. Ce sera déjà une bonne chose, selon nous, puisque nous l'avons aussi réclamé, au moment où des jeunes d'ici avaient occupé l'immeuble Maurizia.

M. ETCHEGARAY : Merci. Vous voulez répondre, M. LACASSAGNE ? Ou je le fais, comme vous voulez. Allez-y.

M. LACASSAGNE : Effectivement, l'agglomération met en place un urbanisme transitoire. Nous avons fait différentes réunions publiques, et nous allons effectivement remettre en état un certain nombre d'appartements, pour pouvoir louer ces appartements et notamment pour des étudiants, sur un certain nombre d'immeubles. Voilà, c'est tout.

M. ETCHEGARAY : Questions ? Donc, sur le rapport à proprement dit, il n'y a pas de problèmes, pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39.Échange de terrains non bâtis, situés à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue du Moulin de Castéra avec les sociétés SCI Moulin de Castéra et Société Immobilière du Sud-Ouest

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, vous poursuivez.

M. LACASSAGNE : Le rapport n° 39, échange de terrains non bâtis, situés à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue du Moulin de Castéra, avec les sociétés SCI Moulin de Castéra et Société Immobilière du Sud-Ouest. Par délibération du 22 juillet 2010, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition à la Société Immobilière du Sud-Ouest (SISO) de terrains non bâtis, situés à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue du Moulin de Castéra, en lien avec l'aménagement d'un giratoire sur cette portion de voie. Cette opération n'a pu aboutir jusqu'à ce jour, alors que cette régularisation foncière exige désormais la conclusion d'un échange de terrains, en raison des découpages fonciers intervenus. Au vu des éléments exposés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de l'échange de terrains à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.Acquisition auprès de la société ICF Atlantique d'un terrain situé avenue du 14 avril 1814 — Délibération rectificative

M. ETCHEGARAY : Rapport 40, M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Il s'agit aussi d'une acquisition, auprès de la Société ICF Atlantique, d'un terrain situé avenue du 14 avril 1814, délibération rectificative. Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil municipal a approuvé le principe et les conditions de l'acquisition auprès de la société ICF Atlantique de diverses parcelles, sises avenue du 14 avril 1814, pour une superficie totale de 337 m², à titre gratuit, en vue de réaliser un aménagement de voirie. Cette situation, qui n'a pu aboutir jusqu'à ce jour, est désormais sur le point d'être régularisée, mais exige au préalable la rectification d'une erreur matérielle figurant dans la délibération initiale quant à la désignation de l'une des parcelles concernées. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette rectification, telle que précisée par la note explicative de synthèse

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport 40, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41.Acquisition d'une emprise auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence Zagato — 5 avenue Raymond de Martres

M. ETCHEGARAY : 41, M. LACASSAGNE encore.

M. LACASSAGNE : Encore une acquisition d'une emprise auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence Zagato, 5 avenues Raymond de Martres. En lien avec les travaux d'aménagement du Tram'bus, et au regard des éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle d'une superficie de 420 m² auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence ZAGATO, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

42.Protocole transactionnel avec la société Parot VI et contrat d'extension de garantie avec la société Nacelle Assistance relatifs à la nacelle Klubb acquise en juin 2021

M. ETCHEGARAY : Deux sujets de marchés publics. M. SALANNE d'abord, 42.

M. SALANNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout d'abord d'un protocole transactionnel avec la société Parot VI et du contrat d'extension de garantie avec la société Nacelles Assistance, relatifs à la nacelle Klubb acquise en juin 2021. La Ville a fait l'acquisition, en juin 2021, d'une nacelle Klubb montée sur un châssis Iveco. Cet engin a connu de multiples pannes, avec réparations tardives. Ce qui conduit la Ville à appliquer des pénalités de retard. Selon les éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de renoncer aux pénalités, en échange d'une extension de garantie, dans le cadre d'une transaction entre les parties et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43.Accord-cadre de location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux — Avenant de reconduction anticipée des contrats et augmentation du montant maximum

M. ETCHEGARAY : M. SALANNE, le 43.

M. SALANNE : Oui, il s'agit d'un accord-cadre de location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux. Il s'agit d'un avenant de reconduction anticipée des contrats et augmentation du montant maximum. La ville de Bayonne a conclu divers accords-cadres, relatifs à la location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux. En raison de l'évolution des besoins et de l'atteinte du montant maximum de ces marchés, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure les avenants permettant d'inclure une clause de reconduction anticipée des accords-cadres des lots n° 1,2,3,4,5,7 et d'augmenter par ailleurs le montant maximum du lot n° 1.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44. Renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique pour la Ville et le CCAS de Bayonne — Années 2025 à 2029

M. ETCHEGARAY : Rapport 44, M. SALANNE, nous revenons vers vous.

M. SALANNE : Oui, renouvellement du parc automobile et acquisition de vélos à assistance électrique, pour la Ville et le CCAS, pour les années 2025 à 2029. Dans le cadre des besoins des services de la Ville et du CCAS de Bayonne en fourniture de véhicules, il convient de lancer un appel d'offres, le marché arrivant à échéance le 12 avril 2025. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, à signer l'accord-cadre à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

45. Fourniture de titres restaurant pour la Ville et le CCAS de Bayonne — Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS — Lancement de la consultation et signature de l'accord-cadre

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, le rapport 45.

Mme DURRUTY : Oui, ce rapport concerne la fourniture de titres restaurant pour la Ville et le CCAS de Bayonne, avec la constitution d'un groupe de commandes avec le CCAS, le lancement de la consultation et la signature de l'accord-cadre. La ville de Bayonne et son CCAS font bénéficier à leurs agents de titres restaurant. L'accord-cadre à bons de commande des titres restaurant arrivant à échéance, il est nécessaire de le relancer. Sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation, en la forme d'un appel

d'offres ouvert, à signer l'accord-cadre à intervenir et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46. Comité d'action sociale — Signature de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY encore, rapport 46.

Mme DURRUTY : Comité d'action sociale, signature de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens. Afin d'assurer la continuité des activités sociales et de loisirs en faveur des membres du Comité d'Action Sociale des agents de la ville de Bayonne, il est nécessaire de poursuivre la mise à disposition de locaux et de moyens auprès de cette association. Il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver la mise à disposition, à compter du 11 août 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY encore, la modification du tableau des effectifs, 47.

Mme DURRUTY : Oui, il est donc demandé à notre Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend donc la création de 9 postes.

M. ETCHEGARAY : Merci. On en arrive...

M. ETCHETO : Non-participation au vote de notre groupe.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote. D'accord.

Mme HERRERA LANDA : Non-participation au vote. Par contre, je n'ai pas pu y participer, mais nous tenions à vous remercier pour le point RH qui a été fait. Le diaporama est à disposition sur l'espace collectif de travail. C'était promis depuis longtemps, ça a été fait, donc nous vous remercions. Mais nous ne participons pas au vote.

M. ETCHEGARAY : D'accord, merci. M. ESTEBAN vote pour, M. BOUTONNET-LOUSTAU vote pour. Mme BENSOUSSAN est partie, je ne la vois pas. Elle ne peut pas voter puisqu'elle n'est pas dans la salle et qu'elle n'a pas donné le pouvoir. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 9, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat)

SOLIDARITÉS

48. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. ETCHEGARAY : Le rapport 48, nous arrivons à la fin avec Mme LAUQUÉ. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS.

Mme LAUQUÉ : Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville. Au-delà de ses missions obligatoires, conférées par le Code de l'Action Sociale et des Familles, il constitue l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans les champs sociaux et médico-sociaux. Pour ce faire, la Ville attribue une subvention annuelle et lui apporte divers concours, dont une assistance technico-administrative avec l'appui des services municipaux. L'objectif de cette convention d'objectifs et de moyens est de formaliser l'ensemble des concours apportés par la Ville, au regard des missions exercées par le CCAS. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée en annexe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ABADIE.

M. ABADIE : *Milesker*.

Konbenio horrek badu bederen mereximendu bat : existitzen da ! Ongi idatzia eta zehaztua da.

Xuri eta beltzez eta ezinago argiki erakusten du Herriko Etxearen babes osoa CCAS-ari.

Orohar eta zorionez frogatzen da botere publikoaren esku sartzea CCAS-aren ibilmoldean ikusita azken hilabeteetako harat hunatak..

Je disais que cette convention a le mérite d'exister. Elle a souvent été évoquée, durant les mandats précédents, sans une traduction concrète dans les faits. Elle est très bien faite et très bien articulée. Elle marque noir sur blanc l'appui de la Ville envers le CCAS. Néanmoins, on voit surtout les moyens et moins ses objectifs. En effet, nous souhaitons bien sûr que le CCAS, je cite l'article 1, soit un peu plus qu'un gestionnaire de services à vocation sociale, en étant aussi, comme l'indique d'ailleurs la délibération, un outil privilégié pour animer et développer l'action municipale dans le champ social et médico-social, un véritable animateur de l'action générale de prévention et de développement social dans la Commune, comme le positionne d'ailleurs le Code de l'action sociale et des familles. Dans l'article 2 de la convention, qui nous est proposée, il n'est pas mentionné, par exemple, la possibilité pour le CCAS de mettre en place de nouveaux services via de nouvelles prestations. C'est dommage. Dans les points positifs, on peut noter que la Ville pourra aider à établir un plan pluriannuel d'investissement et s'engage, dans son article 3, 4 et surtout 11, à présenter le rapport d'activité du CCAS à une séance du Conseil municipal, au cours du second trimestre. Donc, apparemment, cela ne se faisait plus depuis 2016 dans cette enceinte. De même, il est officialisé la gratuité du stationnement pour les aides à domicile qui utilisent leur véhicule personnel. C'est une très bonne chose. Enfin, la Ville va développer son soutien pour l'assistance numérique, ainsi que, via les articles 4 et 5, son accompagnement technique et stratégique en matière de gestion financière.

Du coup, avec cette convention, nous restons quand même sur notre faim concernant l'ABS, l'analyse des besoins sociaux, cette photographie sociologique de la population de la Ville et

sa répartition dans les quartiers. Elle aurait dû être présentée en début de mandat. Une photographie indispensable, du coup, pour adapter l'action sociale sur la Commune, afin de répondre aux besoins sociaux émergents ou mal satisfaits visés dans l'article 2 de la convention. Cette ABS nous avait été annoncée comme en voie de finalisation il y a un an, en vue d'un partage en Conseil d'administration du CCAS, voire avec l'ensemble des acteurs du champ social de la solidarité, soyons fous. Il ne suffit pas d'avoir une pierre fine à la main, encore faut-il savoir la polir. Elle sera peut-être, après moult relances, dévoilée avant mars prochain, cette ABS. Au global, on ne peut que constater une reprise en main du CCAS par la collectivité ces derniers mois, au regard des événements récents survenus au CCAS.

Mais on ne peut que rapprocher ce constat du projet gouvernemental récemment dévoilé. Je ne sais pas si c'est un lien de cause à effet, le ministre de l'Aménagement et du Territoire de la décentralisation, François Rebsamen, vient de lancer, tout récemment, fin avril, le Roquelaure de la simplification de l'action des collectivités. Parmi les mesures envisagées, la liberté de choix laissée aux élus de créer ou non un CCAS. Ce qui laisse aussi entendre la possibilité d'intégrer les CCAS directement dans les services de la municipalité. Sous couvert de simplifications administratives, et de volonté de donner plus de liberté locale aux élus, cette proposition remet en cause, selon nous, un pilier fondamental de la solidarité de proximité. Elle ignore le rôle essentiel joué par les CCAS dans l'accompagnement quotidien des plus fragiles et la coordination des acteurs sociaux locaux. Du coup, si l'on comprend les simplifications et les mutualisations, et si on s'achemine vers une reprise en régie directe des services sociaux du CCAS au sein des services des communes, nous perdrons cette dimension fondamentale de la participation des usagers au sein même de l'organe de gouvernance du CCAS, le Conseil d'administration, où siègent des élus de toutes sensibilités, y compris les oppositions, et des associations représentatives des publics du CCAS et des personnes qualifiées de la société civile. C'est pourquoi l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, l'UNCCAS, à laquelle adhère le CCAS de Bayonne, s'insurge contre cette mesure qui pourrait affaiblir la solidarité locale, en donnant le prétexte à la réduction des moyens consacrés aux publics les plus fragiles, qui ne croient pas que la simple reprise des missions du CCAS par les services de la Commune puisse en soi entraîner de substantielles économies. Nous avons bien constaté, ces dernières années au CCAS de Bayonne, l'extrême difficulté à gérer l'équilibre financier des services et des établissements médico-sociaux, comme un EHPAD, bien sûr, ou un service d'autonomie à domicile. Si cette mesure, pour terminer, venait à se concrétiser au travers de son inscription dans la loi, je pense qu'il faudra être vigilants face à cette menace sur les services sociaux, à la réponse sociale et humaine aux plus défavorisés d'entre nous, et la nouvelle municipalité, l'an prochain, aura sans nul doute la responsabilité de cette décision.

M. ETCHEGARAY : M. DUZERT.

M. DUZERT : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, trois mots. M. ABADIE a dit beaucoup de choses que nous portons, lui et moi, et moi et lui, en Conseil d'administration du CCAS. Mais deux, trois petits trucs. Oui, le CCAS doit rester le bras armé de la Ville. Je crois que cela a déjà été dit, le mandat précédent. Donc oui, nous avons un contrat d'objectifs et de moyens. Mais en même temps, qui reprend beaucoup de choses qui se font. C'est bien de l'écrire, mais je ne partage pas entièrement ce qu'a dit M. ABADIE. Nous avons eu plusieurs avancées, comme le microcrédit, qui ont été portées par les salariés. Et j'ai toujours dit, lors des orientations budgétaires du CCAS, que ce n'était pas un problème de budget. Enfin, problème, même s'il y a des problèmes. Créons les projets, répondons aux besoins des populations, et la mairie, puisque c'est quand même le financeur principal, devra être au rendez-vous systématiquement. Ce sont à chaque fois mes propos. Autant en Conseil

municipal, nous avons des orientations lourdes sur lesquelles nous sommes en décalage, voilà un peu le sens des interventions que je faisais sur cette demande.

M. ABADIE a abordé l'ABS, fameux acronyme, qui nous fait surtout penser au freinage et non pas à l'analyse des besoins sociaux. C'est quelque chose que nous attendons depuis le mandat précédent, qui aurait dû être fait au début du mandat, à chaque fois, et avant la fin du mandat. Drôle d'acronyme, donc, qui montre un petit peu ce qui n'a pas avancé. Il paraît que c'était dans les tiroirs de certaines personnes qui ne sont plus, pour revenir à la crise que nous avons vécue. Je pense qu'effectivement, Monsieur le Directeur vous êtes là, il va falloir que les choses avancent plus facilement. L'ABS, en particulier, l'analyse des besoins sociaux, pardon, pour que les gens comprennent, est un outil complémentaire ou de reflet de la situation de notre Ville, mais c'est un outil qui nous aidera certainement aussi, peut-être, à faire quelques orientations.

Et je reviendrai sur un troisième point, qui me paraît être assez balayé, pour lequel je suis monté plusieurs fois au créneau. Comme l'a dit M. ABADIE, effectivement, nous avons vécu une crise assez lourde. Pas que financière, une crise RH dans le service du CCAS. Plusieurs personnes sont parties, ont disparu. Mais en même temps, beaucoup de personnes sont en souffrance, et nous l'avons vu dernièrement, sur les discussions sur l'EHPAD, sur des réorganisations de travail qui ont été faites sans respecter les organisations syndicales, puisqu'elles n'ont été conviées qu'à la fin. Je m'en étais expliqué plus d'une fois avec Mme LAUQUÉ, ainsi qu'avec Odile LE TAILLANDIER, la DG adjointe en charge des solidarités. Nous avons eu un gros désaccord sur la méthode, puisqu'effectivement, les organisations syndicales ont été bafouées. Et le dernier état, c'était sur la situation de l'EHPAD, où une réorganisation est proposée, où les organisations syndicales votent contre à l'unanimité, et la loi permet au CCAS de continuer, aux dirigeants du CCAS de l'appliquer. Je tenais quand même à vous faire part de cette souffrance, à en faire part ici. J'ose espérer que cela n'ira pas comme nous avons failli le vivre dans le cadre de la crise de direction, pour schématiser, où certaines personnes étaient prêtes à beaucoup de choses. J'ose espérer que vous prendrez un peu plus en compte, à tous les niveaux, la souffrance du personnel qui se dévoue. Comme tout personnel à la mairie, mais là-dedans, on est sur le soin à l'usager. Si nous n'avons pas des salariés en bon état, il va être compliqué qu'ils puissent être encore plus proches des usagers dont ils s'occupent. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. DUZERT. Mme LAUQUÉ.

Mme LAUQUÉ : D'abord, merci à tous les deux d'avoir noté la restructuration du service et merci à notre directrice générale et au directeur du CCAS d'avoir pris l'affaire en main. L'affaire qui n'était certes pas simple, et je crois qu'il y a déjà beaucoup d'avancées en peu de temps. Donc, merci de l'avoir remarqué et merci à eux. Sur l'ABS, je le sais, vous avez entièrement raison, nous l'avons dit très souvent. Je crois que, là aussi, nous avons abordé ce sujet en CCAS, vous avez eu les réponses. Quant au CCAS, nous n'avons aucune intention, bien sûr, de nous laisser faire. Monsieur le directeur du CCAS a déjà pris les choses en main, et nous avons pris des décisions pour rejoindre l'UNCCAS dans ce qu'elle prévoit de faire. Je ne reviendrai pas sur le dernier point, M. DUZERT, vous le savez. Vous nous aviez promis d'aborder ce sujet en Conseil municipal, nous vous avons entendu, je n'en dirai pas plus.

M. ETCHEGARAY : Bien, c'est une affaire entre vous deux. Merci, en tout cas, nous allons mettre aux voix cette délibération. Il faut comprendre que vous votez, quand même, bien sûr, et tout le monde vote cette délibération, évidemment. Je vous en remercie.

49. Renouvellement de la convention de gestion du centre Pausa entre la Ville et la CAPB

M. ETCHEGARAY : Le rapport suivant, Mme LAUQUÉ encore, le renouvellement de la convention de gestion du centre Pausa, entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

Mme LAUQUÉ : Le centre Pausa, situé quai de Lesseps, assure l'accueil transitoire de migrants et répond ainsi à une urgence humanitaire. Initialement placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la Communauté d'agglomération, le dispositif a évolué, depuis le 1er juin 2021, la gestion du site étant désormais confiée à la Ville de Bayonne. Dans ce cadre, des conventions successives ont été signées avec la CAPB afin de compenser intégralement les dépenses engagées par la Ville. La convention de gestion correspondante est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de son renouvellement pour l'année 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la note explicative de synthèse, qui pourra être reconduite tacitement dans la limite de 3 ans.

M. ABADIE : Oui, quelques mots très rapides. C'est une convention qui revient chaque année, donc nous louons encore la réalisation de ce dispositif qui a été accompagné par vous, Monsieur le Maire, votre majorité, depuis septembre 2018. Je voulais noter quelque chose de très intéressant, c'est que nous avons aussi l'annexe qui concerne la plupart des charges, détaillées, qui se chiffre à un million d'euros, et ce n'est pas rien. Donc pris en charge par l'agglomération, et ça, nous vous remercions. Et je voulais, à ce sujet, vous demander : il y avait un recours contre l'État, est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots, si vous avez des nouvelles, où ça en est ? Est-ce que le dossier avance par rapport à ce recours ?

M. ETCHEGARAY : Oui, je vais vous répondre. Je vois que M. ESTEBAN veut dire quelque chose aussi.

M. ESTEBAN : Oui, également, Pausa, c'est évidemment la pause. Est-ce qu'on connaît les parcours de ces migrants à venir ? Est-ce que nous avons des retours sur leurs parcours personnels ? Certains d'entre eux s'installent ici, travaillent ici, fondent parfois même des familles. Je pense que c'est intéressant d'avoir cette approche, si du moins elle est possible, elle est peut-être d'ordre sociologique. Voilà.

M. ETCHEGARAY : Merci. Écoutez, je réponds à ces questions. Je ne vais pas rentrer à nouveau, rappeler tout ce qui s'est passé depuis septembre, octobre, vous le disiez, je dirais même juin. Parce que c'était un Conseil municipal, ici, qui se tenait en juin, que des personnes de la société civile sont venues nous alerter, tout simplement, dans des termes très polis, d'ailleurs, et nous avons accepté de les écouter. Ils sont venus nous expliquer : « écoutez, il faut que la Ville intervienne dans cette affaire ». C'est ce que nous avons fait. C'est ce que nous avons tous fait, du reste, parce que tous les membres du Conseil municipal étaient totalement solidaires de cette démarche. Nous sommes là en juin 2018, et ensuite, comme vous le savez, nous sommes passés côté Lesseps à partir de l'automne, avant l'hiver en tout cas. Ceci pour vous dire qu'à ce jour, je vais répondre aussi à la question du parcours de ces migrants, Monsieur, nous avons eu, depuis 2019, à peu près 43 000 personnes qui sont passées. Ce qui me permet de vous dire aussi que c'est une infime partie de ces migrants qui sont restés ici. Il n'en reste pas moins vrai que certains

sont restés, ils se sont complètement intégrés dans la ville, sans poser la moindre difficulté. Je le dis, je le répète, sans poser la moindre difficulté. Engagés, pour certains d'entre eux, dans des études qu'ils avaient commencées dans leur pays d'où ils venaient, l'essentiel venant de l'Afrique subsaharienne. D'autres, en dehors des études, décident tout simplement de rentrer dans un métier, faire une formation, etc. Les associations d'ici, Diakite et Etorkinekin, ont fait un travail remarquable. Sans ces associations, nous n'aurions d'ailleurs pas pu faire tout ça. Un travail remarquable, permettant ainsi à ces migrants, justement, de trouver des solutions, y compris professionnelles. Ce sont des histoires de vie, des parcours de vie qui sont très touchants, puisque l'on conserve des relations avec certains de ces migrants, et nous sommes très heureux de voir que les choses ont pu évoluer positivement.

Vous dire qu'effectivement, c'est la collectivité qui prend en charge l'intégralité de ces frais, vous l'avez dit, un million d'euros à peu près. Et que nous avons, dès le départ, considéré que l'État devait prendre sa charge dans ce domaine. D'où le contentieux que vous évoquez à l'instant, qui s'est déroulé, qui a terminé à notre avantage devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux. C'était en février 2025, ce n'est pas vieux, où l'État a été condamné à verser une somme, pour la seule année 2019, de 836 000 euros. L'État s'est pourvu en cassation, parce qu'après un arrêt de cour d'appel, il n'y a plus que le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État. Je n'ai pas la décision du Conseil d'État, évidemment, le Conseil d'État va se prononcer dans les prochaines semaines, les prochains mois. Vous dire aussi que nous avons, chaque année, renouvelé la demande indemnitaire. Pour que, bien sûr, ça ne s'arrête pas : 2019, 20, 21, 22, 23, 24. Nous poursuivons donc ces recours indemnitaires, espérons que le Conseil d'État va confirmer l'arrêt dont je vous parlais il y a un instant, et que nous pourrons ainsi, la Communauté d'agglomération, entrer dans nos frais, dans une partie qui n'était pas du tout imaginée dès le départ. Voilà.

Vous dire quand même que 98 % des accueillis, c'était la question de M. ESTEBAN, poursuivent leur route, généralement à destination de villes métropolitaines européennes. Et souvent pour retrouver des membres de leur famille ou des amis.

Ceux qui restent ici sont ceux qui n'ont pas d'objectif et qui, finalement, préfèrent rester ici plutôt que de prendre le risque de se trouver dans la région parisienne, quelquefois avec des évolutions pas très positives. Il faut se réjouir que nous ayons été, les uns et les autres, dans la bonne attitude vis-à-vis de cette situation. Je vous rappelle qu'au départ, nous avons été très critiqués. On l'a oublié. Et nous avons été très critiqués, parce que la population craignait que nous prenions des risques importants vis-à-vis d'une population qu'ils ne connaissaient pas. Mais il se trouve que nous n'avons pas eu d'incident, je touche du bois. En fait, depuis 2018, quand même. Nous n'avons pas eu d'incident avec cette population, que nous avons accueillie dans les conditions que je viens de dire. Merci d'avoir posé la question, sinon je n'en aurais pas parlé. Mais c'est l'occasion de rappeler les choses. Pas d'abstentions ni de votes contre sur cette convention, nous l'avons donc bien compris.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**50. Extension des modalités de remboursement sans pénalité des activités
Génération Séniors**

M. ETCHEGARAY : Le rapport 50, avec Mme LAUQUÉ, encore.

Mme LAUQUÉ : Extension des modalités de remboursement sans pénalité des activités Génération Seniors. Par une délibération du 8 février 2024, le Conseil Municipal a adopté les

modalités de remboursement des activités proposées par le service Génération Séniors, suite à désistement. La pratique conduit toutefois à compléter le dispositif, car certaines situations, liées à des cas de force majeure, n'ont pas été prises en compte. Il en va de même lorsque le participant peut être remplacé. Ces nouveaux cas de figure ouvriront droit à un remboursement sans pénalité. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de remboursement sans pénalité, telles que présentées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstentions ?

M. ABADIE : Désolé, ma dernière prise de parole sur ce sujet.
Bi galdera ditut.

J'ai donc deux questions à formuler. La première, c'est : est-ce que nous pouvons disposer, est-ce qu'il y a un document qui existe, propre à ce service Génération Seniors, qui intégrerait à la fois le nombre d'inscrits et l'ensemble des animations proposées ? Est-ce qu'il y a des documents qui existent ? Parce que moi, je n'ai pas eu accès à ça. Et la deuxième question, c'est : est-ce que nous devons nous référer à la CADA, la Commission d'accès aux documents administratifs, afin d'avoir gain de cause ? Je m'explique : vis-à-vis de notre demande formulée au Conseil municipal du 23 janvier dernier, et plusieurs fois réclamée depuis, à savoir, en premier lieu, le coût global de l'organisation des huit vœux. Concrètement, en incluant bien sûr vidéos, collations, préparations, mises à disposition du personnel municipal. Sachant, il faut que je le souligne, que j'ai eu une première réponse il y a quelque temps, sur seulement le coût de deux vœux organisés, sur les huit. Et bien sûr, sur les trois repas organisés au mois de janvier dernier, à l'adresse d'une partie des seniors résidant à Bayonne. Soit 1 360 personnes, qui étaient invitées à ces trois repas. Bien sûr, là-dedans, il faut inclure le repas du traiteur, le bon repas du traiteur, qui a été offert, l'orchestre, la sono, la valorisation du coût du personnel municipal mis à disposition, les trois bus locaux pour aller transporter certains seniors, une rose offerte, les deux places pour la grande roue et le cadeau envoyé aux seniors par la Poste. Nous ne comprenons pas pourquoi, eu égard, qui plus est, à la mise en place d'une comptabilité analytique, nous n'avons pas obtenu ces documents depuis plus de quatre mois. Au Conseil municipal de janvier dernier, Monsieur le Maire, vous m'aviez dit, textuellement, « je vais terminer, je dirai un mot sur les vœux aussi, parce que, sinon, M. ABADIE sera très déçu de rentrer chez lui sans avoir une réponse là-dessus. Et je ne voudrais surtout pas qu'il soit fâché ». Comme ce n'est pas mon genre de bouder, nous vous sollicitons une dernière fois à ce sujet avec le sourire. Merci par avance pour vos réponses à venir.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, ce que je vous propose, c'est que l'on se voit là-dessus. Sur le même sujet ?

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Si vous permettez, dans la continuité, effectivement, on manque d'éléments analytiques sur ces politiques-là et on comprend pourquoi. Vous avez refusé, à la séance dernière, de répondre. Moi, juriste discipliné, j'ai ouvert le règlement intérieur et j'ai vu comment on posait les questions orales, qui sont censées être traitées une fois que l'ordre du jour est épuisé. J'ai posé une question orale, j'ai envoyé à l'adresse mail dédiée, vous avez refusé explicitement de lui répondre. C'est consigné dans le PV. La question était précisément d'avoir des éléments de réponse sur ces coûts. Je sens qu'il y a une gêne à nous répondre.

M. ETCHEGARAY : Non.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Si, sinon, nous aurions eu beaucoup plus vite la réponse. J'entends donc la gêne, dans un contexte budgétaire. C'est du dérapage, sûrement, mais nous aimerions avoir ces éléments de réponse. Parce qu'à un moment donné, je suis moins souriant que M. ABADIE, je pense que nous sommes sur des enjeux importants. A fortiori quand on est à faire autant de cadeaux à une partie de la population. Cela me paraît légitime de se poser la question, c'est tout.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, moi, ce que je vous propose là-dessus, parce qu'on est à la fin de séance, c'est de se rencontrer. Vous êtes tous les deux avec moi et ainsi qu'également Mme LAUQUÉ pour les parties qui la concernent, et, comme ça, on pourra discuter directement de ces questions-là. Et après, vous saisirez la CADA, si vous voulez. Non, mais je vous dis, avant ça, on se verra.

M. ETCHETO : Par contre, les réponses, il faudra qu'elles soient publiques. C'est la moindre des choses, pour tout le monde.

M. ETCHEGARAY : Vous faites quoi sur cette délibération? Vous votez pour? Pas d'abstention ni de vote contre, c'est bon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

51. Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des Collectifs de quartier ALDA Habas et Mieux Vivre au Grand Basque

M. ETCHEGARAY : Dernier rapport, Mme MOTHES.

Mme MOTHES : Oui, nous terminons sur une petite note gourmande et chocolatée, puisqu'il s'agit de l'aide à l'organisation d'une chasse aux œufs. Donc attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des Collectifs de quartier ALDA Habas et Mieux Vivre au Grand Basque. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'association ALDA.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstentions ni de votes contre, adopté.

Mme HERRERA LANDA : Moi, j'ai juste une information à transmettre au Conseil municipal. C'est qu'en fait, nous avons voté, mais nous avons voté à 17 h 25. Donc à 17 h 25, il y a un article qui a été publié dans la presse locale, qui disait que 80 % des élus du Conseil municipal de Bayonne avaient été favorables au fait que l'on hisse le drapeau palestinien. Le résultat du vote, nous ne l'avons pas eu, nous. Nous n'avons eu aucune information depuis notre conversation de lundi. Par contre, juste avant le Conseil municipal, ça a été publié.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, nous n'allons pas revenir sur ça.

Mme HERRERA LANDA : Ce n'est pas très cool, comme on dit.

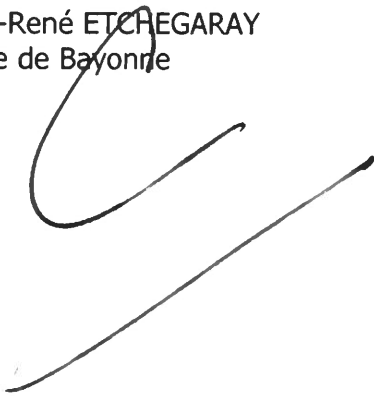
M. ETCHEGARAY : Écoutez, nous allons en parler après. La séance est levée, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

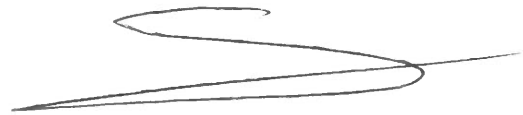
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau — 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex — ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a long horizontal stroke.

Matthieu SUSPERREGUI
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.